

PLAN DIRECTEUR DE L'ÎLE SAINTE-THÉRÈSE

2023

VERSION FINALE





L'élaboration du Plan directeur de l'île Sainte-Thérèse est l'aboutissement d'une démarche collaborative pour laquelle de nombreux experts, instances publiques, organismes et acteurs locaux ont été mis à contribution.

Bien que l'île Sainte-Thérèse est incluse dans les limites administratives de la Ville de Varennes, la réalisation du Plan directeur s'est effectuée en partenariat avec la Ville de Repentigny, l'arrondissement Rivière-des-Prairies Pointe-aux-Trembles, la Ville de Montréal, la Communauté métropolitaine de Montréal et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec.

Il importe également de souligner les contributions d'organismes visant la préservation et la régénération des milieux naturels de l'île qui ont précédé cette démarche. Canards Illimités Canada (CIC) a réalisé des

aménagements contribuant à protéger les milieux humides de l'île alors que la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP section Québec) a coordonné la plantation d'arbres sur l'île pour sa renaturalisation.

L'équipe de travail multidisciplinaire a ainsi uni ses efforts et a travaillé en collaboration avec l'ensemble des partenaires afin d'établir les grandes orientations du futur parc métropolitain de l'île Sainte-Thérèse.

Cette démarche a permis la réalisation d'un document de planification dont la proposition finale intègre un résumé des analyses effectuées en matière d'urbanisme, d'architecture du paysage, d'histoire, d'archéologie, de biologie, d'agronomie, d'environnement, d'architecture et de mobilité.

CONSULTANTS

STANTEC / Gestion de projet, architecture de paysage, design urbain, urbanisme, patrimoine, mobilité, maritime, biologie, graphisme et modélisation 3d

ATELIER D'ARCHITECTURE SAROLI PALUMBO INC. / Architecture

ARKÉOS / Archéologie

FRÉDÉRIC POTVIN CONSULTANT / Agronomie

CHAPITRE 1**MISE EN CONTEXTE 5**

LOCALISATION	6
RÉSEAU RÉCRÉOTOURISTIQUE DANS L'EST	7
CARACTÉRISATION DU SITE	9
CADRE DE PLANIFICATION	11

CHAPITRE 2**DIAGNOSTIC 12**

HISTOIRE	14
ENVIRONNEMENT	22
PAYSAGE	32
MOBILITÉ	38
SYNTHÈSE	45

CHAPITRE 3**VISION ET CONCEPT D'AMÉNAGEMENT 47**

VISION D'AMÉNAGEMENT	48
PRINCIPES DIRECTEURS	49
APPROCHE CONCEPTUELLE	52
CONCEPT D'AMÉNAGEMENT	53

CHAPITRE 4**STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT 55**

PROGRAMMATION	56
IDENTITÉ PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE	60
MISE EN VALEUR DU MILIEU NATUREL	64
SENTIERS DE DÉPLACEMENT	72

CHAPITRE 5**PROPOSITIONS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT 74**

PÔLE D'ACCUEIL	77
PÔLE D'AGROTOUTISME	81
CORRIDOR BOISÉ	85
RÉSEAU D'ÉTANGS	88
POINTE NORD	91
POINTE SUD	95

CHAPITRE 6**PLAN D'ACTION 98**

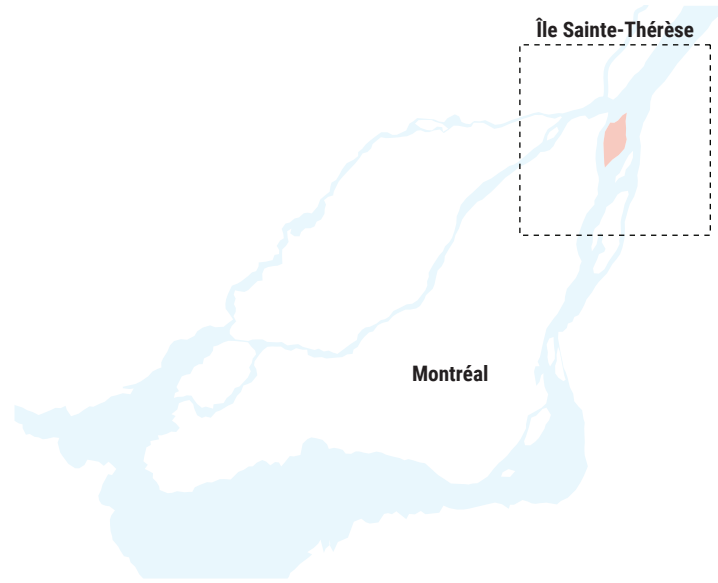
INTRODUCTION

En 2021, la CMM et le gouvernement du Québec ont accordé un financement dédié à la réalisation d'un plan directeur visant à transformer l'île Sainte-Thérèse en parc écotouristique s'inscrivant dans le réseau récréotouristique de la Trame verte et bleue du Grand Montréal. Fruit d'un travail collaboratif, ce plan vise à promouvoir l'accessibilité, la protection et la mise en valeur de cet espace insulaire d'exception situé au cœur du fleuve Saint-Laurent.

Méconnue de plusieurs malgré sa superficie, l'île Sainte-Thérèse est la cinquième plus grande île de l'archipel d'Hochelaga. Elle possède une riche histoire sociétale et patrimoniale, ainsi que de grandes caractéristiques écologiques, floristiques et fauniques. L'élaboration de ce Plan directeur représente le résultat d'un processus de planification collaboratif et technique rigoureux visant la transformation de cet espace naturel en parc métropolitain combinant à la fois récréation, écotourisme et conservation de la nature.

Le Plan directeur de l'île Sainte-Thérèse a pour objectif de définir une vision stratégique pour l'avenir de l'île afin d'orienter les transformations souhaitées et les interventions futures.

Ce plan inclut la caractérisation de l'île sous la forme d'un diagnostic, la vision et les grands principes d'aménagement, les stratégies et critères d'aménagement ainsi que le plan d'action qui guideront la création du parc métropolitain dans l'Est du Grand-Montréal.



Ce document de planification présente des solutions envisageables composant avec les diverses contraintes que pose le site. Il évalue les possibilités quant aux activités et accès en toute saison, en plus d'exposer des opportunités de modification de la culture agricole permettant ainsi d'intégrer une vocation agrotouristique au futur parc métropolitain.

En cette ère de changements climatiques et de développement durable, la création d'un nouveau parc métropolitain d'envergure en milieu insulaire est une occasion unique de contribuer à la préservation de la faune et de la flore tout en assurant une coexistence harmonieuse entre la présence humaine et la biodiversité.

En étant lié à la Trame verte et bleue du Grand Montréal, le projet de parc métropolitain de l'île Sainte-Thérèse permettra de bonifier et de protéger les corridors écologiques existants, en plus de bonifier les points de contact avec la nature pour les habitant.e.s de la région et ses visiteur.euse.s.



1. Plan de localisation de l'île Sainte-Thérèse



1

MISE EN CONTEXTE

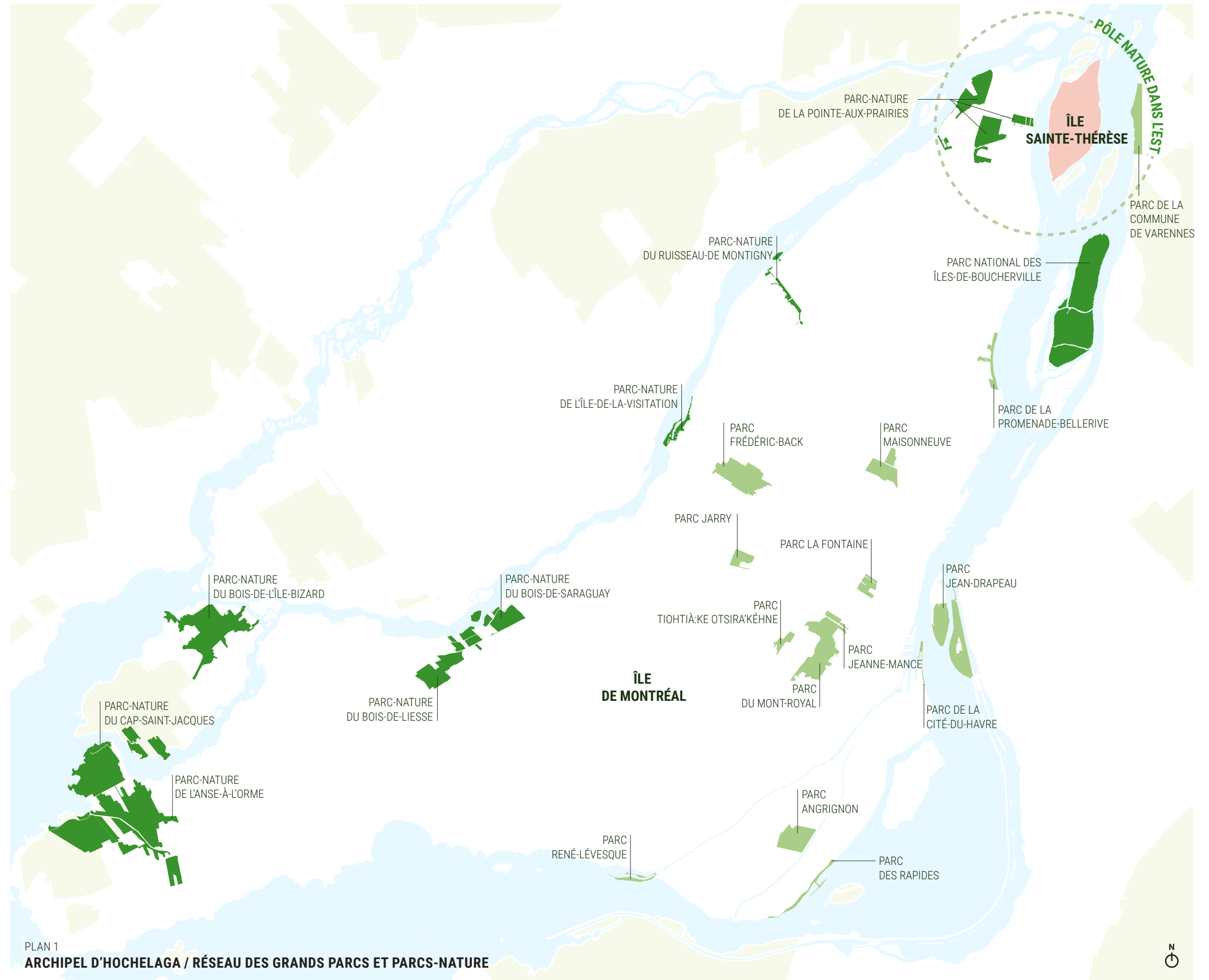
LOCALISATION

Située dans l'archipel des îles de Varennes, l'île Sainte-Thérèse est bordée par les villes de Varennes, de Repentigny et de Montréal. De caractère insulaire, l'île est uniquement accessible par bateau.

Se trouvant à la confluence du fleuve Saint-Laurent et des rivières des Prairies et l'Assomption, l'île Sainte-Thérèse est aux premières loges de l'achalandage maritime de cette portion du fleuve où naviguent bateaux marchands, de croisières et embarcations de plaisance. Pour les activités nautiques non motorisées, l'île Sainte-Thérèse se situe sur le parcours du Sentier maritime du Saint-Laurent, plus précisément de la Route bleue du Grand-Montréal. Alors que l'archipel des îles de Varennes est un terrain de jeu pour les amateurs d'activités nautiques, il s'agit également d'une voie maritime commerciale où les cargos y circulent afin d'accéder au Port de Montréal.

Bien que l'île Sainte-Thérèse soit uniquement accessible par bateau, aucun accès public n'y est aménagé. Toutefois un service de navettes fluviales permet de faire le tour de l'île et de la majorité des autres îles de l'archipel de Varennes. Le trajet vient relier les quais de Varennes (parc de la Commune), de Repentigny (parc Saint-Laurent), et de Montréal dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (parc Marcel-Léger).

Le futur parc métropolitain s'intégrera dans la Trame verte et bleue du Grand Montréal, en plus de s'inscrire dans le développement d'un pôle nature dans l'Est (projet intermunicipal) englobant les îles de l'archipel de Varennes et qui comportera des projets de plage urbaine, des accès à l'eau et des parcs riverains.



PLAN 1
ARCHIPEL D'HOHELAGA / RÉSEAU DES GRANDS PARCS ET PARCS-NATURE

RÉSEAU RÉCRÉOTOURISTIQUE DANS L'EST

Diverses activités récréotouristiques prennent place le long des berges des villes qui bordent le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies. Le projet intermunicipal de développement d'un pôle nature dans l'Est vise la protection des territoires de la pointe est de l'île de Montréal et des territoires voisins grâce à une concertation entre les villes de Laval, Varennes et Repentigny. La création de ce nouveau pôle encourage aussi l'ajout de nouveaux attraits récréotouristiques régionaux.

LES ACTIVITÉS NAUTIQUES

Parmi les nombreuses activités récréotouristiques qu'offre l'archipel des îles de Varennes, on compte d'abord les sports nautiques, avec le canot, le kayak, la planche à pagaie, le pédalo, le bateau à moteur, et tous les sports que celui-ci permet comme le ski nautique. On y retrouve aussi de la pêche et tous types d'embarcations flottantes. Notons la navette fluviale, dont le trajet Pointe-aux-Trembles – Varennes – Repentigny permet de découvrir le fleuve en bateau et d'offrir des vues exceptionnelles sur les paysages riverains.

Afin d'encourager les activités nautiques, les villes ont aménagé des quais et des rampes de mise à l'eau en plus d'ouvrir des centres de location d'équipements. C'est le cas de la plage de l'Est à Montréal, qui permet la location de kayak, en plus d'offrir des cours pour apprendre à maîtriser ce sport.

Parmi les îles de l'archipel de Varennes, quatre des îles protégées par Conservation de la nature Canada (CNC)

sont accessibles aux amateurs de la nature, soit l'île Bonfoin, l'île à l'Aigle, l'île aux Cerfeuillets et l'île Beauregard. En 2021, CNC a lancé le Circuit nautique, qui indique les points d'accès de ces îles aux kayakistes, canoteur.euse.s et autres explorateur.ice.s nautiques non motorisés. De courts sentiers, des plateformes d'observation et des panneaux d'interprétation révèlent aux visiteur.euse.s les richesses écologiques de ces réserves naturelles. Les rives sauvages des autres îles de l'archipel de Varennes sont utilisées comme aire de repos par les plaisancier.ère.s. C'est notamment le cas d'une petite plage sur l'îlet Vert.

LIEN AVEC LES PARCS RIVERAINS

Sur les rives et dans les parcs riverains du secteur, on retrouve une offre variée d'activités et d'aménagements tirant profit de la proximité du fleuve : des sentiers pour la marche, des pistes cyclables, des aires de repos et des activités d'observations et d'interprétation de la nature.

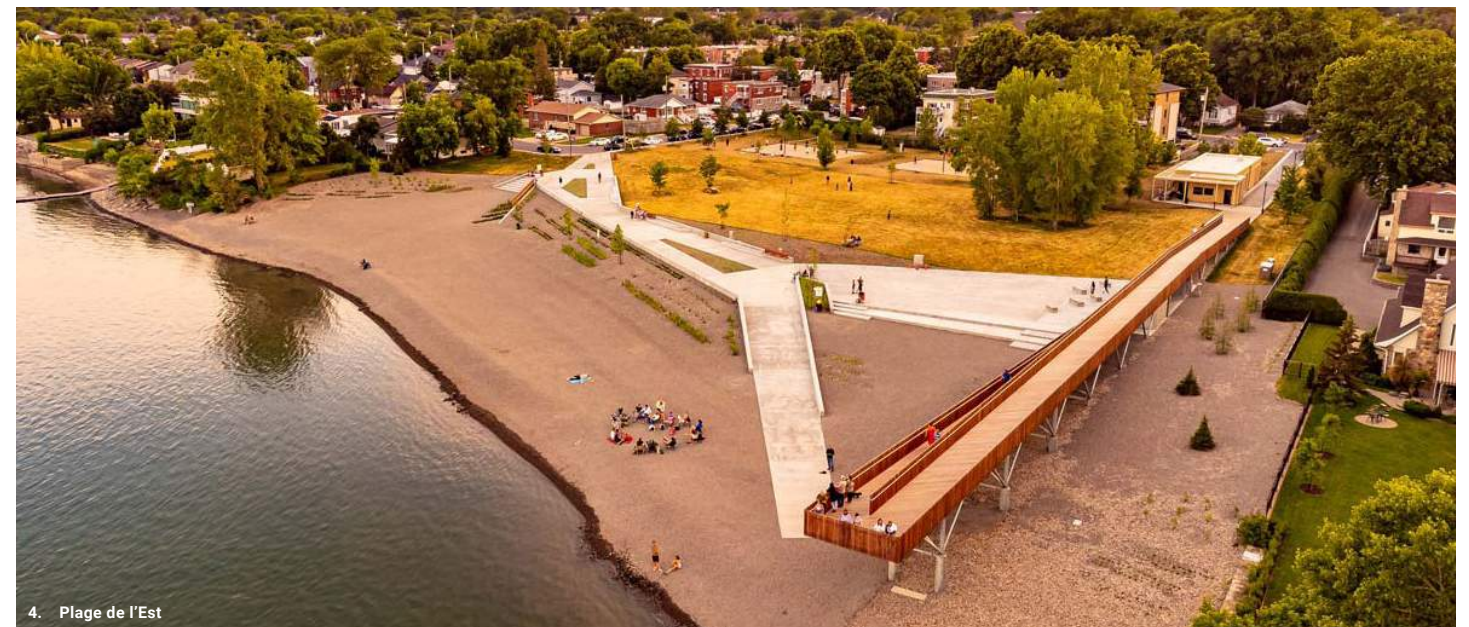
Sur l'île de Montréal, le parc Marcel-Léger accueille la Maison Antoine-Beaudry, un immeuble patrimonial. Quant à elle, la plage de l'Est offre des terrains de volleyball des jeux d'eau et une longue promenade permettant d'observer le fleuve. Le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies offre plusieurs kilomètres de sentiers pour la randonnée et le vélo. On peut y observer une grande diversité d'oiseaux rares et de mammifères, dont le cerf de Virginie. L'hiver, le parc-nature offre des activités, comme les pistes de glissade et les sentiers de raquettes et de ski de fond. À Montréal, l'administration travaille à un projet intermunicipal de pôle nature de l'Est pour lier les espaces verts d'exception et augmenter leur superficie.

À Varennes, le parc de la Commune est aménagé avec des infrastructures récréatives de vélo, une promenade en bois, un observatoire vers le fleuve et des aires de repos et de contemplation.

À Repentigny, le parc Saint-Laurent offre des jeux d'eau, des vestiaires, des terrains de volley-ball, des aires de pique-nique avec BBQ, une promenade de bois ainsi que des aires de repos et d'observation.



3. Photo aérienne des activités nautiques



4. Plage de l'Est



5. Parc-nature Pointe-aux-Prairies

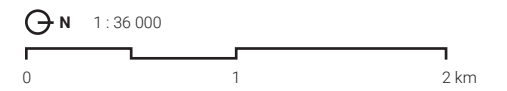


6. Parc de la Commune



PLAN 2
RÉSEAU RÉCRÉOTOURISTIQUE DANS L'EST

- | | | |
|--|------------------------------|--------------------|
| Île Sainte-Thérèse | Voie maritime | Accueil et service |
| Milieu naturel / Conservation (Plan d'urbanisme) | Navette fluviale | Aire de repos |
| Parc / Espace vert (Plan d'urbanisme) | Quai public | Mise à l'eau |
| Zone agricole (LPTAA) | Circuit nautique (CNC) | Site d'observation |
| | Voie cyclable | |
| | Route verte (piste cyclable) | |



CARACTÉRISATION DU SITE

Étant la cinquième plus grande île de l'archipel d'Hochelaga, l'île Sainte-Thérèse abrite principalement des terres agricoles et des milieux naturels.

D'une superficie de 5,7 kilomètres carrés, l'île Sainte-Thérèse mesure 4,8 kilomètres de longueur par 1,6 kilomètre de largeur. Environ 93% du territoire de l'île est public et appartient plus précisément au ministère des Ressources naturelles et des Forêts. L'île est toutefois sous la juridiction de la Ville de Varennes.

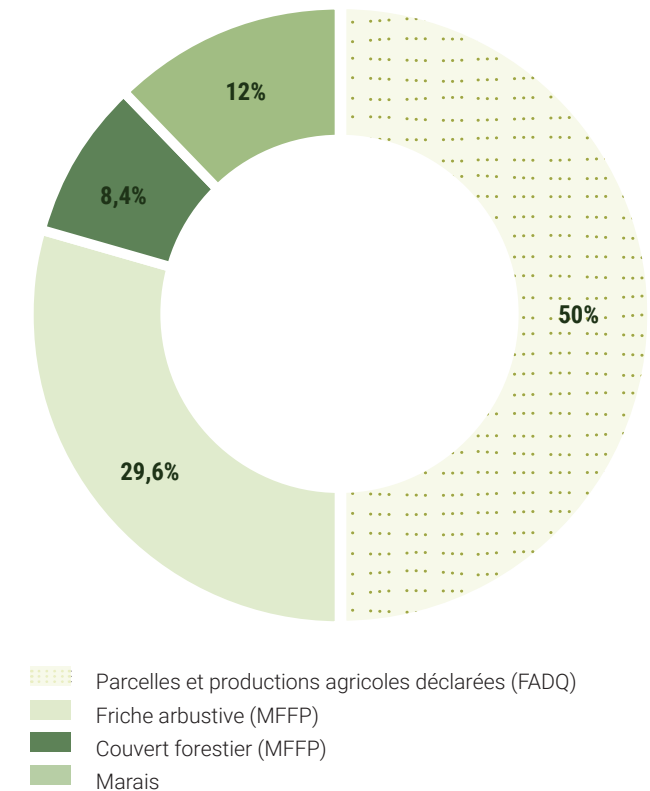
Entièrement localisée dans la zone agricole, l'île est habitée depuis 1667 et près de 50% des terres sont cultivées. Bien qu'elle ne comporte aucun réseau de distribution d'électricité ni service sanitaire, on y retrouve tout de même quelques chalets privés implantés aux abords du littoral, notamment sur la portion est de l'île.

L'île Sainte-Thérèse, par sa composante paysagère particulière, offre des paysages uniques et naturels dans une région fortement urbanisée. Son riche passé qui témoigne l'histoire du Québec et son caractère insulaire confèrent à l'île une importante valeur patrimoniale et archéologique. Laissant la nature dominer de façon organique, l'île abrite une variété de milieux naturels, dont des étangs, des friches arbustives, de nombreuses espèces floristiques et fauniques ainsi que des sites de nidification pour la sauvagine et d'autres espèces aquatiques.

Seulement deux voies de circulation désignées par un nom se retrouvent sur l'île : le Chemin de l'île, qui longe les rives ouest et sud de l'île, et la Montée des Ruisseaux, qui longe le tracé d'un gazoduc et qui traverse l'île au centre, dans l'axe est-ouest.

FAITS SAILLANTS

- 1 SUPERFICIE DE 5,7 KM²**
En fait la cinquième plus grande île de l'archipel d'Hochelaga
- 2 93% DU TERRITOIRE DE L'ÎLE EST PUBLIC**
Appartenant principalement au gouvernement du Québec
- 3 7% DU TERRITOIRE DE L'ÎLE EST PRIVÉ, INCLUANT L'OCCUPATION DE 8 CHALETS**
Les quelques villégiateur.trice.s sont localisé.e.s du côté est de l'île
- 4 1 SERVITUDE DE NON-CONSTRUCTION**
Pour le Gazoduc Trans Québec & Maritimes
- 5 L'ÎLE EST UNIQUEMENT ACCESSIBLE PAR BATEAU**
Aucun accès public n'est présent sur l'île
- 6 AUCUNEMENT DESSERVIE EN INFRASTRUCTURE**
Incluant les services d'utilité publique et le réseau d'égout et d'aqueduc
- 7 50% DU TERRITOIRE DE L'ÎLE OCCUPÉ PAR DES PARCELLES ET PRODUCTIONS AGRICOLES DÉCLARÉES**
Notamment pour la culture du maïs, du soya et des céréales
- 8 PAYSAGES UNIQUES, PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE ET RICHES MILIEUX NATURELS**
Présence de vestiges historiques, de nombreuses espèces floristiques et fauniques et de lieux de nidification



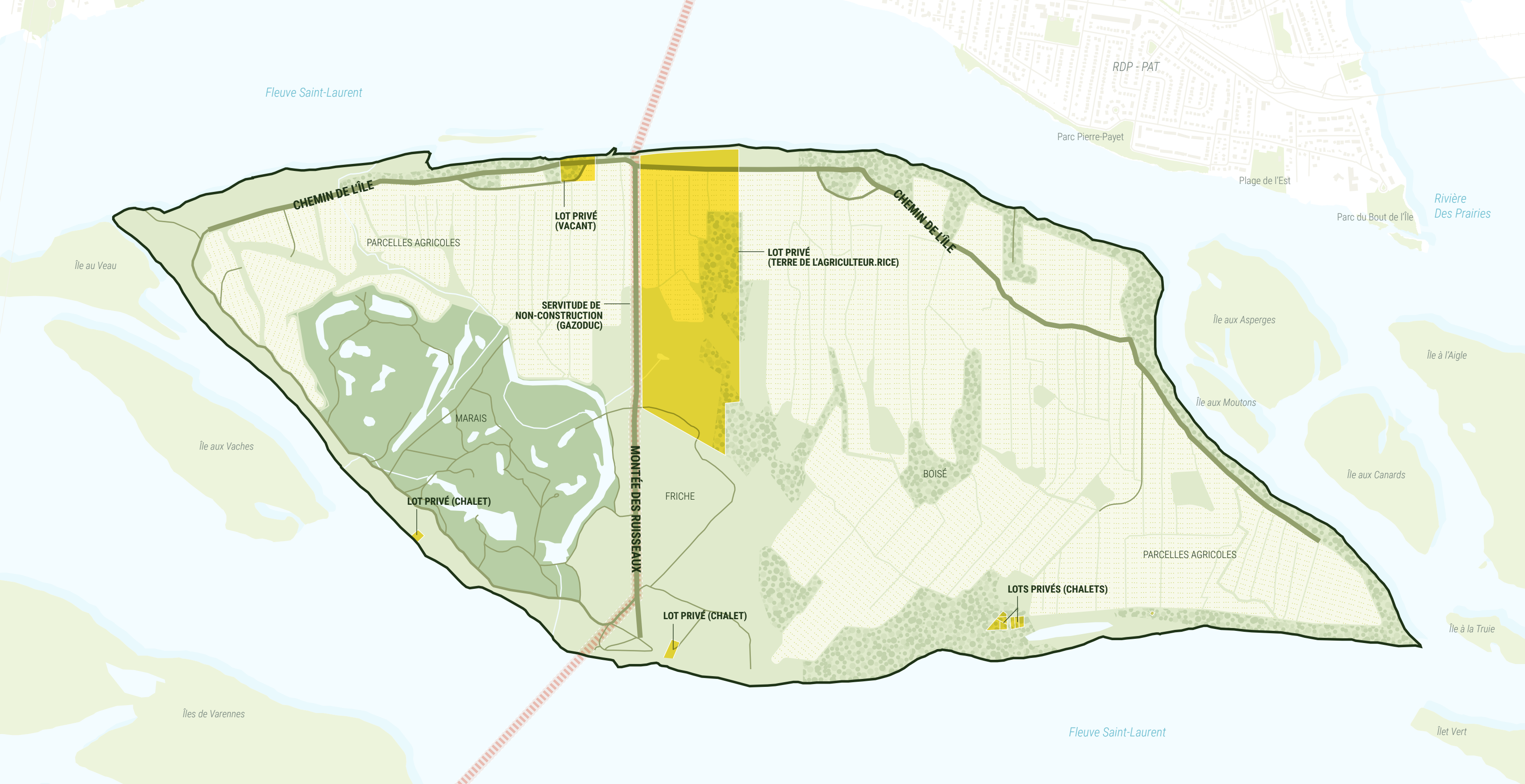
7. Étang










8. Exemple du type d'occupation privée

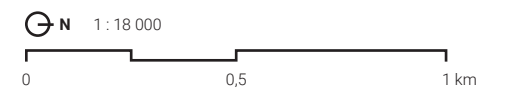


9. Exemple de friche arbustive



PLAN 3
CARACTÉRISATION DE L'ÎLE

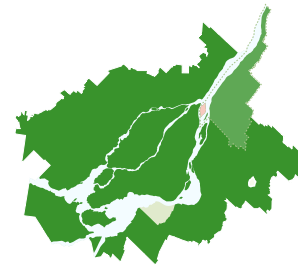
- | | |
|--|---|
|  Île Sainte-Thérèse |  Parcelles et productions agricoles déclarées (FADQ) |
|  Lotissement |  Friche arbustive (MFFP) |
|  Gazoduc |  Couvert forestier (MFFP) |
| |  Marais |



CADRE DE PLANIFICATION

Incluse dans les limites territoriales de la Ville de Varennes, l'île Sainte-Thérèse représente un lieu d'intérêt à plusieurs échelles de planification. Différentes entités municipales ont établi des orientations et des objectifs spécifiques face au développement de l'île.

Puisque l'élaboration du Plan directeur se fait dans une démarche intermunicipale, une analyse des documents de planification et des documents complémentaires des entités concernées par la réalisation du futur parc a été réalisée.



RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement du Grand Montréal (2011), l'île Sainte-Thérèse est identifiée comme une aire protégée. L'objectif est de mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages dans une perspective intégrée et globale à des fins récréotouristiques.

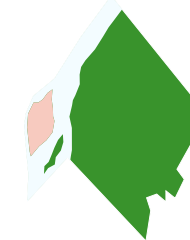
L'île s'inscrit également dans la Trame verte et bleue du Grand Montréal (2019) visant la création d'un réseau structuré d'espaces naturels récréotouristiques. Pour ce faire, la Communauté métropolitaine de Montréal prévoit la création de parcs métropolitains comme un des axes d'intervention. Le parc écotouristique de l'île Sainte-Thérèse s'intégrera donc dans ce grand projet.



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ MARGUERITE D'YOUVILLE

Dans le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC Marguerite d'Youville (2020), l'objectif est de « maintenir le caractère naturel et agricole de l'île Sainte-Thérèse, tout en permettant des aménagements destinés à la sauvegarde et à la mise en valeur du potentiel récréotouristique, archéologique et historique ».

Pour la MRC, l'île est considérée comme un pôle récréotouristique d'intérêt régional où la population sera invitée à découvrir les espaces verts et aquatiques, tout en respectant les activités agricoles, la fragilité du milieu et le potentiel archéologique de l'île.



VILLE DE VARENNES

Dans son Plan d'urbanisme (2019), la Ville de Varennes identifie l'île Sainte-Thérèse comme un site d'intérêt à potentiel archéologique et à milieux humides. Le Plan vise aussi la mise en valeur et la mise en réseau des parcours significatifs et identitaires, tels que le parcours fluvial et riverain à des fins récréatives et récréotouristiques qui inclue l'île Sainte-Thérèse et son caractère naturel et agricole.



VILLE DE MONTRÉAL

Dans le cadre de sa politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (2004), la Ville de Montréal a mandaté le comité technique de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est afin de produire un plan concept pour l'écoterritoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RDP-PAT) et ses environs, incluant les berges du fleuve et le paysage riverain. L'île Sainte-Thérèse et ses îles avoisinantes ont été identifiées comme ayant un potentiel écologique et archéologique. Parmi les pistes de mise en oeuvre proposées, on retrouve la création de points d'accès le long des rives avec des structures d'accueil et des kiosques de location d'embarcations.

Le Plan bleu vert (2013) de l'arrondissement RDP-PAT met l'accent sur l'importance de préserver et de valoriser les berges qui constituent des richesses collectives pour la communauté. Ce plan favorise un accès public aux berges où on peut créer le lien avec l'île Sainte-Thérèse. D'ailleurs celle-ci est identifiée dans le plan en tant qu'écoterritoire présentant un aspect écologique important.

Le Plan nature et sports (2021) de la Ville de Montréal offre une réflexion concertée sur les améliorations et transformations souhaitées dans le réseau des grands parcs et des installations sportives collaboratives. L'île Sainte-Thérèse et ses îles avoisinantes y sont identifiées comme étant un Pôle nature dans l'Est (projet intermunicipal). Un des objectifs de ce plan est l'amélioration du système de transport nautique pour favoriser la découverte des îles de l'archipel.



VILLE DE REPENTIGNY

Dans le Plan d'urbanisme de la Ville de Repentigny (2015), un des objectifs est de favoriser la mise en réseau des composantes de l'offre touristique locale, régionale et métropolitaine. Parmi les moyens de mise en oeuvre, il y a la collaboration avec la Ville de Varennes et l'arrondissement de RDP-PAT pour la mise en place d'une navette fluviale reliant l'île Sainte-Thérèse, Repentigny, RDP-PAT et Varennes.

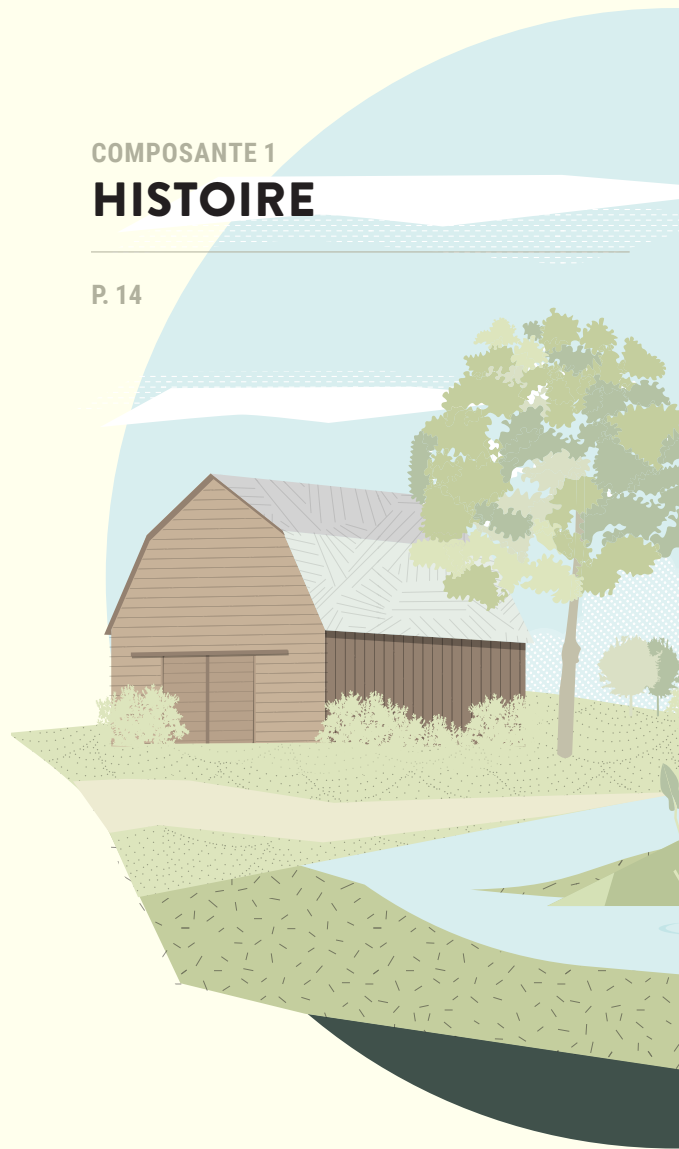


2 DIAGNOSTIC

LE DIAGNOSTIC DE L'ÎLE SE DÉCLINE EN QUATRE COMPOSANTES

COMPOSANTE 1
HISTOIRE

P. 14



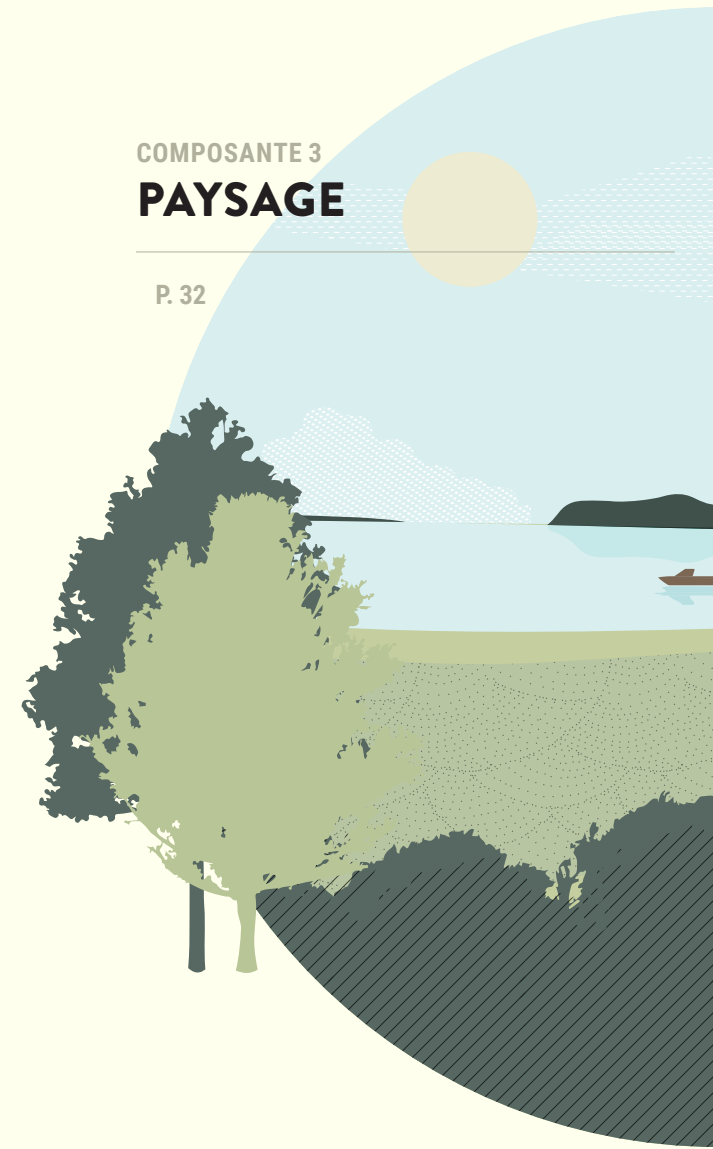
COMPOSANTE 2
ENVIRONNEMENT

P. 22



COMPOSANTE 3
PAYSAGE

P. 32



COMPOSANTE 4
MOBILITÉ

P. 38



COMPOSANTE 1

HISTOIRE

Cette section présente les éléments d'intérêt historiques, patrimoniaux et archéologiques de l'île Sainte-Thérèse. En effet, la compréhension du passé de l'île est essentielle pour saisir toutes les facettes de sa réalité actuelle et orienter adéquatement toutes démarches futures.

À l'origine occupée par les autochtones de manière éphémère, l'île est érigée en seigneurie à la fin du 17^e siècle. Il s'ensuit un développement rapide de l'agriculture où les terres sont exploitées par les habitant.e.s, et ce, jusqu'à la moitié du 20^e siècle.

Progressivement délaissée au fil du temps, l'île acquiert une vocation récréotouristique vers 1950 lorsque les plaisancier.ère.s pouvaient profiter des plages qui y étaient aménagées.

En raison d'une hausse de la pollution dans le fleuve, les plages sont fermées en 1970. Concurrément, de nombreux chalets ont été construits de manière non conforme sur l'île.

Propriété du gouvernement du Québec depuis 1975, l'île est aujourd'hui un milieu naturel et agricole en grande partie préservé de l'urbanisation.

N'ayant fait l'objet d'aucune analyse archéologique exhaustive, l'île possède tout de même plusieurs sites et biens d'intérêt patrimonial. Certains sites connus bénéficieraient d'une intégration dans un projet de mise en valeur et de diffusion des connaissances tandis que d'autres présentent un potentiel archéologique encore à définir.



ÉVOLUTION HISTORIQUE

AVANT 1667 OCCUPATION AUTOCHTONE

Longtemps avant l'arrivée des premiers explorateurs européens, des groupes autochtones fréquentaient l'île Sainte-Thérèse. Les très rares interventions archéologiques menées sur l'île ont tout de même permis de déterminer une certaine ancienneté pour ces premières incursions. D'après l'analyse stylistique de certains objets en pierre taillée, il est possible que l'occupation humaine de l'île remonte aux environs de 5000 ans avant aujourd'hui.

S'il est tentant d'associer la faible quantité de témoins matériels à des occupations ponctuelles comme de brèves haltes il n'est pas exclu de découvrir sur l'île des vestiges attestant d'activités plus intensives à petite échelle (horticole, camp de pêche, etc.). Cependant, avec l'érosion des berges et les activités agricoles et domestiques, nombre de ces sites ont malheureusement été détruits, en tout ou en partie.



1667 À 1723 RÉGIME SEIGNEURIAL

L'île Sainte-Thérèse est un des premiers sites de la région de Montréal à être habités par des colons français. Un premier colon s'y installe en 1667. En octroyant la terre à un militaire, un point de contrôle de la circulation maritime a pu être stratégiquement localisé, soit au confluent du fleuve Saint-Laurent et des rivières des Prairies et l'Assomption.

En 1672, l'île Sainte-Thérèse est concédée, officialisant alors le statut de seigneurie de l'île. Les premières terres sont situées à l'ouest de l'île et leur structure foncière, en plus de celui des suivantes, est constituée de lots rectangulaires de 15 arpents de profondeur, dont la partie frontale est perpendiculaire au fleuve. Les censitaires installent leur résidence près des berges, à moins de 40 mètres de la rive ; cette disposition a comme effet de ceinturer l'île par des résidences.

De nombreux documents mentionnent la présence de plusieurs bâtiments sur l'île, soit une boulangerie, une écurie, une bergerie, un moulin à vent, un hangar et une cabane.

L'île devient un point de contrôle de circulation maritime.

1667



L'île devient la seigneurie de Boisbriand.

1672



Premières installations résidentielles près des berges à l'ouest de l'île.

1674



Implantation du domaine seigneurial au sud est de l'île.

1675



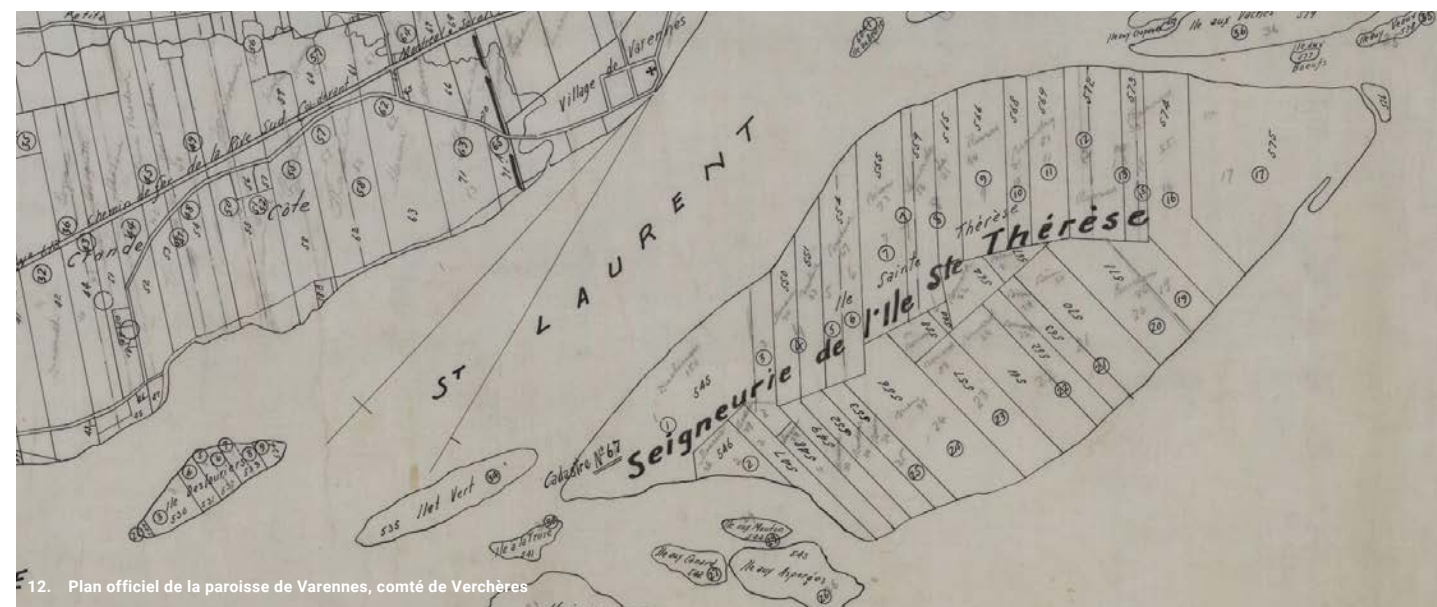
L'île compte 53 résident.e.s et 14 habitations.

1681



L'île compte 19 résidences et 23 censives.

1723



1723 À 1945
ACTIVITÉS AGRICOLES

Du début de sa colonisation jusqu'aux années 1950, l'agriculture est demeurée l'occupation dominante sur l'île. Au fil du temps, différentes activités agricoles ont été pratiquées: la culture des grains, l'élevage de bovins et des ovins et la culture des pommes de terre. De ce fait, les habitant.e.s de l'île étaient composé.e.s d'agriculteur.trice.s, souvent issu.e.s d'une même famille.

L'île Sainte-Thérèse a connu d'autres occupations secondaires. En effet, en 1760, lors de la capitulation de Montréal, l'île a servi de campement temporaire pour les militaires britanniques, dont le général Murray. Toujours au 18^e siècle, l'île aurait servi de lieu de quarantaines pour les immigrant.e.s. Aux 19^e et 20^e siècles, des chantiers navals auraient été érigés sur l'île. À cette même époque, de nombreux phares étaient construits et érigés sur l'île Sainte-Thérèse afin de guider la navigation sur le fleuve. Les habitant.e.s sont demeuré.e.s dépendant.e.s de Montréal et de Varennes pour les activités religieuses, médicales et même d'enseignement.

À la fin du 19^e siècle, avec l'industrialisation des villes et l'exode rural qui en découla, la population de l'île a diminué progressivement. En 1897, on ne retrouvait qu'une douzaine d'exploitant.e.s agricoles sur l'île alors qu'en 1944, on n'en comptait que cinq. En 1952, on considérait l'île comme officiellement abandonnée.

L'île Sainte-Thérèse est principalement constituée de terres agricoles.

1723



Campement temporaire pour les militaires britanniques.

1760



Construction du premier phare de l'île.

1857



L'île compte 12 exploitant.e.s agricoles.

1897



Construction du dernier phare de l'île.

1924

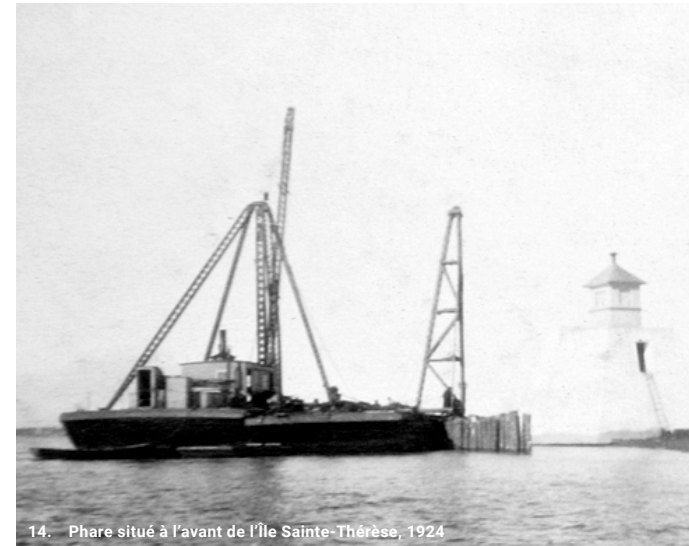


Réduction des exploitant.e.s agricoles de l'île à seulement 5.

1944



13. Éolienne



14. Phare situé à l'avant de l'île Sainte-Thérèse, 1924



15. La famille Durocher en route vers la messe



16. La ferme derrière la maison de la famille Durocher

1945 À 1975
DESTINATION RÉCRÉOTOURISTIQUE

Vers 1945, l'île Sainte-Thérèse est devenue un lieu de plaisance pour les Montréalais. Grâce à l'aménagement des plages Choquette et Bissonnette. En effet, l'île jouit d'une forte fréquentation lors de cette période. Dans les meilleurs jours d'été, on pouvait dénombrer de 4 000 à 5 000 vacanciers par jour. Avec l'augmentation du passage des bateaux industriels, la contamination du fleuve s'est accentuée, résultant en la fermeture des plages dans les années 1970.

Vers la fin des années 1950, des résidences d'été ont été construites de manière non conforme. Dans les années 1970, le phénomène s'intensifie, menant à la création de plus de 100 chalets. Toutefois, la construction de ces chalets n'a pas été accompagnée par la construction de services publics. Ainsi, l'île ne dispose pas de réseau d'aqueduc, de routes officielles, ni d'électricité.

L'île Sainte-Thérèse devient une destination récréotouristique grâce à ses plages.

1945



17. Plage Bissonnette, vers 1945

Des résidents de Montréal débutent la construction de chalets sur la rive est et se poursuivent pendant les années 1970.

1950



20. Les insulaires ont leur propre quai et leur propre embarcation, 1981

Vente de l'île à la Congrégation du Très-Saint-Rédempteur, puis à Développement Centre-Ville de l'Isle.

1958



L'île est reprise par la congrégation religieuse.

1967



L'île compte plus de 100 chalets.

1970



18. Chalet 1981

Fermeture des plages à cause de la contamination du fleuve par les bateaux industriels.

1970



19. Camp d'été, 1945



21. Plage

1975 À 2023
PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

En 1975, la majorité de l'île Sainte-Thérèse est devenue la propriété du gouvernement du Québec, à l'exception de quelques résidences privées.

En 1980, le gouvernement a tenté un développement de l'île en y aménageant un centre de contact avec la nature. Des navettes se rendant à deux quais, un du côté de Montréal et un deuxième du côté de Varennes, permettaient à la population de se rendre gratuitement sur l'île. Ce parc nature a été abandonné par le gouvernement à la fin des années 1980.

En 1983, l'organisme Canards Illimités Canada (CIC) a aménagé l'île Sainte-Thérèse afin de protéger les milieux humides situés au sud de l'île. Ces aménagements incluaient la construction de digues et d'une structure de contrôle du niveau d'eau, en plus de l'excavation d'un réseau d'étangs.

Au cours des dernières années, des démarches visant l'expulsion et la régularisation des chalets non conformes ont été entamées par le gouvernement du Québec. Aujourd'hui, un total de huit résidences légales sont présentes sur l'île, en plus de terres agricoles louées au ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Le site est toujours dépourvu d'infrastructures de services publics.

L'île Sainte-Thérèse devient la propriété du gouvernement du Québec.

1975



Le gouvernement y aménage un centre de contact avec la nature accessible via deux navettes.

1980



Activités de conservation des milieux humides par Canards illimités Canada.

1983



Fermeture du centre de contact avec la nature.

1980



Le gouvernement émet un avis d'expulsion des villégiatureurs illégaux de l'île.

2016



L'île demeure un lieu où sont pratiquées des activités nautiques, notamment le kayak, le canot, etc.

2023



22. Une navette pour amener les Montréalais sur l'île et visiter le Centre de contact avec la nature, 1981



23. Balançoire



24. Chalets



25. Plantation de la SNAP



26. Ruines à côté d'un chemin, 1980



27. Chalets

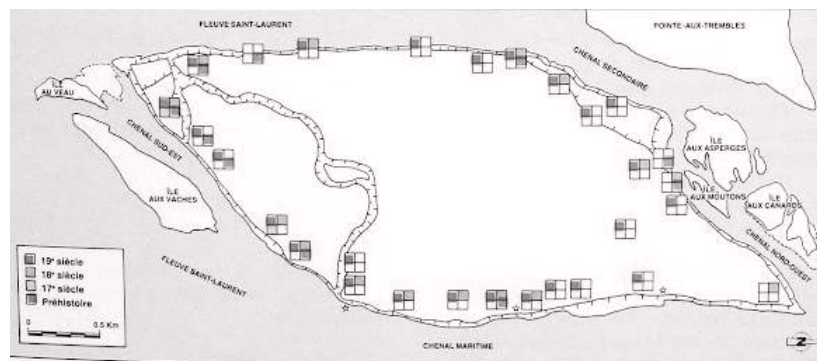
POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE ET ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAUX

Le caractère insulaire du territoire a permis la préservation de nombreux vestiges malgré l'urbanisation marquée des espaces limitrophes.

La visibilité de certains vestiges de l'île les expose à une dégradation pouvant être causée par des facteurs tant humains qu'environnementaux. Ce constat a mené à la nécessité de dresser un portrait général de l'état des ressources archéologiques de l'île en 1975. Les inventions découlant de cette initiative mènent à la découverte de 29 sites archéologiques, 10 démontrent un potentiel d'occupation autochtone.

De plus, l'analyse de l'île a permis de répertorier 10 éléments d'intérêt patrimoniaux qui sont des témoins matériels ou des lieux de mémoire.

POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE



Répartition des sites archéologiques par période d'occupation

☒☒ SITES ARCHÉOLOGIQUES

À la fin des années 1970, une première intervention consistant en la réalisation d'un inventaire a mené à l'identification de sites archéologiques et la démonstration d'un potentiel d'occupation autochtone.

La coexistence de témoins de différentes époques et affiliation culturelle sur certains sites illustre une continuité dans le choix des espaces d'occupation. Bien que la totalité des sites connus liés à une présence autochtone se trouve près des rives, il est possible que l'intérieur de l'île ait servi pour diverses activités (horticulture, établissements semi-permanents, etc.). Quant à elle, l'implantation des premiers occupants eurocanadiens s'est faite principalement dans le cadre du régime seigneurial, dont le fondement vise l'exploitation maximale des richesses du sol (agriculture); les traces de cette structuration sont toujours visibles dans le paysage de l'île.

En 1982, une évaluation de ces découvertes a permis la proposition d'une stratégie d'intervention qui a été mise en branle l'année suivante afin d'effectuer certains travaux d'inventaire archéologique et d'offrir une expertise plus poussée sur certains sites ciblés pour leur vulnérabilité et leur intérêt interprétatif. Depuis, seulement quelques interventions archéologiques ponctuelles se sont déroulées sur l'île, sans qu'une réelle évaluation du potentiel archéologique n'ait été réalisée au préalable.

Les recommandations formulées à l'issue d'études plus récentes soutiennent la nécessité d'effectuer des analyses plus approfondies et des fouilles archéologiques plus exhaustives sur l'ensemble du territoire de l'île (Artefactuel, 2022).

1667 À 1723 RÉGIME SEIGNEURIAL



1 REDOUTE EN BOIS

Une redoute en bois aurait été érigée en 1699 sur la rive est de l'île du côté de Varenes. L'analyse des vestiges suggère que ce site ne s'apparente pas à une structure défensive. Les vestiges en bois n'ont pas été conservés.



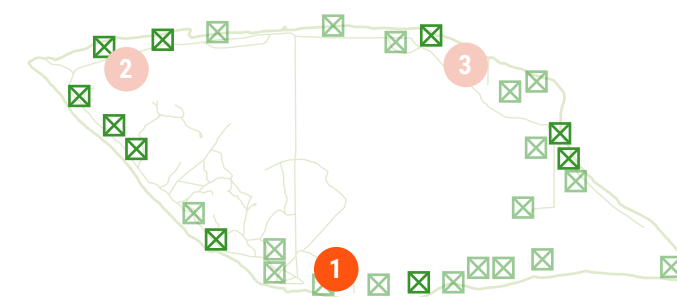
2 RUINES DE LA MAISON REEVES

Les ruines d'une maison datant du 18e siècle peuvent être aperçues, particulièrement au printemps puisque la végétation y est moins dense.



3 RUINES D'UNE MAISON

Les fondations et les murs de pierre d'une maison datant du 18e siècle peuvent être observés sur l'île. Les ruines de cette maison ont la particularité de montrer l'emplacement des ouvertures, des fours et des cheminées.



☒ Sites archéologiques (avec potentiel d'occupation autochtone) ● Témoins matériels
 ☒ Sites archéologiques ● Lieux de mémoire

1723 À 1945
ACTIVITÉS AGRICOLES



4 MAISON VILLAGEOISE

Une maison villageoise abandonnée ayant été construite dans les années 1850 et faite d'une structure en bois se retrouve sur l'île. Elle est la propriété du gouvernement du Québec.



5 MAISON D'INTÉRÊT PATRIMONIALE

Sur l'île se trouve une maison faite en pierre avec des fondations de briques construite en 1913. La famille Durocher a habité et a entretenu la demeure depuis sa construction, faisant de la maison un bâtiment patrimonial de grande valeur en raison de son très bon état. Elle symbolise la présence des Durocher sur l'île depuis l'arrivée des premiers colons.



6 PHARES

Certains phares autour de l'île Sainte-Thérèse témoignent du patrimoine naval de l'île, sans toutefois avoir été construits à l'époque des chantiers navals de l'île Sainte-Thérèse.



7 GRANGE

Sur le site se trouve une grange bâtie au 19e siècle, mais qui a été rénovée au 20e siècle. À l'époque où les Montréalais.e.s fréquentaient les plages de l'île, la grange était utilisée comme lieu de culte alors qu'un curé de Varennes y venait pour célébrer la messe du dimanche. L'endroit hébergeait également des événements culturels et festifs comme des spectacles.



8 PLAGES

Les plages Choquette et Bissonnette, à l'est de l'île, étaient très populaires auprès des Montréalais.e.s et des Varennois.e.s. Elles pouvaient attirer jusqu'à 10 000 vacancier.ère.s en une fin de semaine d'été, et des bateaux permettaient la traversée.



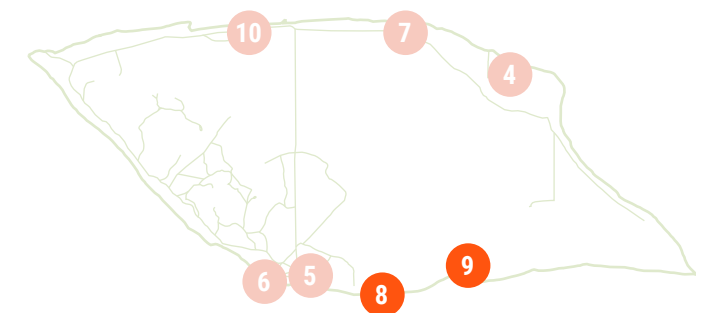
9 CAMP D'ÉTÉ

À l'époque où les plages de l'île étaient populaires, des camps d'été ont été construits. On y retrouvait de petits chalets qu'il était possible de louer à la saison.



10 MONUMENT COMMÉMORATIF

En 1981, un monument commémoratif a été érigé par les descendants de Louis Brien (dit Desrochers) et de Suzanne Bouvier pour souligner la présence de leur famille (Brien, Desrochers et Durocher) sur l'île durant plus de 300 ans.

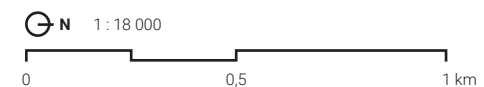


● Témoins matériels
● Lieux de mémoire



PLAN 4
**POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE ET ÉLÉMENTS
 D'INTÉRÊT PATRIMONIAL**

- Île Sainte-Thérèse
- Sites archéologiques (avec potentiel d'occupation autochtone) - inventaire 1975
- Sites archéologiques - inventaire 1975
- Témoins matériels
- Lieux de mémoire



COMPOSANTE 2

ENVIRONNEMENT

L'analyse de cette composante de l'île Sainte-Thérèse est essentielle à la compréhension des enjeux et des potentiels environnementaux qui guideront la réalisation des aménagements du futur parc écotouristique.

Aucun inventaire détaillé des milieux naturels n'a été réalisé pour l'île Sainte-Thérèse, néanmoins il a été possible de faire une analyse sommaire selon les données disponibles.

La qualité du sol et la topographie, la qualité de l'eau et le courant, les milieux humides et les zones d'érosion, la végétation et le couvert forestier ainsi que la faune de l'île sont abordés.

L'environnement de l'île est caractérisé par une majorité de terres agricoles, des zones de friches herbacées et arbustives, un relief plat et plusieurs petits cours d'eau peu profonds.

Au nord-est, on retrouve plusieurs milieux humides formés de plusieurs étangs. Cette zone se caractérise par des sols argileux.

La qualité de l'eau à la hauteur de l'île est bonne, toutefois certaines berges subissent une érosion plus importante, notamment là où les courants du fleuve sont les plus forts. Quant à la faune, celle-ci est diversifiée, or on dénombre quelques espèces menacées ou susceptibles de l'être.



QUALITÉ DU SOL ET TOPOGRAPHIE

QUALITÉ DU SOL

Depuis sa colonisation, l'île Sainte-Thérèse a toujours eu une vocation agricole grâce à la présence de terres très fertiles. Une portion considérable de l'île a un sol de type loameux ou argileux avec quelques endroits sablonneux.

Les sols loameux sont riches en nutriments et possèdent une composition plus équilibrée, ce qui en fait des sols fertiles. Ils sont principalement localisés dans la portion ouest et concordent géographiquement avec les zones de terres agricoles actuellement exploitées.

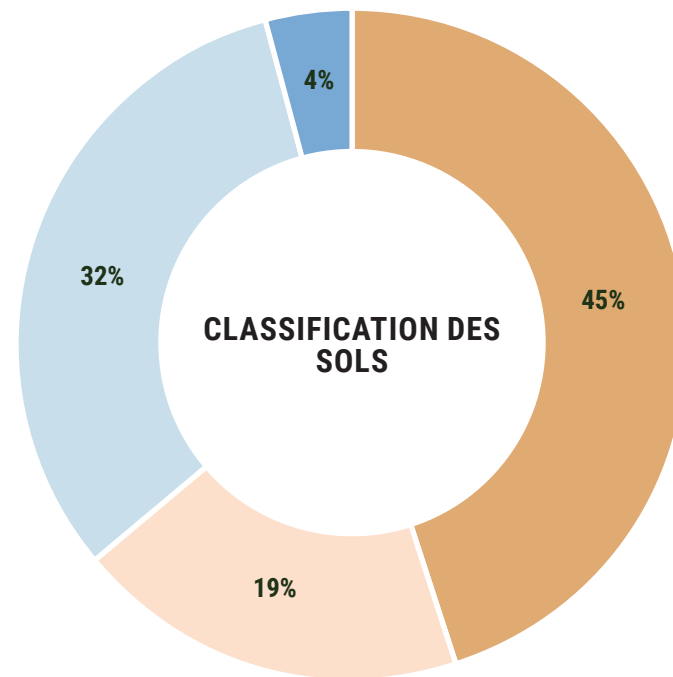
Les sols sableux sont répartis en petites zones fragmentées à travers l'île. Ayant une composition granulométrique, les sols sableux drainent l'eau rapidement et retiennent peu de nutriments. Conséquemment, ces sols deviennent plus secs et moins fertiles. Ces sols doivent être considérés dans la planification de zones plantées ou végétalisées.

Les sols argileux sont majoritairement situés dans la portion est de l'île et englobent le secteur des étangs. Par leur composition argileuse, ces sols retiennent plus d'eau et deviennent compressibles. La compressibilité de ces sols est un enjeu de construction en ce qui trait aux fondations et infrastructures souterraines.

Les sols de type divers sont répartis sur l'entièreté de l'île, mais ils sont situés en majeure partie sur les berges à l'est de l'île et dans le secteur des étangs.

TOPOGRAPHIE

La topographie de l'île est globalement caractérisée par des pentes nulles avec des points de niveau plus bas aux extrémités ouest et des points de niveau plus haut au centre de la zone. D'autres zones sont sculptées par l'érosion de manière à former de petites falaises. L'élévation varie généralement entre 8 et 12 mètres.



COURANT ET QUALITÉ DE L'EAU

COURANT

L'île Sainte-Thérèse observe des intensités de courants différentes d'une rive à l'autre. Les différences de courant fluvial ont des impacts physiques sur l'exploitation des berges ainsi que sur les activités possibles dans ces environnements.

Rive est : Le courant est fort à l'est de l'île à cause de la largeur et profondeur du fleuve ainsi que du relief marin.

Rive ouest : La portion du fleuve située à l'ouest de l'île possède un débit plus faible que celui de la rive est. On y retrouve notamment la plage de l'Est à RDP-PAT.

Rive nord : La présence des îles de l'archipel des îles de Varennes au nord réduit le courant et rend possible la circulation de petites embarcations et des activités récréatives aquatiques.

TRAITEMENT DES EAUX

La station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte est située à l'extrémité est de l'île de Montréal et traite les eaux usées de l'agglomération de Montréal. Des enjeux de surverses importants ont lieu lors de précipitations abondantes. Conséquemment, des déversements d'eau de mauvaise qualité qui sont partiellement traités sont rejetés directement dans le fleuve, et ce, à proximité de l'île Sainte-Thérèse. Cette problématique entraîne des répercussions sur les activités récréatives en milieu aquatique en raison de son impact sur la qualité de l'eau.

D'ailleurs, le projet d'usine d'ozonation de Montréal, évalué à de plus de 700M est situé sur le site du terrain de l'usine de traitement des eaux Jean-R. Marcotte. Celui-ci vise à améliorer la qualité de l'eau en pompant de l'ozone dans les eaux usées pour éliminer les virus, bactéries et rejets de médicaments.

QUALITÉ DE L'EAU - FLEUVE

Le Réseau-fleuve du MELCCFP suit la qualité des masses d'eau du fleuve Saint-Laurent à travers le temps selon des paramètres physicochimiques et bactériologiques. L'indice de qualité bactériologique et physicochimique (IQBP) est extrapolé à plusieurs stations de données, dont 3 en périphérie de l'île Sainte-Thérèse.

L'indice IQBP médian des stations révèle des résultats dans les catégories Bonne (80-100) et Satisfaisante (60-79). Les valeurs de 2020 comprises entre mai et octobre aux stations de suivi sont les suivantes: 82 (bonne), 76 (satisfaisante) et 84 (bonne). En somme, la qualité de l'eau en rive et fleuve demeure satisfaisante et adéquate pour la pratique d'activités aquatiques.



QUALITÉ DE L'EAU - RIVE

Plusieurs stations de suivi bactériologique du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA) se trouvent à proximité de l'île Sainte-Thérèse. Elles sont situées sur les rives de l'arrondissement Rivière-des-Prairies -Pointe-aux-Trembles. Le programme QUALO du RSMA sert à l'évaluation de la qualité bactériologique de l'eau en rive de l'île de Montréal. Conséquemment, l'indicateur QUALO permet de déterminer si le niveau bactériologique est suffisamment bas pour permettre les activités récréatives aquatiques. Il est à noter que l'indicateur QUALO n'est pas une norme de baignade. Selon les moyennes annuelles de 2022, la qualité de l'eau atteint la catégorie satisfaisante en fonction de la concentration de coliformes fécaux par 100 mL d'eau échantillonnée.



QUALITÉ BACTÉRIOLOGIQUE EAU EN RIVE

STATION COLLECTE DE DONNÉES (RDP-PAT)	MOYENNE ANNUELLE 2022 (col. féc./100mL) ET QUALITÉ DE L'EAU
Parc du Bout-de-l'île	77 - Bonne
Plage de l'Est	116 - Satisfaisante
Parc Pierre-Payet - Rampe mise à l'eau	168 - Satisfaisante
Parc nature de la Pointe-aux-Prairie	193 - Satisfaisante
Parc Marcel-Léger	117 - Satisfaisante
Parc Clémentine- De la Rousselière	161 - Satisfaisante
Rampe de mise à l'eau - Rue Notre-Dame	105 - Satisfaisante
Marina Pointe-aux-Trembles	124 - Satisfaisante



PLAN 5
QUALITÉ DU SOL ET DE L'EAU

▭ Île Sainte-Thérèse

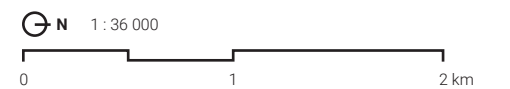
CLASSIFICATION DES SOLS

- Sols loameux
- Sols sableux
- Sols argileux
- Sols divers

QUALITÉ DE L'EAU

- Station RSMA
- Station Réseau-fleuve
- Bonne
- Satisfaisante

Zone à problèmes fréquents



MILIEUX HUMIDES ET ZONES D'ÉROSION

MILIEUX HUMIDES

L'île est caractérisée par divers milieux humides qui se retrouvent principalement en périphérie des berges sauf pour la partie sud-est de l'île, où une concentration de nombreux milieux humides est observée. On y retrouve des marécages, marais, prairies humides et des milieux humides d'eau peu profonde. Une série d'étangs aménagés par Canard Illimité Canada (CIC) en 2020 sont localisés dans la zone au sud-est totalisant 14 hectares. Les aménagements ont permis d'augmenter la superficie de ces milieux présents naturellement. D'ailleurs, on y retrouve deux sites de ponte adaptés pour les tortues, notamment la tortue géographique, une espèce désignée vulnérable en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec et qui fréquente ce secteur.

Au centre de l'île, les trois marécages arborescents sont principalement composés d'érables rouges selon les données écoforestières du Québec. De grands herbiers aquatiques se trouvent principalement sur les berges ouest et la pointe nord de l'île. Ceux-ci sont des milieux abritant le chevalier cuivré, espèce de poisson menacée. Enfin, l'île est traversée par plusieurs cours d'eau intermittents et fossés qui sont à sec ou avec une faible profondeur d'eau. Plusieurs cours d'eau permanents se retrouvent dans la partie sud de l'île, en proximité des milieux humides.

ÉROSION DES BERGES

Deux zones d'érosion majeures ont été observées sur la berge au sud de l'île, en lien avec la voie maritime et le courant plus élevé du fleuve. En effet, le batillage causé par le passage des bateaux de cargaison dans la voie navigable est la principale cause de l'érosion, en plus des phénomènes liés aux changements climatiques. L'érosion menace les berges de l'île Sainte-Thérèse. Pour plus de détails, une étude de caractérisation des berges a été réalisée par l'Université Laval (Bernier, Meurie, Lajeunesse).



43. Étang aménagé par Canards Illimités Canada, bordé par des marais



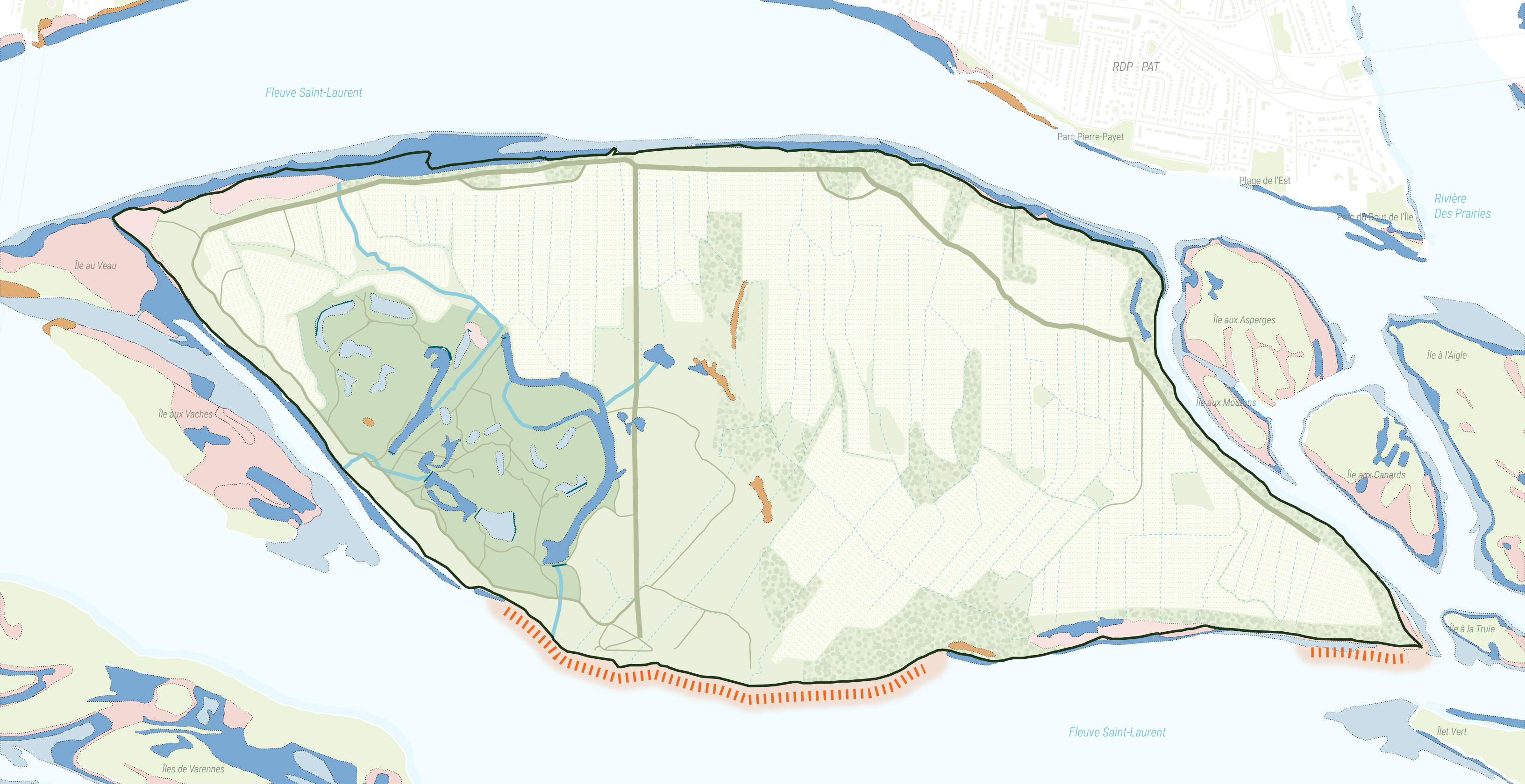
44. Zone de forte érosion sur la berge






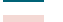




45. Cours traversant l'île

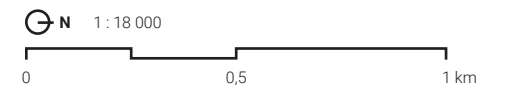


46. Berges vers l'archipel



PLAN 6
MILIEUX HUMIDES

- | | |
|--|---|
|  Cours d'eau intermittent |  Interventions de CIC |
|  Cours d'eau permanent |  Prairie humide (Graminoides non submergées) |
|  Zone d'érosion |  Marécage (Terre noire < 30cm) |
| |  Marais (Végétation émergente et submergée) |
| |  Eau peu profonde (< 2m d'eau) |



ACTIVITÉS AGRICOLES

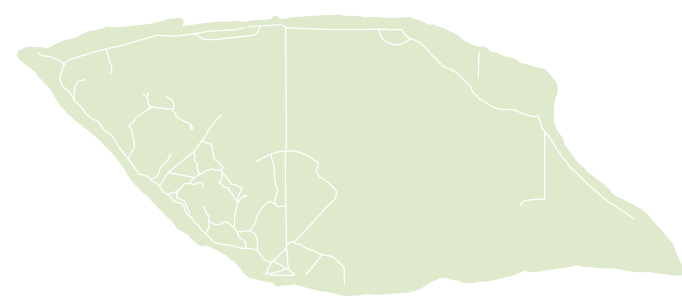
La vocation agricole fait partie intégrante de l'identité de l'île depuis sa colonisation, et ce, en raison de la grande fertilité de ses terres.

En effet, environ 50% de la superficie de l'île est constituée de terres cultivées. En 1681, soit une vingtaine d'années après le début de la colonisation de l'île, une cinquantaine de personnes cultivaient les terres et élevaient une trentaine de bovins. En 1861, lors de l'abolition du régime seigneurial, les terres ont été cédées aux insulaires, qui ont continué à pratiquer l'agriculture jusqu'en 1960 environ, au moment où l'exode rural et le vieillissement de la population de l'île ont causé un fort ralentissement de l'activité agricole. En 1972, les terres de l'île sont louées à des agriculteur.trice.s et en 1978, l'île est officiellement identifiée comme zone agricole par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). À ce jour, un.e seul.e agriculteur.trice continue à cultiver l'île dans le cadre d'une entente avec le gouvernement.

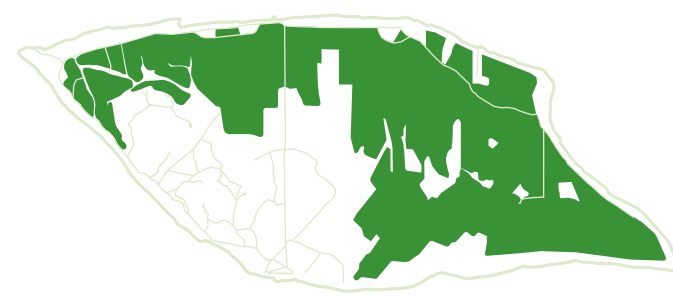
Le plan historique démontre que les tracés de structuration des terres exploitées par les premier.ère.s occupant.e.s sont encore visibles. Par conséquent, les

tracés d'origines continuent de façonner le paysage de l'île. Aujourd'hui, la production agricole est exclusivement végétale, c'est-à-dire que l'élevage n'est plus pratiqué. L'agriculture pratiquée est essentiellement céréalière et inclut notamment la culture du maïs et du soja. Bien que les sols soient fertiles en raison de la présence de bonnes terres loameuses, la pratique de l'agriculture est soumise à plusieurs contraintes en raison du caractère insulaire de l'île et de l'absence d'infrastructures en place permettant, entre autres choses, l'irrigation des terres agricoles.

D'après le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Marguerite-D'Youville (2014), les terres agricoles de l'île Sainte-Thérèse ont une affectation à la fois agricole et récréative, c'est-à-dire que la zone agricole concernée possède un potentiel récréatif extensif. La vocation agricole est donc dominante et préservée, mais il est possible d'y développer et de consolider les activités complémentaires liées au récréotourisme. Le PDZA caractérise aussi les terres comme ayant un très bon potentiel en raison des faibles limitations pouvant réduire la gamme des cultures possibles.



**Zone agricole
(LPTAA)**



**Parcelles et productions
agricoles déclarées (FADQ)**



47. Vues sur l'île



48. Machines pour l'agriculture

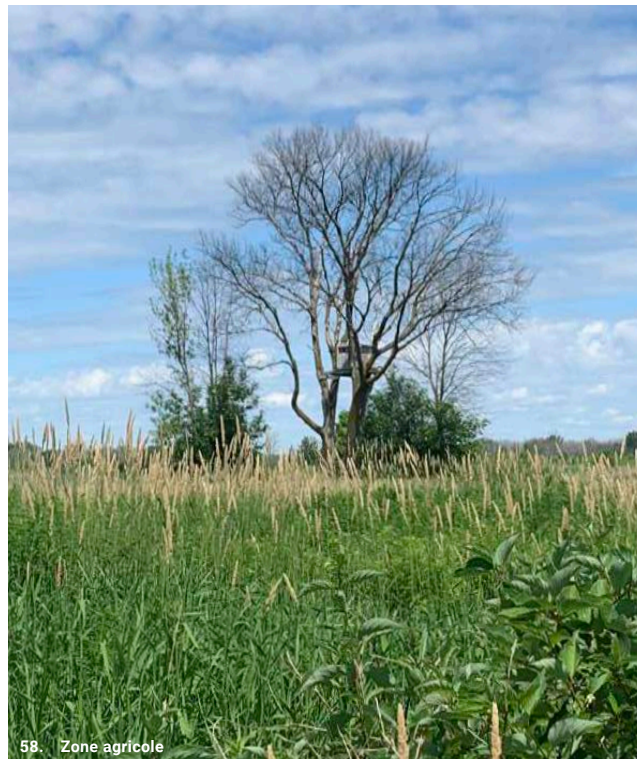


49. Maïs

VÉGÉTATION ET COUVERT FORESTIER

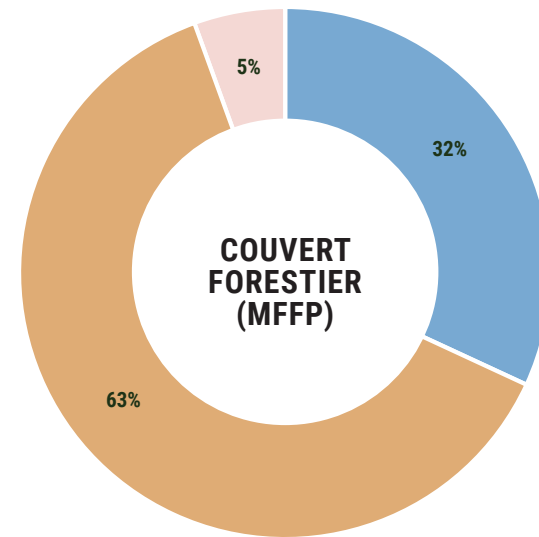
L'île Sainte-Thérèse est principalement constituée de zones agricoles. Le reste de l'île est composé essentiellement de friches herbacées et arbustives. Une partie boisée de feuillus mixtes a été observée dans la portion nord de l'île ainsi qu'une grande zone de frênes morts au centre. Une partie de la zone riveraine au sud-est de l'île est caractérisée par de grands saules.

Bien que l'île compte une bonne diversité d'espèces végétales, il faut aussi souligner la présence de quelques espèces envahissantes, telles que l'érable à Giguère, la salicaire commune, l'alpiste roseau et le nerprun cathartique. Ces deux dernières possèdent une présence importante sur le territoire de l'île Sainte-Thérèse. Ces espèces représentent non seulement une menace pour la flore, mais aussi pour la faune locale et la structure du sol. En effet, certaines d'entre elles favorisent l'érosion, telle que la renouée du Japon, tandis que d'autres modifient les propriétés hydrologiques, telles que le phragmite roseau commun et l'alpiste roseau.



58. Zone agricole

La section québécoise de la Société pour la Nature et les Parcs du Canada (SNAP Québec) coordonne un projet ambitieux de planter 100 000 arbres sur l'île d'ici 2030. Le reboisement protégera la biodiversité importante de l'île en plus de créer de nouveaux habitats. La plantation d'arbres atténuera les effets néfastes des espèces envahissantes exotiques mentionnées précédemment. Déjà 15 000 arbres ont été plantés en 2021 et 2022.



- Peuplement peupliers deltoïdes
- Peuplement frênes
- Peuplement érables argentés

* Espèce exotique envahissante

Statut hydrique:

NI : non indicatrice (milieu terrestre)
FACH : facultative des milieux humides
OBL : obligée des milieux humides

LISTE NON EXHAUSTIVE DES ESPÈCES VÉGÉTALES

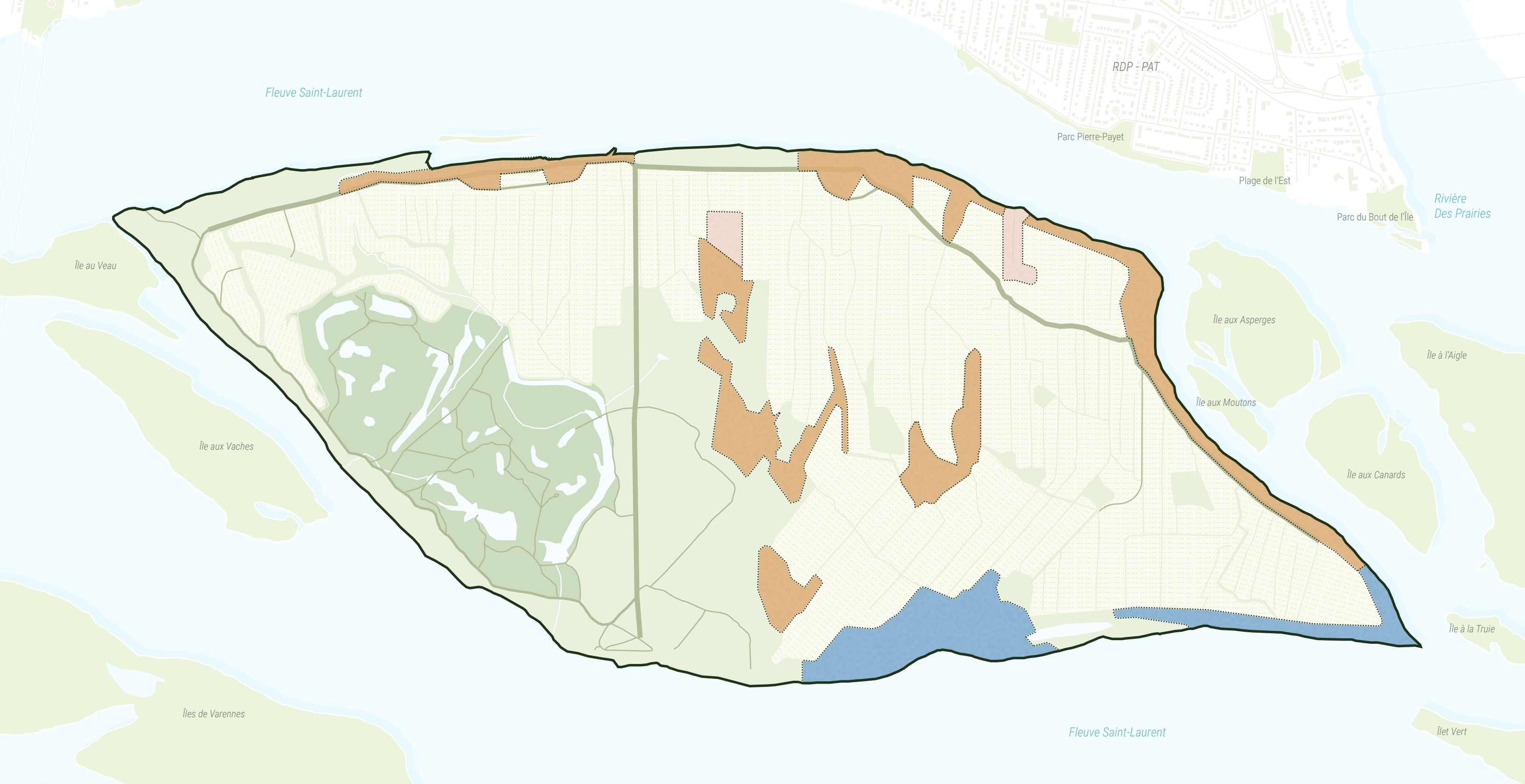
ARBORESCENTES/ARBUSTES

1. Amelanchier sp. | Amélanchier sp. *NI*
2. Acer negundo | Érable à Giguère * *NI*
3. Acer saccharinum | Érable argenté *OBL*
4. Acer rubrum | Érable rouge *FACH*
5. Rubus idaeus subsp. idaeus | Framboisier d'Europe *NI*
6. Fraxinus pennsylvanica | Frêne rouge *FACH*
7. Fraxinus americana | Frêne blanc *NI*
8. Ulmus americana | Orme d'Amérique *FACH*
9. Ulmus rubra | Orme rouge *NI*
10. Populus deltoides | Peuplier deltoïdes *FACH*
11. Sorbus americana | Sorbier d'Amérique *NI*
12. Rhus typhina | Sumac vinaigrier *NI*
13. Parthenocissus quinquefolia | Vigne vierge à cinq folioles *NI*

HERBACÉES

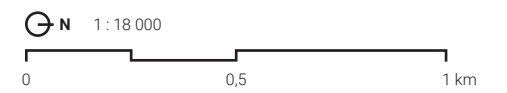
14. Phalaris arundinacea | Alpiste roseau * *FACH*
15. Asclepias syriaca | Asclépiade commune *NI*
16. Impatiens capensis | Impatiente du cap *FACH*
17. Typha angustifolia | Quenouille à feuilles étroites *OBL*
18. Reynoutria japonica var. japonica | Renouée du Japon * *NI*
19. Phragmites australis subsp. australis | Roseau commun * *FACH*
20. Lythrum salicaria | Salicaire commune * *FACH*
21. Valeriana officinalis | Valériane officinale * *NI*
22. Solidago sp. | Verger d'or sp. *NI ou FACH*
23. Vicia cracca | Vesce jargeau *NI*





PLAN 7
COUVERT FORESTIER

- Île Sainte-Thérèse
- Peuplement peupliers deltoïdes*
- Peuplement frênes*
- Peuplement érables argentés*



FAUNE

Selon le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), deux espèces désignées menacées (râle jaune et chevalier cuivré), deux espèces désignées candidates (guifette noire et l'hirondelle de rivage) et quatre espèces susceptibles d'être ainsi désignées (bruant de Nelson, la couleuvre brune, le hibou des marais, l'obovarie olivâtre et le troglodyte à bec court) sont répertoriées sur l'île et dans un rayon de deux kilomètres.

Il est important de mentionner que l'ensemble des espèces animales et leurs habitats fauniques n'ont pas été inventoriés de manière exhaustive. Cependant, plusieurs signes témoignent de la présence d'espèces variées.

Des indices de la présence (trou/nids dans les talus) de l'hirondelle de rivage ont été observés dans les zones à forte érosion sur la berge est de l'île. Cette zone se situe sur la rive est.

La présence de mammifères a aussi été constatée par les insulaires, notamment des cerfs de Virginie, des renards roux et des coyotes. Il est possible de supposer que ces espèces sont arrivées sur l'île lors des périodes de gel du fleuve. De plus, ces espèces se déplacent sur l'ensemble de l'île.

En ce qui concerne les espèces fauniques plus petites, nous déduisons qu'elles ont été emmenées lors du transport du matériel ou accidentellement lors des déplacements des habitant.e.s. Certaines espèces d'herpétofaune, comme les tortues, ont pu accéder à l'île directement par l'eau. Les espèces aquatiques sont observables au pourtour de l'île et en prédominance sur la rive ouest en raison de la présence d'herbiers aquatiques.

De ce fait, de grands herbiers aquatiques ont été observés sur la berge ouest de l'île. Ces herbiers offrent un habitat de qualité pour le poisson. Selon les données du Ministère Pêche et Océans Canada (MPO), le chevalier cuivré ainsi que plusieurs autres espèces seraient présentes dans la zone en périphérie de l'île.

Il est important de mentionner que l'île Sainte-Thérèse fait partie des aires de concentration d'oiseaux aquatiques du Fleuve Saint-Laurent ayant des habitats fauniques protégés. La loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN) prévoit des mesures de protection pour les aires désignées pour préserver la biodiversité. De plus, la pointe au sud-est comprend un habitat faunique protégé du rat musqué.

CHASSE ET PÊCHE

L'île Sainte-Thérèse et les eaux environnantes font partie du territoire de chasse et de pêche sportives identifié zone 8 (ouest), qui englobe la région métropolitaine de Montréal et quelques villes en périphérie.

Outre les règlements concernant la chasse et la pêche sportive applicables à l'ensemble du territoire québécois, l'île Sainte-Thérèse n'est pas assignée à une identification spéciale et n'est pas soumise à des règles spécifiques supplémentaires pour encadrer ces activités.

La zone 8 permet la pratique de la pêche et est riche de par sa grande variété d'espèces de truites, de perchaudes, de brochets, d'esturgeons et de dorés. Quant à la chasse, le cerf de Virginie ainsi que différentes espèces d'oiseaux peuvent être observés et chassés sur l'île Sainte-Thérèse.

LISTE NON EXHAUSTIVE DES ESPÈCES FAUNIQUES

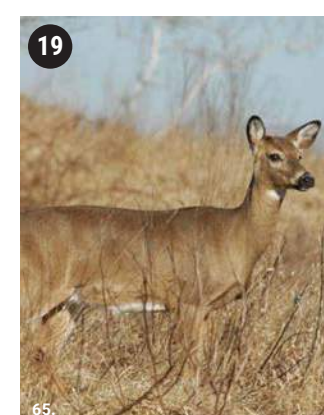
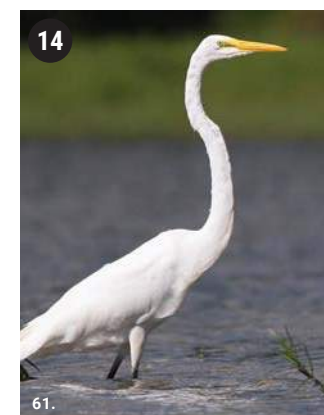
ESPÈCES FAUNIQUES À STATUT RÉPERTORIÉES SUR L'ÎLE ET DANS UN RAYON DE 2 KM SELON LE CDPNQ ET LE MPO

1. Ammospiza nelsoni | Bruant de Nelson
2. Moxostoma hubbsi | Chevalier cuivré *
3. Moxostoma carinatum | Chevalier de rivière *
4. Ammocrypta pellucida | Dard de sable *
5. Percina copelandi | Fouille-roche gris *
6. Ichthyomyzor fossor | Lamproie du nord *
7. Notropis bifrenatus | Méné d'herbe *
8. Obovaria olivaria | Obovarie olivâtre *
9. Chilonias niger | Guifette noire
10. Asio flammeus | Hibou des marais
11. Riparia riparia | Hirondelle de rivage
12. Graptemys geographica | Tortue géographique
13. Cistothorus platensis | Troglodyte à bec court

ESPÈCES FAUNIQUES OBSERVÉES SUR L'ÎLE

14. Ardea alba | Grande aigrette
15. Thamnophis sirtalis | Couleuvre rayée
16. Storeria dekayi | Couleuvre brune
17. Ardea herodias | Grand Héron
18. Chrysemys picta | Tortue peinte
19. Odocoileus virginianus | Cerf de Virginie
20. Vulpes vulpes | Renard roux
21. Canis latrans | Coyotte
22. Castor canadensis | Castor

* Espèces aquatiques en péril du MPO



COMPOSANTE 3

PAYSAGE

L'île Sainte-Thérèse, par sa composante paysagère remarquable, offre des paysages uniques et naturels dans une région métropolitaine fortement urbanisée. Les milieux humides, les berges, les étangs, les terres agricoles et la forte végétation contribuent au caractère exceptionnel des paysages à valoriser.

Les différentes interactions entre les écosystèmes terrestres et maritimes de l'île offrent un large éventail de possibilités en matière de développement paysager et écologique.

Cette section définit d'abord les unités paysagères de l'île. Elles sont regroupées en deux grandes catégories, soit le coeur de l'île et son pourtour.

Cette identification permet non seulement une compréhension détaillée des paysages du territoire, mais vise à faciliter la mise en place de stratégies d'intervention opérant une symbiose entre les différentes unités paysagères et les divers écosystèmes.

Par la suite, les vues d'intérêt à partir de l'île et les perspectives qu'offrent les berges avoisinantes en direction de l'île sont présentées.



UNITÉS DE PAYSAGE

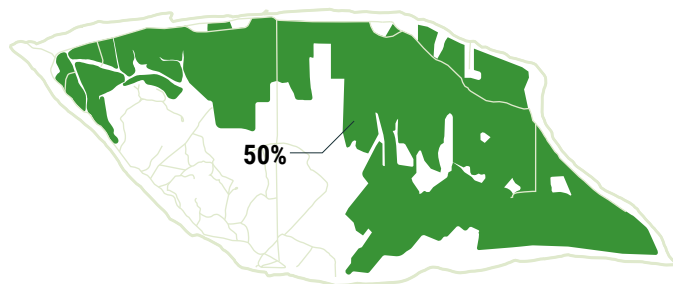
LE COEUR DE L'ÎLE



1 AGRICOLE

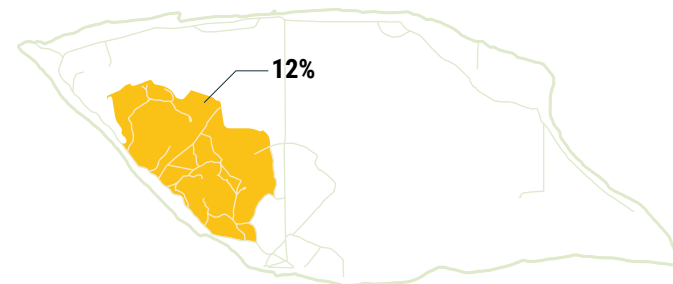
Étant la typologie paysagère prédominante depuis le début de sa colonisation, le milieu agricole couvre la presque totalité de l'île.

Le paysage se démarque par l'uniformité de sa végétation et sa topographie. Quant à l'accessibilité, un seul sentier traverse les terres agricoles sans pour autant permettre au visiteur d'aller à la découverte de ces espaces dédiés à la culture.



2 MARAIS

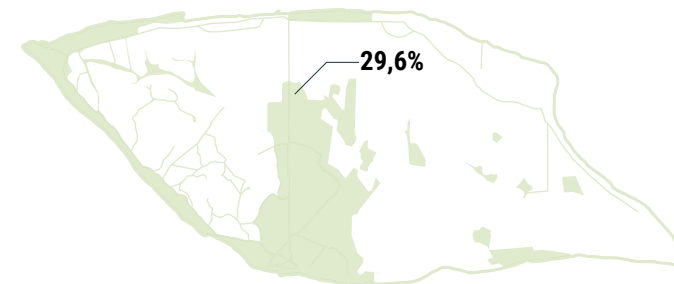
Les marais sont localisés au sud-est de l'île. On y retrouve de nombreux étangs et beaucoup de végétation. Des ponceaux permettent de traverser certains ruisseaux et étangs, mais on retrouve également un réseau de chemins informels qui s'est développé au fil du temps. Dans les années 80, l'organisme Canards Illimités a aménagé des digues, une structure de contrôle du niveau de l'eau et a procédé à l'excavation d'un réseau d'étangs afin de protéger et la conserver ces milieux.



3 FRICHE ARBUSTIVE

Située au centre de l'île, la friche est composée d'une forte végétation d'herbacées fleuries. Similairement à la typologie paysagère agricole, la friche se caractérise par un relief plat. Les végétaux qui y poussent ont des hauteurs moyennes permettant de voir au loin.

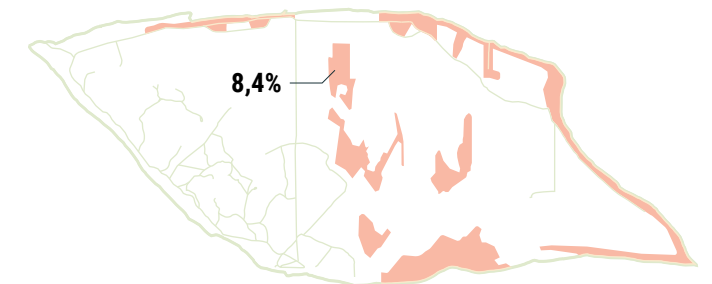
En raison du manque de sentiers formels, le seul moyen de se déplacer dans cette zone est de se frayer un chemin à travers la végétation à mesure que l'on avance.



4 BOISÉ

On retrouve plusieurs zones boisées, notamment deux boisés de plus grande taille localisés au centre ainsi que sur le long des berges de l'île Sainte-Thérèse. Il s'agit d'un boisé composé d'une diversité d'espèces arborées et d'un boisé composé de frênes morts.

Ces zones boisées sont souvent fragmentées par des champs agricoles, provoquant la création de plusieurs bosquets. Les boisés sont inaccessibles et peuvent être aperçus à distance depuis les friches ou les terres agricoles, de même que depuis l'extérieur de l'île.

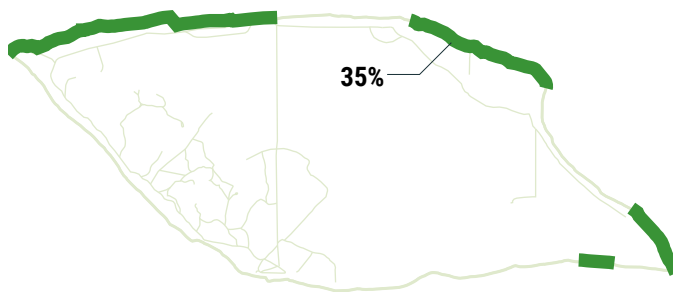


LE POURTOUR DE L'ÎLE



1 HERBACÉ AQUATIQUE

Cette unité paysagère se caractérise par l'abondance de plantes herbacées, notamment des graminées qui habitent le début de la berge et qui s'étendent sur les premiers mètres du cours d'eau. Cette typologie paysagère se trouve au nord et à l'ouest de l'île.



2 BERGE ACCESSIBLE

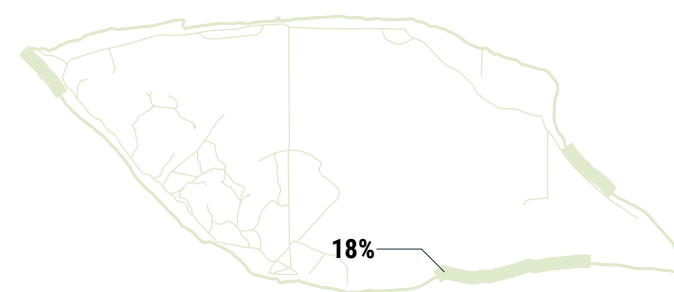
La berge accessible offre un paysage équilibré grâce à la présence de différentes strates végétales. Le paysage dégagé et les plages composant cette entité paysagère forment des espaces ayant un fort potentiel pour de futurs aménagements, et ce, en raison de la facilité d'accès à l'eau qu'ils permettent.



3 BERGE FORESTIÈRE

Une végétation dense composée de végétaux ligneux est l'une des caractéristiques principales de la berge forestière. Certaines percées dans la végétation sont observables sous forme de clairières de graminées avec de petites zones de plage.

La vue et l'accès à l'île Sainte-Thérèse sont entièrement bloqués par la végétation imposante.



4 BERGE ÉRODÉE

Située à l'est de l'île Sainte-Thérèse, cette unité paysagère se caractérise par ses berges fortement érodées formant des falaises sablonneuses.

Marqué par les dommages sur sa topographie, issue des vagues résultantes du passage des navires commerciaux, le paysage est aussi composé de certains végétaux succombant à l'érosion de la berge.



VUES D'INTÉRÊT VERS L'ÎLE

Plusieurs parcs et espaces verts de Montréal (RDP-PAT) et de Varennes sont aménagés en rive. C'est à partir de ces espaces ouverts que sont visibles les berges ouest et est de l'île Sainte-Thérèse. Toutefois, la topographie caractérisée par une absence de relief et une végétation dominante n'offre pas de points de repère ou d'élément emblématique dénotant la présence de l'île Sainte-Thérèse dans le paysage des îles de l'archipel de Varennes.

L'étroitesse du fleuve à la hauteur de Montréal (RDP-PAT) permet l'observation de certains chalets à l'ouest de l'île Sainte-Thérèse, lorsque la végétation le permet, notamment à partir du parc Bellerive avec le Mont-Saint-Bruno en arrière-plan (vue #6). L'île est toutefois obstruée par l'île aux Asperges à partir de l'extrémité est de Montréal (RDP-PAT), à l'exception du belvédère de la plage de l'Est.

À partir des berges de Varennes, la végétation est dense et ne révèle pas de points de repère comme les phares. Cependant, de beaux paysages naturels peuvent être observés à partir de ces rives, et particulièrement à partir du parc de la Commune (vue #12) et de l'Église Sainte-Anne de Varennes (vue #11).

L'expérience d'arrivée est différente d'une pointe à l'autre. En arrivant vers le sud, la pointe de l'île est dégagée et marquée par des pylônes électriques dominant le paysage (vue #2). Toutefois, pour arriver à la pointe nord de l'île, il faut se faufiler à travers les îles de l'archipel de Varennes qui sont composées de paysages similaires, ce qui permet difficilement de distinguer l'île Sainte-Thérèse (vue #3).

Enfin, étant la cinquième plus grande île de l'archipel d'Hochelaga, l'île Sainte-Thérèse peut être observée à partir des trois étages d'observation de la tour du Stade olympique de Montréal. Avec une hauteur de 175 mètres, la tour offre un point de vue lointain, mais unique, sur l'île Sainte-Thérèse.

EXPÉRIENCE D'ARRIVÉE



2 MARINA



3 ÎLE AUX CANARDS

VUES VERS L'ÎLE (MONTRÉAL)



6 PARC BELLERIVE

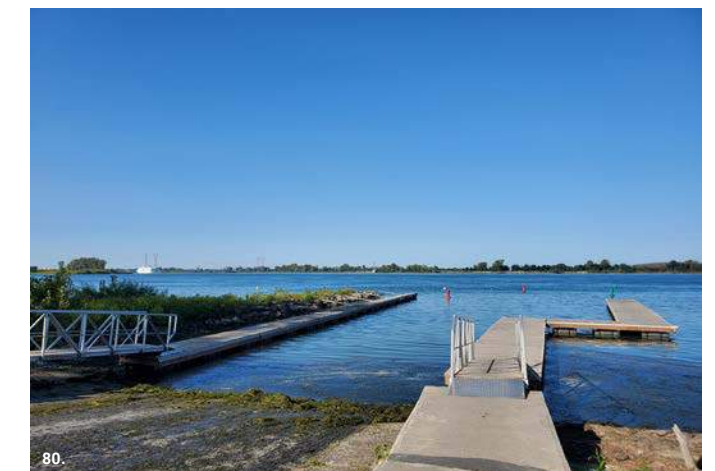


10 PARC PIERRE-PAYET

VUES VERS L'ÎLE (VARENNES)



11 ÉGLISE STE-ANNE DE VARENNES



12 QUAI DU PARC DE LA COMMUNE

Voir page 37 pour l'emplacement des vues

VUES D'INTÉRÊT À PARTIR DE L'ÎLE

Étant donné le relief plat de l'île, la majorité des points de vue à partir de l'île sont possibles depuis son pourtour et certaines berges accessibles.

Ainsi, les berges à l'est de l'île permettent une vue sur la Rive-sud et d'apercevoir des points de vue sur des éléments naturels tels que les monts Saint-Bruno (vue #19) et Saint-Hilaire, ainsi que les îles de l'archipel de Varennes. Il est aussi possible d'observer l'église Sainte-Anne de Varennes dont le clocher agit comme point de repère (vue #17). À l'ouest, les berges de l'île permettent de voir des habitations à Montréal (RDP-PAT), en plus de plusieurs parcs riverains (vue #14). Sur les berges nord et sud, des vues sur les autres îles de l'archipel peuvent être contemplées. Au loin au sud, il est possible de distinguer le Port de Montréal et le Stade olympique (vue #13) ; au loin au nord, deux grandes tours implantées à Repentigny marquent le paysage.

À l'intérieur de l'île se trouvent des perspectives sur les milieux humides (vue #24) et les friches (vue #22) ainsi que sur les parois érodées. La présence d'une végétation dense le long des sentiers sinueux rend difficile l'observation de points de vue, mais certaines percées permettent la découverte de points de vue surprenants sur plusieurs éléments d'intérêt patrimonial, dont la maison patrimoniale, la grange et des ruines. Inversement, certains des bâtiments ou leurs vestiges, comme une petite cabane perchée, offrent des points de vue intéressants.

VUES VERS L'EXTÉRIEUR



13 PORT DE MONTRÉAL ET LE STADE OLYMPIQUE



17 BERGES DE VARENNES



14 BERGES DE MONTRÉAL (RDP-PAT)



19 MONT SAINT-BRUNO

VUES VERS L'INTÉRIEUR



22 FRICHE ET BOISÉ



24 ÉTANG

Voir page 37 pour l'emplacement des vues



PLAN 8
VUES D'INTÉRÊT

▭ Île Sainte-Thérèse

◂ Expérience d'arrivée

◃ Vues vers l'île

◄ Vues vers l'extérieur

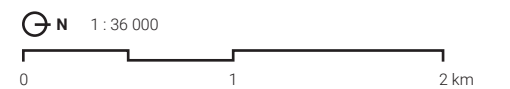
◅ Vues vers l'intérieur

- 1 Tour du Stade olympique
- 2 Marina
- 3 Île aux Canards
- 4 Île à l'Aigle
- 5 Île de Varennes

- 6 Parc Bellerive/ 41e avenue
- 7 Parc Clémentine-De la Rousselière
- 8 Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies
- 9 Parc Marcel-Léger
- 10 Parc Pierre-Payet
- 11 Pavillon de l'église de Sainte-Anne-de-Varennes
- 12 Quai du parc de la Commune

- 13 Port de Montréal et le Stade olympique
- 14 Berges de Montréal
- 15 Parc Pierre-Payet
- 16 Îles est de l'archipel de Varennes
- 17 Berges de Varennes
- 18 Île de Varennes
- 19 Mont Saint-Bruno

- 20 Terres agricoles
- 21 Grange historique
- 22 Friche et boisé
- 23 Maison patrimoniale
- 24 Étangs



COMPOSANTE 4

MOBILITÉ

En raison de son caractère insulaire, l'accessibilité à l'île Sainte-Thérèse est limitée : aucun pont ou système de navette fluviale ne permet de se rendre sur l'île. De plus, seulement deux chemins de terre y sont aménagés, lesquels constituent les uniques voies de circulation.

Cependant, l'île recèle un potentiel de connexions important en raison de sa proximité aux centres urbains que sont Montréal (RDP-PAT), Varennes et Repentigny et des autres îles de l'archipel.

Afin de mieux définir la mobilité vers l'île, l'analyse explorera les voies navigables autour de l'île et les voies de circulation à partir du continent vers l'île.

Quant à la mobilité à l'intérieur de l'île, il est possible de s'y déplacer via un réseau de routes de terres, de sentiers et de chemins informels offrant plusieurs opportunités de promenades.



RÉSEAU DE DÉPLACEMENT FLUVIAL

La localisation stratégique de l'île, à la jonction de la voie maritime du Saint-Laurent et des rivières des Prairies et L'Assomption, amène un achalandage maritime important et nécessite la cohabitation harmonieuse des différents usagers.

Actuellement, aucun quai municipal ou public n'est aménagé sur l'île et aucun système de navette fluviale ne la dessert.



87. Paquebot de livraison



88. Navette fluviale



89. Activité nautique

VOIE MARITIME

La voie maritime du Saint-Laurent est un réseau d'écluses, de chenaux et de canaux qui relie le fleuve Saint-Laurent et les Grands Lacs à l'océan Atlantique. Passant par le Port de Montréal, la voie maritime traverse le côté est de l'île Sainte-Thérèse, entre celle-ci et Varennes. Elle est fermée environ trois mois par année, généralement de début janvier à fin mars. Plus de 2 000 navires empruntent annuellement la voie maritime. Celle-ci permet le transport de marchandises et le déplacement des bateaux de croisière. Aucune embarcation de moins de six mètres ne doit se retrouver dans cette voie, pour éviter toute collision.

NAVETTE FLUVIALE

Le service de navettes fluviales est assuré par la compagnie Navark. Sur les rives environnantes de l'île Sainte-Thérèse, on dénombre quatre quais publics.

Le premier quai est situé à Montréal, dans l'arrondissement de RDP-PAT (quai Saint-Jean-Baptiste), et fait partie d'un trajet N3, permettant de relier l'arrondissement au Vieux-Port de Montréal et à Varennes. La navette opère entre les mois de mai et octobre.

Les trois autres quais sont desservis par le trajet PVR, formant une boucle autour de l'île Sainte-Thérèse.

Le trajet est constitué de trois segments qui relient le quai au parc Marcel-Léger dans l'arrondissement de RDP-PAT, le quai au parc de la Commune à Varennes et le quai au parc Saint-Laurent à Repentigny. La durée de déplacement pour chaque segment est d'environ 30 minutes et la navette opère entre les mois de juin et septembre.

VOIES RÉCRÉATIVES

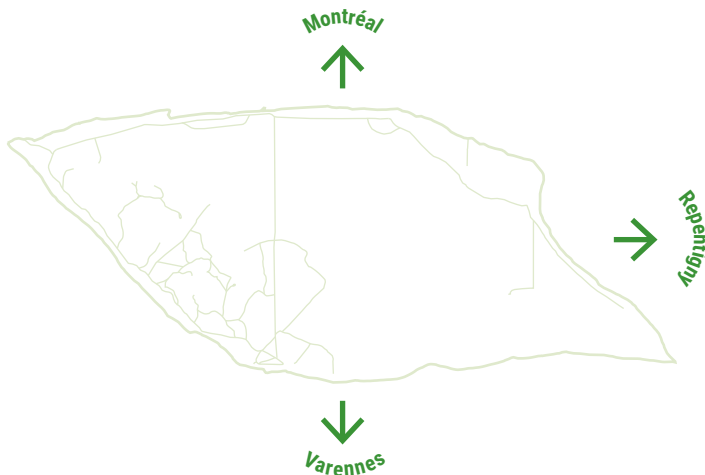
Les eaux de l'archipel de Varennes sont utilisées pour des promenades en embarcations à rames et à moteur et pour pêcher. Quelques terrains et quais sont disponibles pour la mise à l'eau des embarcations. Les usagers peuvent se promener autour et entre les îles sans s'aventurer dans la voie maritime.

La voie entre Montréal et l'île Sainte-Thérèse est particulièrement appréciée par les amateurs de sports nautiques et de pêche, puisque le courant y est beaucoup moins fort qu'à l'est de l'île. En 2019, l'arrondissement de RDP-PAT s'est lancé dans la rénovation et l'augmentation de son nombre de quais et de rampes de mise à l'eau, afin de multiplier les portes d'entrée sur le fleuve. Aussi, en 2021, Conservation de la nature Canada (CNC) a lancé le Circuit nautique, qui indique les points d'accès aux kayakistes, canoteurs et autres explorateurs non motorisés aux îles insulaires de l'archipel de Varennes.



RÉSEAU DE DÉPLACEMENT DES MUNICIPALITÉS AVOISINANTES

En vue de devenir un parc métropolitain, il est possible d'envisager que l'île Sainte-Thérèse soit desservie par un trajet de navette fluviale. Pour favoriser l'accès à l'île, les trois quais du trajet Pointe-aux-Trembles - Varennes - Repentigny doivent être desservis par un réseau de routes, de transport en commun et de transport actif pour permettre aux futur.e.s visiteur.se.s de l'île de se déplacer vers les quais.



PARC MARCEL-LÉGER (MONTRÉAL)

Le parc Marcel-Léger est longé par la rue Notre-Dame Est, une artère importante pour l'arrondissement. Le parc accueille la Maison Antoine-Beaudry, un immeuble patrimonial qui fait du parc un site d'intérêt historique.

TRANSPORT ACTIF

Une piste cyclable asphaltée se rend jusqu'au quai et elle fait partie du réseau de la Route verte, permettant de relier le parc au centre-ville de Montréal. Toutefois, il y a une absence de supports à vélo et à Bixi au parc.

Les commodités offertes sont limitées à une aire de pique-nique et des toilettes publiques.

TRANSPORT EN COMMUN

Des lignes d'autobus desservent le parc Marcel-Léger. À partir de l'arrêt le plus près, il faut compter 3 minutes de marche pour se rendre au quai.

La station de métro la plus près est la station Honoré-Beaugrand. Il faut compter entre 40 et 50 minutes en autobus pour se rendre au quai à partir de cette station.

Plus à l'est, on retrouve le terminus d'autobus Sherbrooke / Gouin. De ce terminus, le parc se retrouve à 30 minutes à pied, ou à 12 minutes par autobus.

Finalement, la gare de Pointe-aux-Trembles se trouve à une distance d'environ 500 mètres du quai. La gare fait partie de la ligne exo5 Mascouche, qui relie le centre-ville de Montréal à la Ville de Mascouche.

AUTOMOBILE

Le parc Marcel-Léger à Montréal n'a pas de stationnement. Il faut alors opter pour le stationnement sur rue, lequel comporte des restrictions contrairement à Varennes et Repentigny.

PARC DE LA COMMUNE (VARENNES)

Accessible par la route 132, le parc de la Commune est adjacent au centre-ville et au Vieux-Varennes. Lieu de rassemblement et de destination important, il s'agit du plus grand parc de la Ville où se déroule une multitude d'activités lors de festivités, de spectacles en plein air ou d'expositions.

TRANSPORT ACTIF

Une piste cyclable asphaltée se rend jusqu'au quai de Varennes et elle fait partie du réseau de la Route verte. Il y a la présence d'un petit support à vélo au parc.

Le parc présente une programmation diversifiée : des toilettes publiques, module de jeux pour enfants, un PumpTrack (infrastructure récréative pour vélo), un observatoire, des bancs et des tables à pique-nique.

TRANSPORT EN COMMUN

Des lignes d'autobus passent à l'extrémité du parc de la Commune. À partir de l'arrêt le plus près, il faut compter 10 à 12 minutes de marche pour se rendre au quai de Varennes pour le départ de la navette fluviale.

Le terminus de Varennes est situé à 22 minutes à pied du parc de la Commune, ou à 13 minutes par autobus.

AUTOMOBILE

Le parc de la Commune offre un stationnement de 108 places publiques et gratuites.

PARC ST-LAURENT (REPENTIGNY)

Longé par la route 138, le parc Saint-Laurent se trouve à proximité du centre-ville de Repentigny. Récemment aménagé en plage urbaine, il constitue un lieu de destination pour les résident.e.s de la ville.

TRANSPORT ACTIF

Aucune piste cyclable ne se rend au quai de Repentigny; les pistes cyclables à l'est et à l'ouest s'arrêtent avant de rejoindre le parc et il y a une absence de support à vélo au parc.

Le parc présente une programmation diversifiée : des toilettes publiques, module de jeux pour enfants, bancs, tables à pique-nique et plage urbaine.

TRANSPORT EN COMMUN

Des lignes d'autobus longent le parc Saint-Laurent. À partir de l'arrêt d'autobus le plus près, on doit compter entre deux et 10 minutes de marche pour se rendre au quai de Repentigny pour le départ de la navette fluviale, dépendamment de la ligne d'autobus choisie.

AUTOMOBILE

Le parc Saint-Laurent offre un stationnement de 62 places publiques et gratuites.

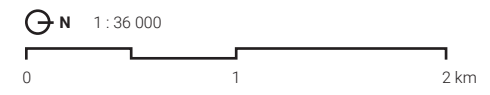


PLAN 10
**RÉSEAU DE DÉPLACEMENT
 FLUVIAL ET DES MUNICIPALITÉS
 AVOISINANTES**

- Île Sainte-Thérèse
- Milieu naturel / Conservation (Plan d'urbanisme)
- Parc / Espace vert (Plan d'urbanisme)
- Zone agricole (LPTAA)

- Voie maritime
- Navette fluviale
- Quai public
- Circuit nautique (CNC)
- Voie cyclable
- Route verte (piste cyclable)
- Stationnement public

- Réseau d'autobus local
- Réseau d'autobus express
- Arrêts d'autobus à proximité des parcs
- Terminus d'autobus
- Ligne exo5
- Gare Pointe-aux-Trembles
- Station Bixi



RÉSEAU DE DÉPLACEMENT SUR L'ÎLE

L'île Sainte-Thérèse ne possède aucun quai public et les quelques villégiateurs.trices sur l'île possèdent leurs quais privés. Des zones sableuses de mise à l'eau se trouvent le long des berges où les amateurs.trices d'embarcation à rames peuvent informellement s'installer.

Sur l'île, les villégiateur.trice.s se déplacent à pied, et certain.e.s ont des vélos ou de petits quatre roues (communément appelée VTT). Aucune voiture n'est présente sur l'île, et les seuls véhicules à moteur de grande taille qui s'y trouvent sont les tracteurs et la machinerie lourde liés à l'activité agricole.

La forte végétation rend la mobilité intérieure de l'île difficile et joue un rôle important dans le manque d'accès aux berges. En effet, il y a peu de lien direct entre les voies de déplacement et les berges. Cependant, ce phénomène est variable selon les saisons. Durant les saisons froides, la végétation a un impact moins important sur le déplacement vers les berges à partir de l'intérieur de l'île.

Afin de caractériser la mobilité à l'intérieur de l'île, toutes les voies de déplacement recensées sont divisées en trois types :

■ **les routes de terre;**

■ **les sentiers;**

■ **les chemins informels.**

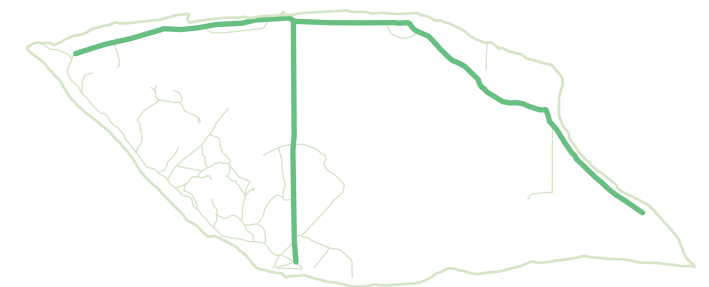
Seulement deux voies nommées se retrouvent sur l'île : le chemin de l'île, qui longe les rives ouest et sud de l'île, et la montée des Ruisseaux, qui longe le tracé d'un gazoduc et qui traverse l'île au centre, dans l'axe est-ouest. Les deux voies sont des routes de terre.

D'autres voies de circulation informelles sont présentes sur l'île, mais on ne retrouve aucune indication relative à leur origine ou leur destination.

TYPE 1 LES ROUTES DE TERRE

Les routes de terres sont les routes les plus larges qu'on peut retrouver sur l'île Sainte-Thérèse. Elles sont faites de terre battue et sont plus adaptées aux véhicules en raison de leur utilité auprès des agriculteur.trice.s de l'île. Sur l'île Sainte-Thérèse, les routes de terre sont formées par la portion du Chemin de l'île qui longe la rive ouest de l'île Sainte-Thérèse et par la montée des Ruisseaux, qui permet de traverser le territoire dans l'axe est-ouest.

- › Surface en terre battue et revêtement irrégulier;
- › Voie de largeur moyenne;
- › Véhicules motorisés peuvent circuler, plus aisément les tracteurs et véhicules tout terrain;
- › Végétation assez dense sur les côtés qui demande un entretien constant afin de laisser la voie dégagée.



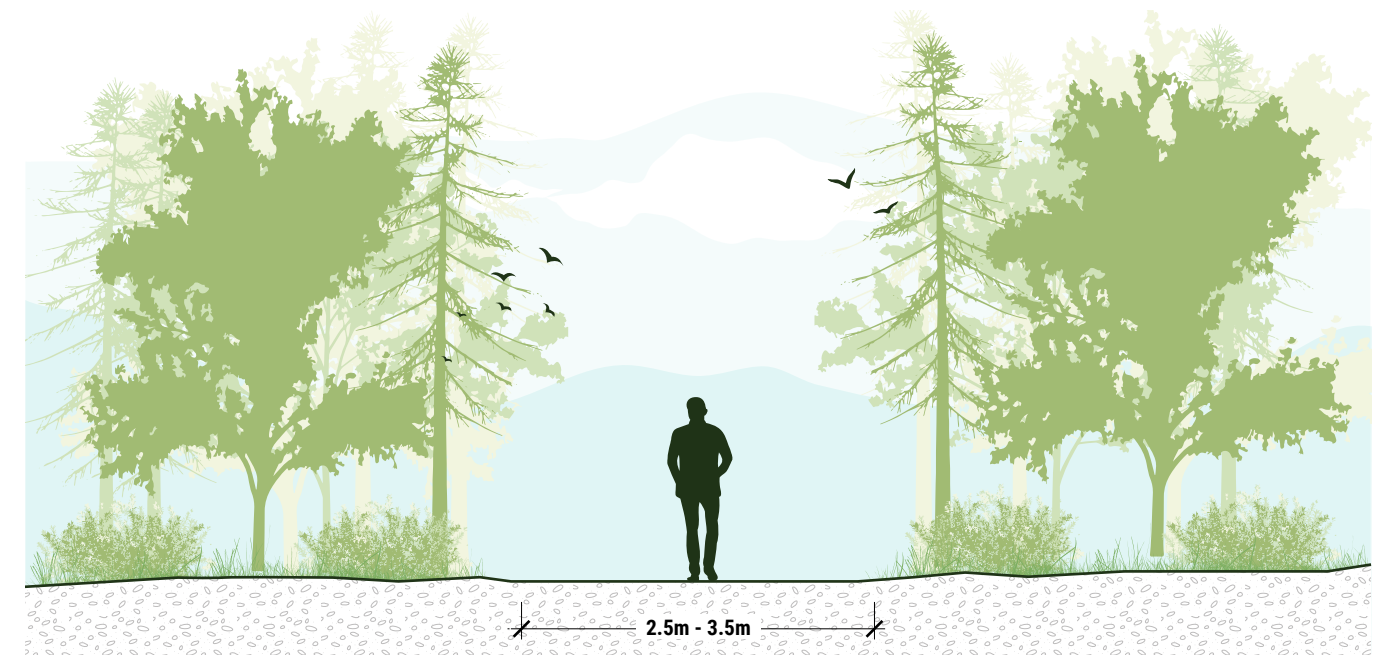
TYPE 1
LES ROUTES DE TERRE



TYPE 2
LES SENTIERS



TYPE 3
LES CHEMINS INFORMELS



**TYPE 2
LES SENTIERS**

Les sentiers correspondent à des chemins étroits qui sont plus adaptés à la marche ou au vélo de montagne. La végétation est abondante sur les côtés, et sans entretien, ces sentiers disparaîtraient sous la forte végétation.

- › Surface irrégulière en terre battue;
- › Largeur irrégulière, généralement étroite;
- › Impossibilité pour un véhicule moteur de circuler, sauf pour certains petits véhicules tout terrain (communément appelé VTT) sur certains tronçons;
- › Végétation très dense sur les côtés.



**TYPE 3
LES CHEMINS INFORMELS**

Les chemins informels sont des sentiers où la végétation a pris le dessus. On peut tout de même percevoir la présence de tracés dans cette végétation, mais il est seulement possible d'y circuler à la marche. De plus, la progression se révèle ardue en raison de la forte densité de la végétation.

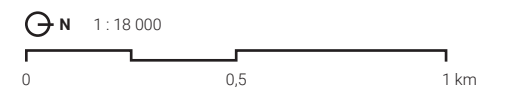
- › Surface irrégulière et végétalisée;
- › Largeur très mince, voire inexistante, il faut se frayer un chemin dans la haute végétation;
- › Inaccessible aux véhicules;
- › Végétation très dense.





PLAN 11
RÉSEAU DE DÉPLACEMENT SUR L'ÎLE

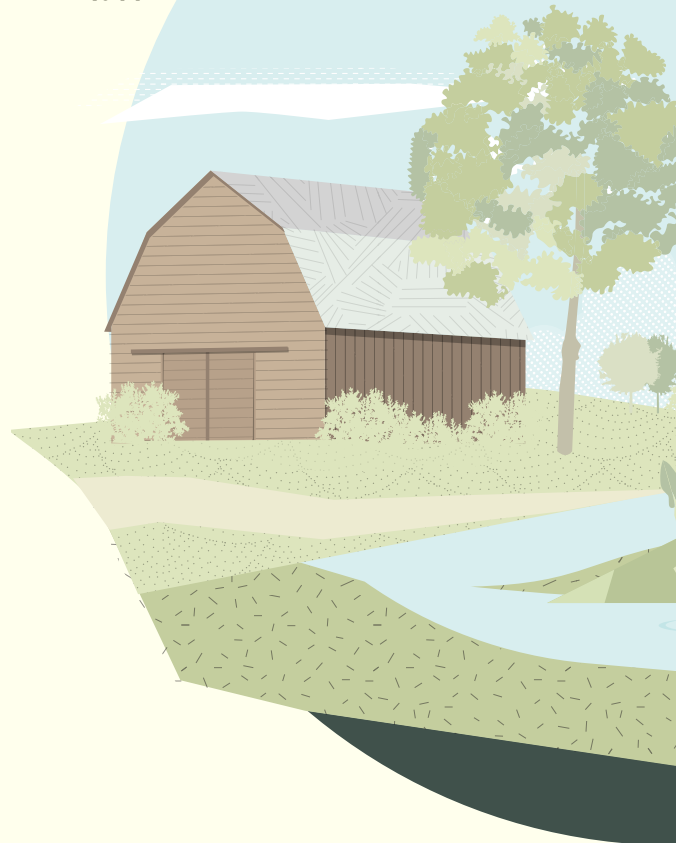
- Île Sainte-Thérèse
- Type 1 : Route de terre
- Type 2 : Sentier
- Type 3 : Chemin informel
- Berge accessible



SYNTHÈSE

COMPOSANTE HISTORIQUE

P. 14



OPPORTUNITÉS

- 1 Le caractère insulaire du site a permis la préservation de ruines et de maisons ancestrales, offrant aux visiteurs de l'île une expérience immersive de retour dans le passé.
- 2 La mise en valeur des artefacts historiques présents en plus de la commémoration du passé autochtone sur le site.
- 3 La commémoration et la mise en valeur de la vocation agricole et récréotouristique qui ont lieu sur l'île et qui sont porteuses de son identité.

DÉFIS

- 1 L'importance d'actualiser l'étude de potentiel archéologique et d'effectuer une analyse plus approfondie afin de dresser un portrait détaillé, en plus de potentiellement devoir réaliser des fouilles archéologiques préalables à certaines interventions sur l'île.
- 2 L'érosion des berges, les activités agricoles et récréotouristiques ainsi que l'exposition des vestiges aux intempéries sont des facteurs à prendre en considération dans la protection du patrimoine.
- 3 La cohabitation harmonieuse entre les différents usagers de l'île et activités du parc métropolitain.
- 4 L'absence de réseau d'infrastructures publiques sur l'île Sainte-Thérèse : absence de système d'égout, d'aqueduc et d'électricité.

COMPOSANTE ENVIRONNEMENTALE

P. 22



OPPORTUNITÉS

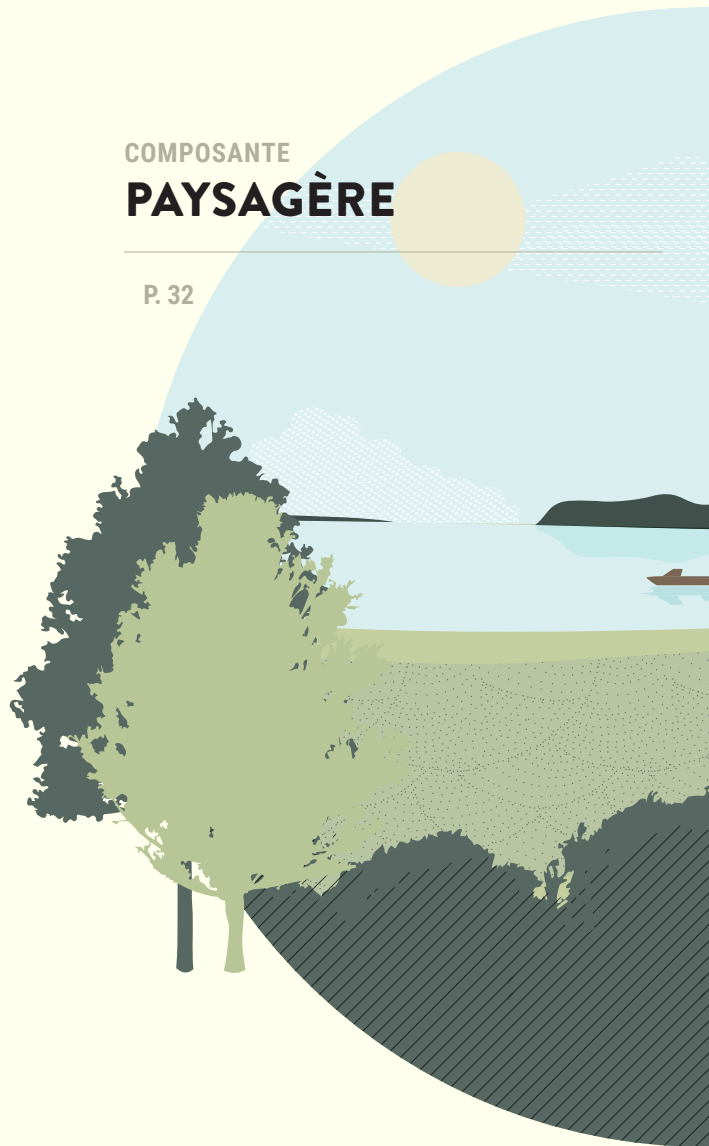
- 1 La mise en valeur du riche patrimoine naturel de l'île composé de nombreuses espèces floristiques et fauniques.
- 2 La biodiversité présente dans l'écosystème naturel et le littoral de l'espace insulaire font de l'île une destination unique dans une région urbanisée.
- 3 La vocation agricole de l'île contribue au caractère singulier du futur parc et offre la possibilité de développer et de consolider des activités complémentaires liées au récréotourisme.

DÉFIS

- 1 La coexistence entre certaines activités humaines qui seront générées par la création d'un parc métropolitain et la protection de la biodiversité.
- 2 La caractérisation de l'état des berges en lien avec leur utilisation et leur dégradation par l'érosion et d'autres perturbations naturelles sur l'île.
- 3 La caractérisation des milieux naturels de l'île afin d'évaluer leur richesse et leur état, leur potentiel de conservation, de restauration et leur capacité de support.
- 4 Le maintien des milieux naturels et la limitation d'espèces végétales envahissantes sur l'île, tout en assurant la protection d'espèces fauniques menacées ou susceptibles de l'être.
- 5 La présence d'herbiers peut limiter les opportunités d'emplacement de quais en fonction de la protection de l'habitat du Chevalier cuivré, une espèce menacée.

COMPOSANTE
PAYSAGÈRE

P. 32



OPPORTUNITÉS

- 1 Les berges de l'île offrent des points de vue magnifiques vers des repères anthropiques et naturels emblématiques de la région, comme la Paroisse Sainte-Anne de Varennes, le Port et le centre-ville de Montréal et plusieurs monts, dont le mont Saint-Bruno, le mont Saint-Hilaire et le mont Royal.
- 2 Les différentes unités paysagères et les vestiges témoignant du passé de l'île contribuent au caractère pittoresque du site. Plusieurs vues d'intérêt invitent à la contemplation de l'île et de ses environs.
- 3 La réalisation d'un parc métropolitain permettrait de participer au caractère récréotouristique du milieu et de tisser des liens avec les rives qui l'entourent.
- 4 L'expérience unique de l'arrivée sur l'île et des seuils d'entrée.

DÉFIS

- 1 L'identification de repères et d'éléments emblématiques de l'île malgré son faible relief et une végétation abondante pour affirmer davantage sa présence dans le paysage de l'archipel de l'Est.
- 2 La mise en valeur des différentes unités paysagères au cœur de l'île et de son pourtour en tenant compte de leur spécificité écologique et des vues d'intérêt.

COMPOSANTE
DE LA MOBILITÉ

P. 38



OPPORTUNITÉS

- 1 L'ajout de l'île Sainte-Thérèse au système de navette fluviale et du circuit nautique de CNC déjà en place.
- 2 Les quais de Montréal (RDP-PAT), de Varennes et de Repentigny sont chacun desservis par le réseau de transport en commun et des pistes cyclables pour permettre l'accès aux quais du système de navette fluviale.
- 3 La mise en profit du réseau de déplacement existant sur l'île pour créer des parcours exploratoires et de découverte.

DÉFIS

- 1 Étant uniquement accessible par bateau, l'île ne possède actuellement aucun quai public et son accès est plus difficile en hiver en raison des glaces sur le fleuve.
- 2 La localisation stratégique de l'île amène un achalandage fluvial important et nécessite la cohabitation des différents usagers et un déplacement sécuritaire.
- 3 La création d'un parc métropolitain à l'île Sainte-Thérèse pourrait augmenter l'achalandage des quais de Montréal (RDP-PAT), de Varennes et de Repentigny si l'île s'ajoute au système de navette fluviale.
- 4 L'aménagement de routes et de sentiers permettant les déplacements à l'intérieur de l'île tout en minimisant les impacts sur les milieux naturels et en favorisant l'intégration aux paysages.



3

VISION ET CONCEPT D'AMÉNAGEMENT

VISION D'AMÉNAGEMENT

MISSION

La Ville de Varennes, en partenariat avec la Ville de Montréal, la Ville de Repentigny, la Communauté métropolitaine de Montréal et le gouvernement du Québec, a pour mission de transformer l'île Sainte-Thérèse en parc métropolitain dans le cadre de la Trame verte et bleue du Grand Montréal.

LE NOUVEAU PARC MÉTROPOLITAIN DE L'ÎLE SAINTE-THÉRÈSE

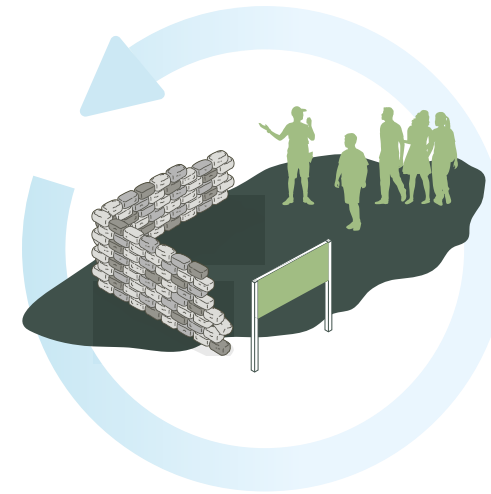
En 2035, l'île Sainte-Thérèse se positionne à l'échelle métropolitaine comme parc écotouristique à caractère insulaire et destination principale de l'archipel de l'Est.

Grâce à sa riche histoire sociétale, le parc offre une expérience immersive de retour dans le passé permettant aux visiteur.euse.s de profiter des vestiges, des témoins matériels et des lieux de commémoration qui soulignent les strates historiques de l'île.

Oasis de verdure au sein du fleuve, le parc devient une destination unique dans une région urbanisée où les visiteur.euse.s peuvent s'évader afin de contempler et découvrir la nature.

L'île célèbre l'agriculture qui a toujours fait partie de son identité et propose des activités agrotouristiques aux visiteur.se.s.

Le parc métropolitain d'envergure en milieu insulaire est une destination récréative qui offre une programmation en adéquation avec le milieu. Il s'intègre dans l'archipel de l'Est et participe à la conservation des milieux naturels.



UNE DESTINATION IMMERSIVE OFFRANT UN RETOUR DANS LE PASSÉ



UN OASIS DE VERDURE AU COEUR DU FLEUVE SAINT-LAURENT

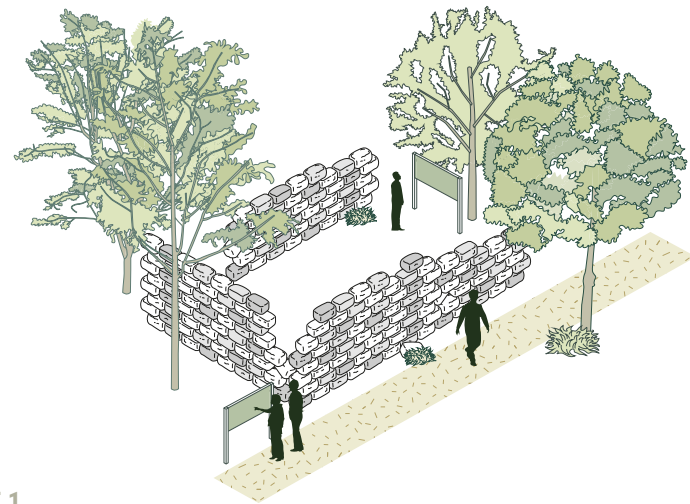


UNE CÉLÉBRATION DE L'IDENTITÉ AGRICOLE PAR DES ACTIVITÉS AGROTOURISTIQUES



UN PARC QUI OFFRE UNE PROGRAMMATION EN ADÉQUATION AVEC LE MILIEU

PRINCIPES DIRECTEURS



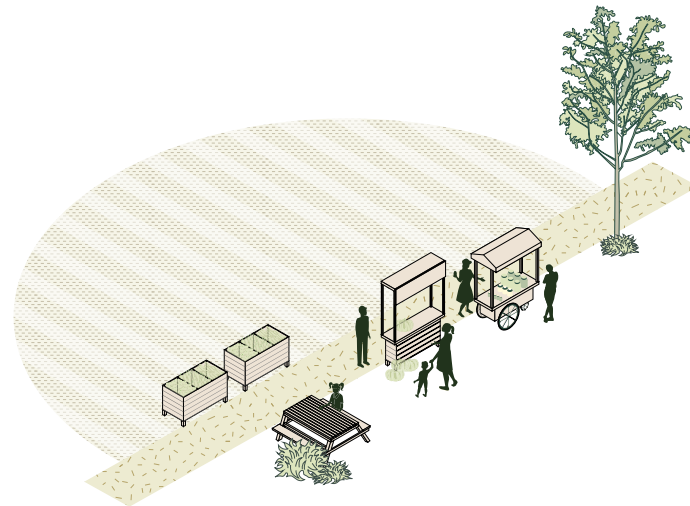
PRINCIPE 1
HISTORIQUE



Offrir une expérience immersive de retour dans le temps misant sur son occupation passée.

OBJECTIFS

- 1 Souligner les strates historiques de l'île par des activités destinées à augmenter la conscience publique et à renforcer sa compréhension du site culturel historique et archéologique.
- 2 Mettre en valeur la richesse patrimoniale de l'île en conservant et en protégeant les vestiges et les ruines de l'époque seigneuriale et le paysage s'y rapportant.
- 3 Réhabiliter les bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural tout en assurant que les nouvelles vocations participent aux besoins culturels du parc.



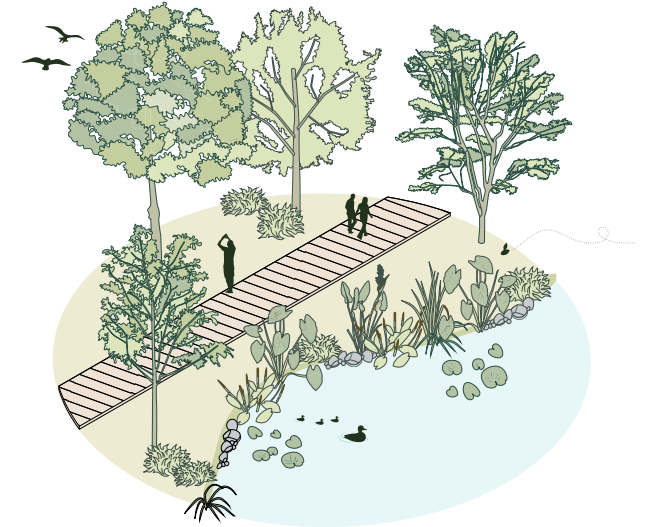
PRINCIPE 2
AGRICULTURE



Valoriser la vocation agricole présente sur l'île et les pratiques agricoles exemplaires afin d'en faire une vitrine des cultures que l'on retrouve dans la région.

OBJECTIFS

- 1 Miser sur les cultures existantes et l'historicité de la production agricole sur l'île dans la sélection des cultures à pratiquer.
- 2 Recourir aux animaux de la ferme pour l'entretien et la production agricole.
- 3 Offrir aux visiteurs des activités et des espaces pédagogiques dans une visée éducative et de sensibilisation aux enjeux de l'agriculture et à ses procédés.
- 4 Développer une offre de produits locaux qui participent à la valorisation des cultures présentes sur l'île et dans les terres agricoles environnantes.
- 5 Mettre en œuvre des actions favorisant une agriculture durable et écoresponsable comme par exemple l'agroforesterie et l'aménagement de bandes riveraines élargies.



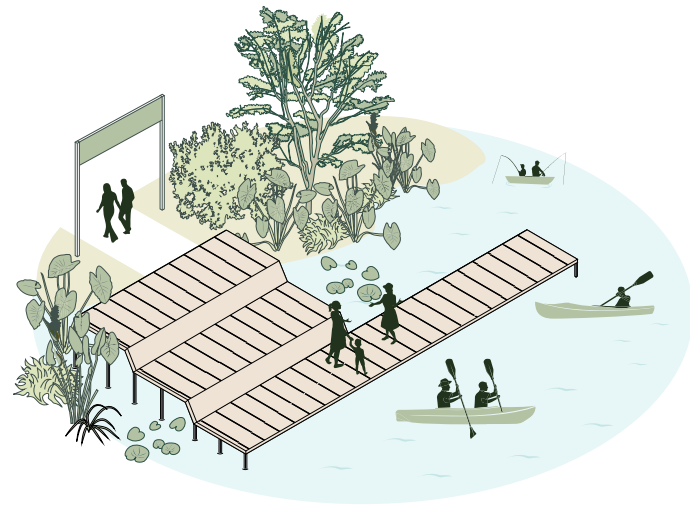
PRINCIPE 3
MILIEU NATUREL



Valoriser le patrimoine naturel et protéger les milieux d'intérêt écologique présents sur l'île.

OBJECTIFS

- 1 Protéger et mettre en valeur la mosaïque de milieux naturels existants sur l'île : prairie, forêt, milieux humides.
- 2 Augmenter le couvert forestier, notamment par le reboisement et la restauration des frênaies, et favoriser la naturalisation des berges.
- 3 Mettre en valeur les divers habitats fauniques (terrestres et aquatiques) présents sur l'île mais aussi à son pourtour.
- 4 Sur la base de nouveaux inventaires détaillés, identifier d'abord les milieux d'intérêt écologique et la capacité de support.
- 5 Préserver l'intégrité écologique des différents milieux et habitats dans la mise en œuvre de solutions à la problématique de l'érosion suite à une étude spécifique à cette problématique.



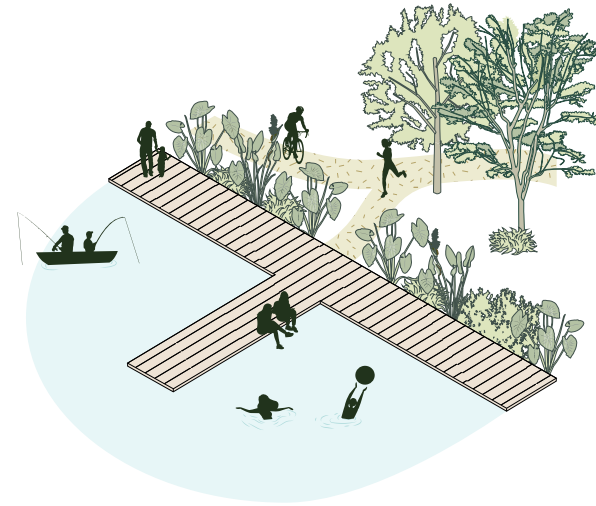
PRINCIPE 4
ACCÈS



Mettre en valeur l'île comme escale et élément incontournable de l'archipel de l'Est à partir des autres îles et du continent.

OBJECTIFS

- 1 Multiplier et hiérarchiser les accès à l'île en définissant des points d'entrée clairs, attrayants et possédant des identités propres.
- 2 Multiplier les liaisons fluviales quotidiennes et assurer la coordination du service de navettes fluviales avec les réseaux de transport en commun des villes environnantes.
- 3 Mettre en relation les îles de l'archipel de l'Est et offrir une expérience de découverte singulière en s'insérant dans un réseau de parcours des voies navigables.



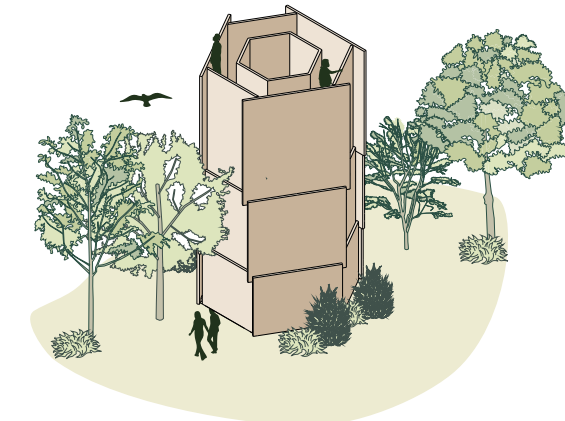
PRINCIPE 5
ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES



Bonifier l'offre récréotouristique de l'île en misant sur l'accessibilité à la nature.

OBJECTIFS

- 1 Diversifier l'expérience de mobilité en favorisant des parcours récréatifs terrestres et aquatiques permettant la découverte et la contemplation du caractère naturel et insulaire de l'île.
- 2 Mettre en place des activités de plein air uniques, attractives et complémentaires à ce qui se trouve dans la région.
- 3 Assurer une programmation et des aménagements inclusifs et intergénérationnels sur l'île.



PRINCIPE 6
REPÈRES VISUELS



Bonifier l'expérience paysagère des visiteurs par la mise en place de repères visuels permettant de marquer les différentes composantes de l'île et sa présence dans l'Est de l'archipel.

OBJECTIFS

- 1 Mettre en place une signalétique claire et singulière permettant de repérer les points d'accès à l'île, les parcours ainsi que les activités offertes.
- 2 Incorporer des haltes et des points d'observation le long des parcours pittoresques afin d'augmenter la valeur expérientielle unique au parc en favorisant la découverte des éléments naturels, culturels et patrimoniaux tangibles et intangibles du site.
- 3 Introduire des œuvres d'art et des structures attractives et ludiques qui marquent le paysage de l'île tout en s'y intégrant harmonieusement.



PRINCIPE 7
COHABITATION



Définir des stratégies assurant la cohabitation harmonieuse et sécuritaire entre les différents usagers de l'île et ses activités.

OBJECTIFS

- 1 Assurer la coexistence respectueuse entre les visiteur.euse.s, et la biodiversité de l'île par un aménagement sensible aux besoins de tous.
- 2 Mettre en place des mesures de sécurité strictes et claires durant la saison de chasse.
- 3 Assurer des déplacements sécuritaires sur l'île, notamment pour les piétons, les cyclistes et les équipements agricoles à travers des aménagements dédiés à chaque usager.ère pour favoriser leur saine cohabitation.



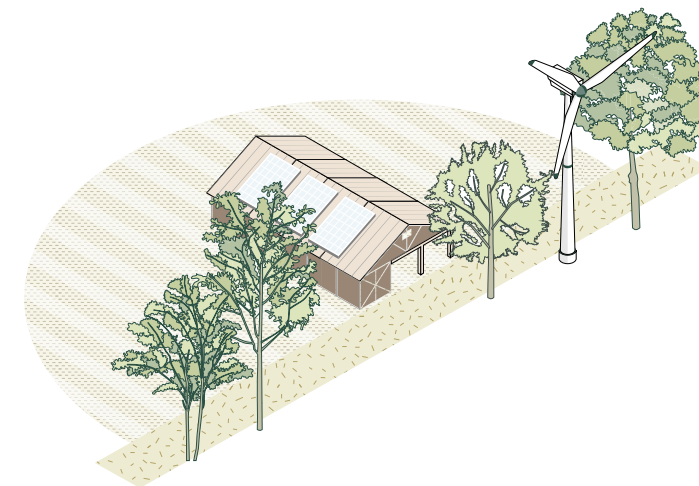
PRINCIPE 8
PÉDAGOGIE



Développer des activités pédagogiques pour les visiteur.euse.s de l'île.

OBJECTIFS

- 1 Offrir des visites guidées et installer des panneaux d'interprétation permettant aux visiteur.euse.s de découvrir la richesse historique, patrimoniale et environnementale de l'île.
- 2 Diversifier les activités éducatives offertes aux visiteur.euse.s en proposant par exemple des initiations à l'observation ornithologique, l'identification des espèces végétales et animales, à la chasse, à la pêche ainsi que des formations sur les différents types d'agriculture.
- 3 Tisser des liens avec des établissements scolaires qui profiteront de l'île comme d'un laboratoire de recherche et d'un lieu d'apprentissage, entre autres pour sa richesse archéologique, écologique et agricole



PRINCIPE 9
DÉVELOPPEMENT DURABLE



Mettre en place des stratégies qui encadrent les aménagements et les activités sur l'île dans une perspective de développement durable.

OBJECTIFS

- 1 Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables (solaire, éolienne, etc.) comme sources d'énergie principales des installations.
- 2 Assurer l'autonomie des bâtiments et des équipements de parc afin de réduire l'empreinte écologique des aménagements sur l'île. Par exemple, en utilisant des toilettes sèches ou à compost pour les besoins en hygiène ou encore en misant sur la récupération des eaux pluviales pour la gestion de l'eau potable.
- 3 Privilégier la mobilité active, soit les déplacements effectués au moyen de l'énergie humaine, et les modes légers électriques ainsi que leur combinaison.
- 4 Encourager l'établissement d'une économie circulaire au sein de l'île pour limiter le gaspillage et la production de déchets.

APPROCHE CONCEPTUELLE

En vue de concrétiser la vision établie pour l'aménagement de l'île Sainte-Thérèse en parc écotouristique d'échelle métropolitaine, la **réhabilitation** est l'approche à mettre à l'avant comme traitement principal.

Cette approche suppose d'agir sur le paysage, les milieux naturels et les composantes historiques de l'île avec discernement en vue de proposer des interventions futures compatibles avec le milieu et qui sont respectueuses de son histoire et de son intérêt écologique.

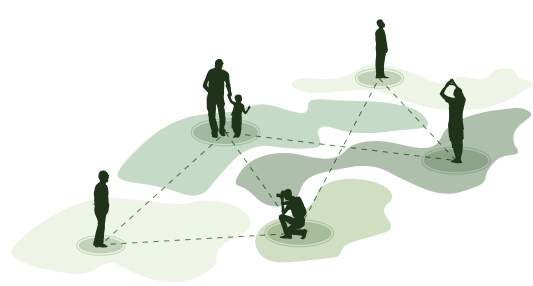
UN CONCEPT EN 4 ÉTAPES



ÉTAPE 1 CONSOLIDATION DES MILIEUX

L'île est composée d'une variété de milieux naturels pouvant être perçus comme fragmentés. Le concept d'aménagement prévoit la restauration et la bonification des différents habitats et écosystèmes de l'île. Cette renaturalisation devra tenir compte des spécificités propres à chacun des milieux et de leur interdépendance.

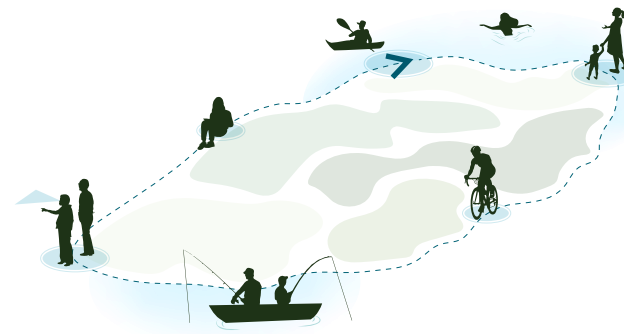
Les interventions devront s'inscrire en continuité avec les processus naturels qui ont contribué à la genèse de l'île et contribuer à leur pérennité.



ÉTAPE 2 DÉCOUVERTE DU COEUR DE L'ÎLE

Le coeur de l'île offrira des parcours de découverte et de contemplation qui tisseront ensemble les différents milieux naturels de l'île tout en proposant une immersion respectueuse des lieux aux visiteur.euse.s.

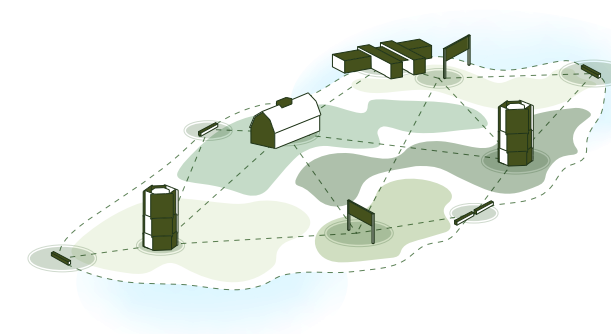
Des interventions ponctuelles misant sur des structures légères telles que l'implantation de belvédères, de tours d'observation, de placettes (haltes) et de ponceaux en bois, permettront d'observer et de circuler entre les milieux.



ÉTAPE 3 LA RECONQUÊTE DES BERGES

Le pourtour de l'île offre une expérience unique aux visiteur.euse.s grâce aux paysages côtiers, la présence d'éléments d'intérêt patrimoniaux et les activités récréatives qui se trouvent dans l'est de l'archipel. Le concept vise la création d'un parcours riverain jalonné d'accès à l'eau et de points de contemplation.

Ce parcours complète les parcours menant au coeur de l'île et assure le lien entre les composantes d'intérêt.



ÉTAPE 4 UNE ÎLE COMPLEXE À L'IDENTITÉ FORTE

Bien que l'île présente un ensemble de milieux au caractère distinct, le concept mise sur un design de site qui serait à la fois simple, concis et facilitant la compréhension des lieux par les usager.ère.s. Le design devra générer un ensemble cohérent à mesure que différents secteurs sont développés.

Le style, la forme des éléments structuraux, la matérialité ainsi que la signalétique constituent le fil conducteur entre les différents aménagements proposés.

CONCEPT D'AMÉNAGEMENT

Accessible tout au long de l'année, le parc écotouristique de l'île Sainte-Thérèse permet d'entrer en contact avec le passé de l'île. Il propose une immersion dans des paysages naturels et agricoles en plein cœur du Saint-Laurent. Les aménagements proposés participent à la préservation des habitats naturels tout en exerçant un impact minimal sur le milieu.

Les terres agricoles au cœur de l'île sont maintenues. Des aménagements agroforestiers s'inscrivant dans l'historicité de l'île participent à la diversification et à la mise en valeur des cultures présentes sur l'île. Les visiteurs peuvent se lancer dans l'exploration du pôle agrotouristique grâce aux sentiers qui sillonnent l'île facilitant ainsi la cueillette dans les terres. Dans cet esprit, l'intégration de vergers est prévue à des endroits stratégiques, notamment à proximité des zones boisées. La grange existante est réhabilitée pour devenir le lieu d'accueil, de rassemblement et un centre d'interprétation agrotouristique. Une barge dédiée exclusivement à l'acheminement de matériels agricoles constitue un lien logistique important pour la pratique de l'agriculture.

Alors que le cœur de l'île perpétue la vocation agricole, les zones adjacentes situées à l'intérieur des terres et à proximité des berges sont renaturalisées afin de restaurer les écosystèmes et préserver leur valeur paysagère. Le parc favorise la réhabilitation des milieux naturels par le reboisement d'espèces maximisant la survie des espèces floristiques. Ces espaces sont accessibles via des circuits dont les aménagements tiennent compte de la sensibilité des milieux.

Divers parcours et lieux de récréation permettent aux visiteurs de découvrir un large éventail de milieux naturels alors que des tours d'observation, un

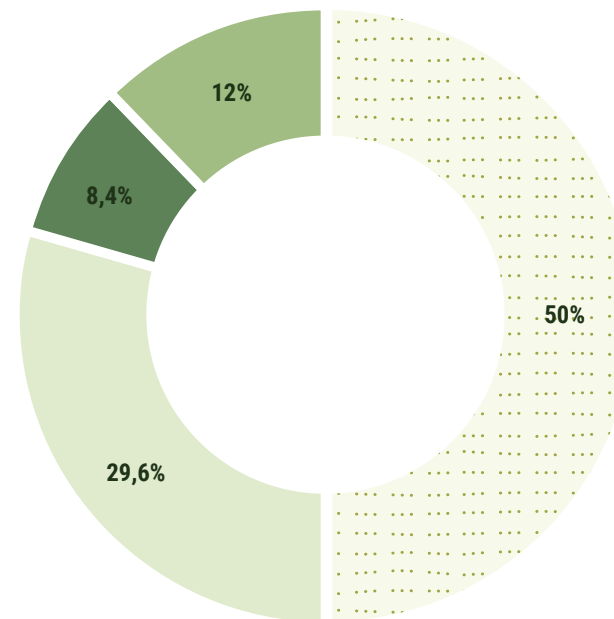
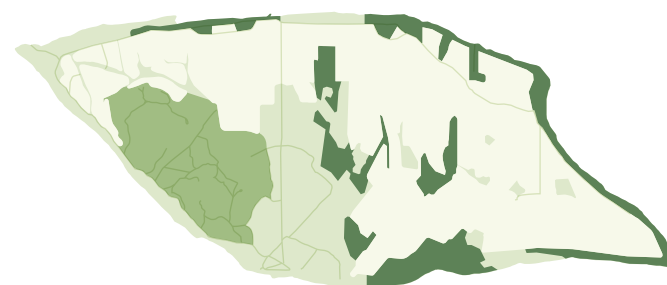
belvédère et des haltes leur offrent des perspectives inédites. L'aménagement de panneaux interprétatifs et l'introduction d'activités éducatives, notamment des visites guidées présentant le patrimoine naturel, historique de l'île et les activités agricoles, apportent un volet pédagogique à l'expérience des usagers.

Un corridor boisé est prévu par l'ajout d'arbres permettant de tisser ensemble les zones existantes et fragmentées. La superficie de la zone de marais est augmentée et enrichie par l'aménagement de nouveaux étangs, l'ajout de végétaux et d'habitats fauniques.

Reliée à un système de navette fluviale, l'entrée principale au parc est prévue du côté nord-ouest de l'île et permet d'accueillir un minimum d'embarcations à moteur. Des accès secondaires dédiés aux embarcations à rames sont implantés à des endroits stratégiques autour de l'île et intégrés à un circuit nautique dans le but de préserver les milieux sensibles aux organismes aquatiques.

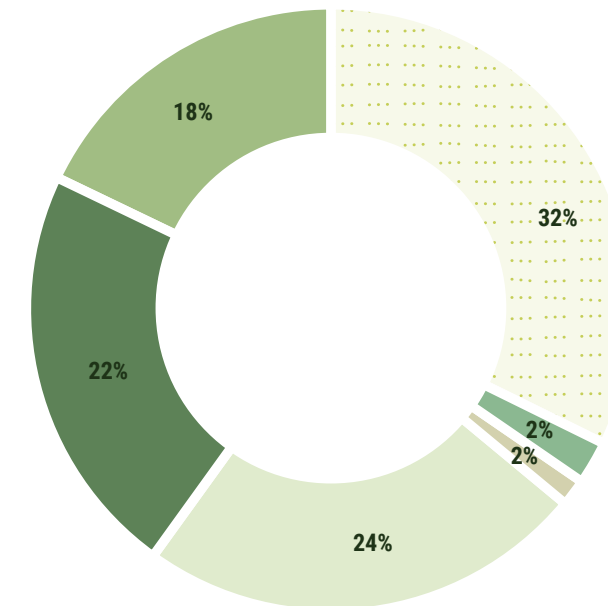
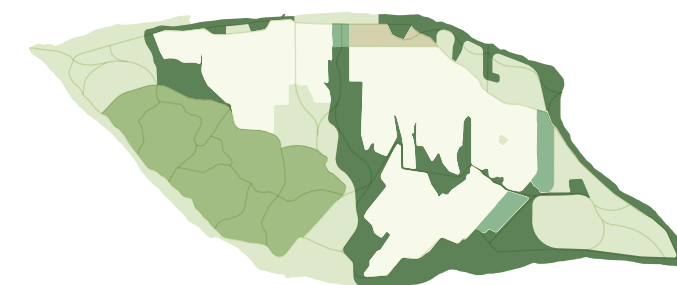
L'aménagement de l'entrée principale de l'île intègre la maison villageoise existante et un nouveau pavillon d'accueil, lieu de convergence du parc.

ÎLE D'HIER



- Terres agricoles cultivées
- Friche arbustive
- Couvert forestier
- Marais

ÎLE DE DEMAIN



- Terres agricoles cultivées
- Friche arbustive
- Verger
- Pôle agrotouristique
- Couvert forestier
- Marais



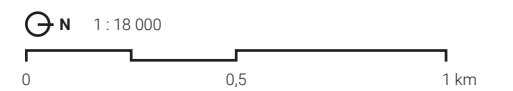
PLAN 12
CONCEPT D'AMÉNAGEMENT

- Site
- Accès principal
- Accès secondaire
- Élément d'intérêt patrimonial
- Élément de repère

- Terres agricoles cultivées
- Verger
- Pôle agrotouristique
- Friche arbustive
- Couvert forestier
- Marais

- Parcours principaux
- Parcours secondaires
- Parcours tertiaires
- Barge (agriculture)

- Voie maritime
- Navette fluviale
- Circuit nautique (CNC)





4 STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT

STRATÉGIE 1

PROGRAMMATION

PÉRIODE ESTIVALE

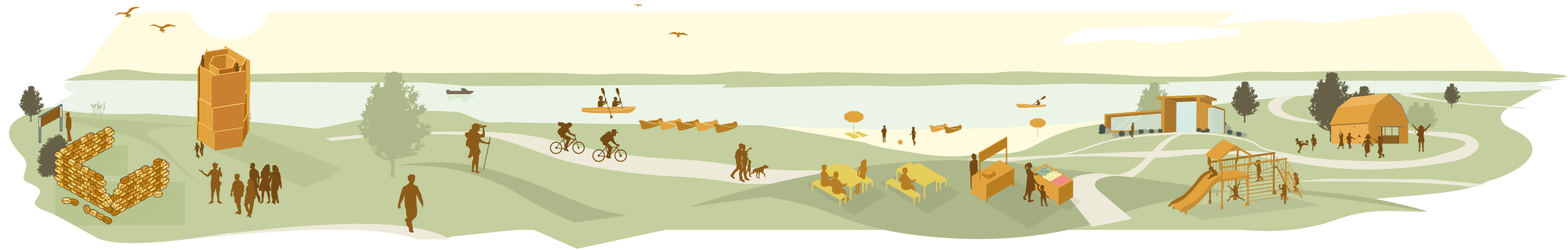
APPROCHE

La vocation du site vise à adapter l'espace à sa nouvelle vocation récréotouristique tout en reconnaissant les éléments constitutifs de l'identité de l'île. Les usages qui se retrouvent actuellement sur l'île, tel l'agriculture, sont conservés, bien que plusieurs autres y soient ajoutés.

Le fil conducteur du site est composé d'un parcours de découvertes qui permettra aux visiteur.euse.s d'en apprendre sur l'histoire de l'île, tout en découvrant un ensemble d'activités au fil de leur parcours.

Ami.e.s et familles pourront se réunir dans cette oasis naturelle et prendre une pause de la vie urbaine en pratiquant des activités de plein air, tout en conservant un lien avec le réseau récréotouristique montréalais qui lui est adjacent.

En proximité constante avec la nature, le parc métropolitain de l'île Sainte-Thérèse propose des installations récréatives ludiques accessibles à tous.



ACTIVITÉS CULTURELLES ET ÉDUCATIVES

Les activités culturelles prévues sur l'île permettront aux visiteur.euse.s de se familiariser avec son histoire et sa vocation unique. Les installations incluent, sans s'y limiter, des panneaux d'interprétation, la mise en valeur des ruines et éléments patrimoniaux, et des événements ponctuels avec animateurs.

La grange et la maison villageoise sont utilisées à des fins éducatives et événementielles, accueillant entre autres choses des lieux d'interprétation sur l'histoire, l'agriculture et l'écologie de l'île.

Plusieurs autres activités récréatives et culturelles sont aussi prévues à travers le parcours circulaire autour de l'île, principalement aux emplacements patrimoniaux. De nombreuses haltes historiques permettent d'en apprendre sur le passé de l'île.

ACTIVITÉS SPORTIVES

Bien que centralisés autour d'un parcours circulaire multifonctionnel suivant les berges de l'île, différents types de parcours sont disponibles aux visiteur.euse.s. Le sentier principal, d'une emprise plus importante, permet de parcourir l'île d'une façon plus rapide et directe. Attachée à ce parcours se trouvent de nombreux sentiers de randonnée plus sinueux. Ceux-ci se situent dans des environnements bien différents, allant des milieux humides aux boisés.

L'accès à l'île se faisant par bateau, des parcours nautiques permettent aussi de profiter des vues du fleuve Saint-Laurent et des îles de l'archipel à bord de divers types d'embarcations. Des quais avec différents niveaux de services entourent l'île. Des espaces pour location d'embarcations sont aussi disponibles à partir de l'île, principalement sur sa portion nord.

LIEUX DE RASSEMBLEMENT

Deux principaux pôles de rassemblement sont présents sur l'île. Le pavillon d'accueil est localisé à l'entrée principale du site et est le principal point de rencontre. Quant à elle, la grange, plus en retrait, accueille des activités en lien avec l'agriculture, en plus d'événements ponctuels.

Les deux espaces de rassemblement incluent des places publiques qui offriront des espaces extérieurs pour se rassembler, se cultiver, célébrer et se divertir.

En plus des deux principaux espaces de rassemblement, des haltes de repos et de contemplation sont stratégiquement localisées le long des différents parcours de l'île.

ESPACES LUDIQUES

Malgré la vocation naturelle et agricole du site, la programmation de celui-ci vise à rendre l'espace agréable, confortable et accessible pour tous.

Des espaces pour exercer des activités improvisées et des jeux libres sont prévus, en outre dans les zones anciennement agricoles.

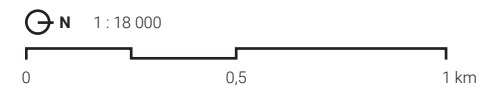
Afin de permettre aux usager.ère.s de s'approprier l'espace, des aires de jeux sont dispersées à travers les parcours, visant divers types de visiteur.euse.s. Celles-ci peuvent être constituées de structures en soi, mais peuvent aussi être intégrées à des structures ayant diverses vocations. Par exemple, l'espace de la grange pourra accueillir des groupes de tout âge, des usages commerciaux ponctuels et diverses activités événementiels.

Des tours d'observation permettent aussi d'observer divers paysages, tout en y exerçant d'autres activités récréatives.



PLAN 13
PROGRAMMATION ESTIVALE

- | | | | |
|-------------------------------|--------------------------------------|--|--------------------------------|
| Parcours éducatif et culturel | Sentier multifonctionnel | Pôle de rassemblement principal | Belvédère / Tour d'observation |
| Arrêt d'intérêt (histoire) | Sentier de randonnée | Halte de repos | Zone d'aménagement ludique |
| Arrêt d'intérêt (flore/faune) | Zone d'activité nautique | Zone de mise à l'eau / Aire de détente | |
| Arrêt d'intérêt (agriculture) | Connection au circuit nautique (CNC) | Berge accessible au public | |



PÉRIODE HIVERNALE

APPROCHE

L'aménagement de Parc métropolitain de l'île Sainte-Thérèse suggère une utilisation tout au long de l'année, incluant l'hiver. Les activités au cours de cette période permettent l'appréciation et la découverte des paysages durant la saison hivernale.

Ainsi, des activités de plein air et des installations sont suggérées afin de compléter la programmation du parc lors de la saison froide. En hiver, les visiteur.euse.s qui se rendent au parc peuvent profiter des sentiers pour les sports hivernaux et des diverses activités offertes sur l'île.



ACTIVITÉS CULTURELLES ET ÉDUCATIVES

Les activités culturelles et éducatives sont maintenues pendant la saison hivernale. Les visiteur.euse.s peuvent emprunter les mêmes parcours d'interprétation, jouer d'un cadre naturel et paysager intéressant et profiter de l'air frais et pur de l'hiver. En effet, les paysages, la végétation et la faune hivernale de l'île se transforment lors de la saison hivernale.

L'île accueille également les enfants pour des voyages scolaires en leur offrant des parcours éducatifs destinés à la sensibilisation envers le patrimoine naturel.

Les activités du pôle agrotouristique sont également maintenues pendant l'hiver, permettant aux visiteur.euse.s de venir apprécier la saisonnalité du terroir, profiter des dégustations offertes et des tables champêtres et/ou faire des visites d'élevage.

ACTIVITÉS SPORTIVES

Les activités sportives sont considérées comme l'attraction principale de l'île durant la période hivernale.

Le ski de fond dont le sentier suit le tracé du parcours récréatif principal donnant naissance à un circuit d'exploration qui fait le tour de l'île et qui offre une expérience paysagère diversifiée.

Les sentiers pédestres pour la marche suivent les sentiers de ski de fond et s'étirent pour rejoindre les parcours récréatifs secondaires et tertiaires identifiés au concept d'aménagement.

Les aires dédiées à la pratique de la raquette permettent d'explorer l'entièreté de l'île, même en dehors des sentiers balisés. Une attention particulière sera portée aux milieux sensibles afin de minimiser l'impact écologique.

Finalement, des parcours réservés au patinage sont prévus sur l'île proposant des paysages uniques dans la région métropolitaine.

LIEUX DE RASSEMBLEMENT

Les parcours de découverte proposés tiennent compte de la saison hivernale en respectant des critères de conception qui permettent la préparation et l'entretien des sentiers en hiver, et donc facilitent les rassemblements.

La grange, étant un espace couvert, est utilisée comme lieu de repos et halte de chaleur, tout comme la maison villageoise et le pavillon d'accueil.

L'accès au parc durant la saison hivernale nécessite l'installation de stations chaleureuses pour réchauffer les visiteur.euse.s lors de temps froids, surtout les amateurs de sports d'hiver qui ont tendance à passer des périodes prolongées en plein air. Ces stations s'insèrent dans des aires destinées à l'arrêt et la contemplation qui sont identifiées comme des haltes-chaleurs. Ces dernières se caractérisent par leur insertion harmonieuse avec les aménagements proposés et leur empreinte écologique minimale.

ESPACES LUDIQUES

Globalement, l'île est un espace de jeu et de découverte pour les visiteur.euse.s et les structures proposées sont accessibles tout au long de l'année.

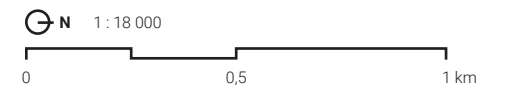
L'île Sainte-Thérèse offre des activités ludiques pendant l'hiver sous forme d'espaces de jeu libre. Ces derniers peuvent prendre plusieurs formes, notamment des zones de création où les enfants peuvent fabriquer des structures de neige ou profiter des talus pour la glissade.

Les visiteur.euse.s peuvent entamer leur parcours sur les sentiers d'hiver à partir de l'espace d'accueil principal situé au nord de l'île. Celui-ci offre des services liés aux sports d'hiver, notamment la location d'équipements sportifs, un comptoir d'information en lien avec l'ouverture et l'état des sentiers, ainsi qu'un espace de repos.



PLAN 14
PROGRAMMATION HIVERNALE

- Parcours éducatif et culturel
- Arrêt d'intérêt (histoire)
- Sentier de randonnée / raquette
- Zone de sports hivernaux
- Sentier multifonctionnel (randonnée, raquette, piste de ski de fond, fat bike)
- Pôle de rassemblement principal
- Halte de repos / chaleur
- Belvédère / Tour d'observation
- Zone d'aménagement ludique



STRATÉGIE 2

IDENTITÉ PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE

ÉLÉMENTS STRUCTURAUX

APPROCHE

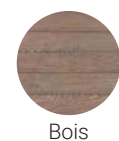
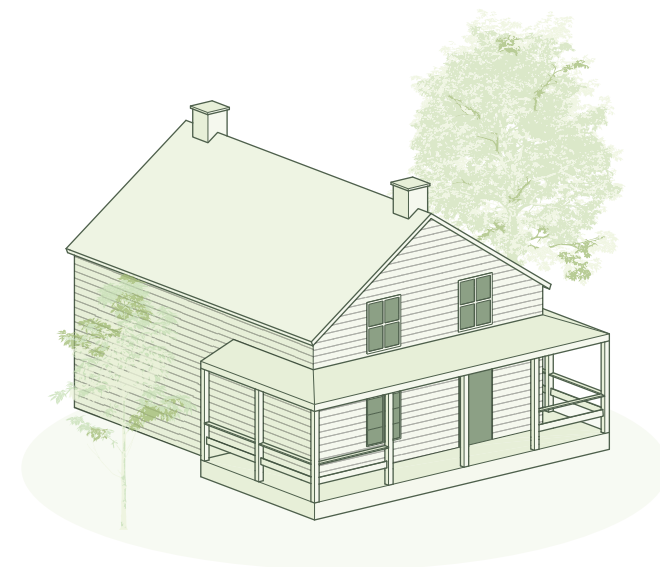
Dans un objectif de respect du passé, du présent et du futur de l'île Sainte-Thérèse, tous les éléments structuraux du site ont été inspirés par des composantes existantes du site.

La grange et la maison villageoise sont des bâtiments historiquement importants. Leur réhabilitation est adaptée en accord avec la nouvelle vocation du parc, tout en conservant leurs signatures visuelles distinctes.

Les nouvelles constructions sur le site suivent quant à elles la même identité visuelle que l'ensemble des bâtiments conservés et mis en valeur. Ces constructions permettront cependant de répondre à des besoins nouveaux sur le site.

Dans leur ensemble, les éléments structuraux du site marient le passé et le futur par leurs formes simplifiées, leurs usages adaptables aux saisons et aux besoins changeant du parc, ainsi qu'avec leurs styles architecturaux.

- PROJET DE RÉHABILITATION
- PROJET DE NOUVELLE CONSTRUCTION

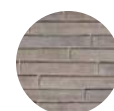
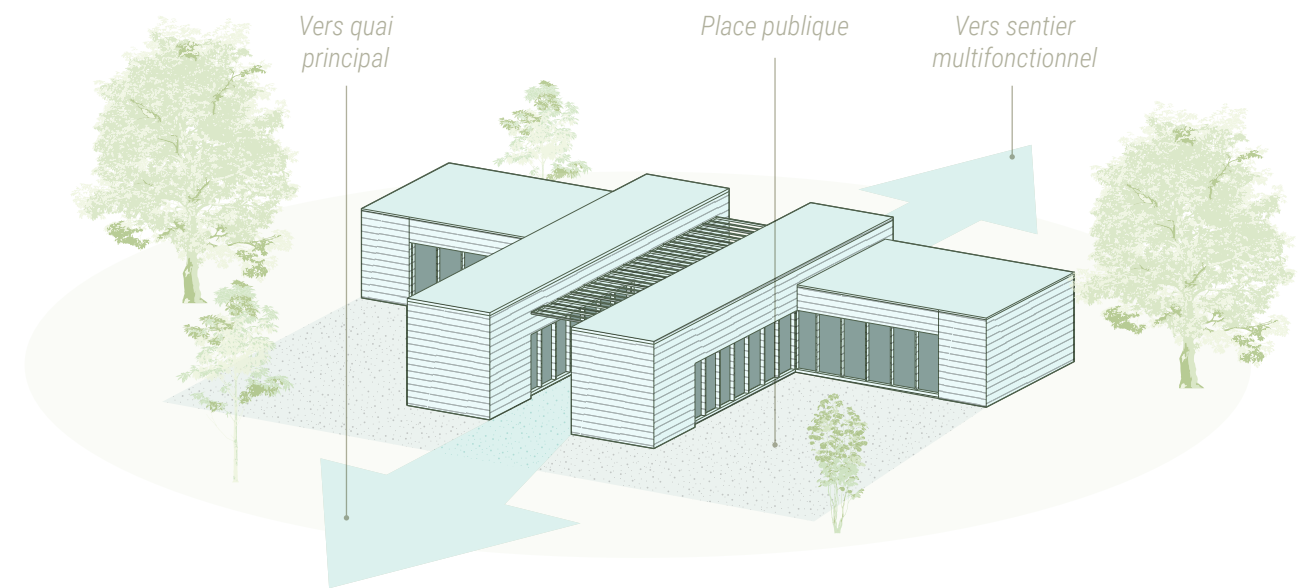


Bois

MAISON VILLAGEOISE

La maison villageoise est actuellement un des principaux emblèmes architecturaux de l'île Sainte-Thérèse. Cette maison bénéficie d'une localisation stratégique sur le site, lui permettant d'être facilement visible et accessible par un grand nombre de visiteur.euse.s.

Suite à des travaux de réhabilitation importants, la maison pourra accueillir un centre d'interprétation historique et archéologique pour l'ensemble du parc. Les travaux de réhabilitation s'inspirent de l'aspect original du bâtiment, notamment par ses matériaux de construction et sa volumétrie.



Maçonnerie



Aluminium

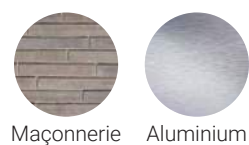
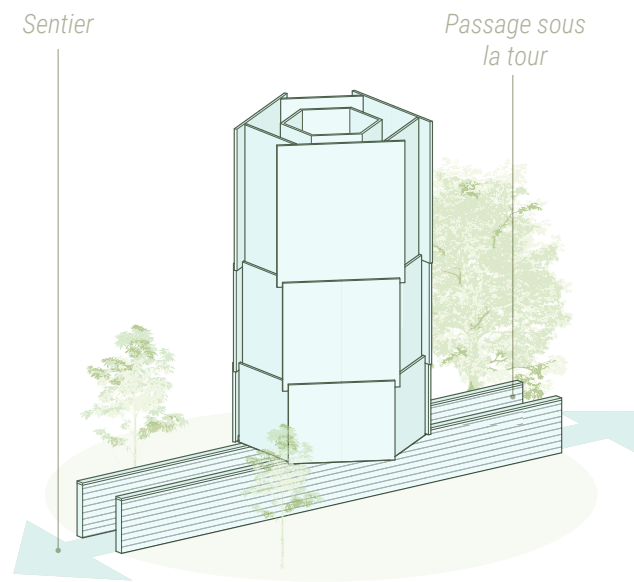
PAVILLON D'ACCUEIL

Le pavillon d'accueil occupera un emplacement stratégique dans le parc, situé à proximité de l'accès principal, à l'intersection du circuit principal entourant l'île.

Par sa composition horizontale, le pavillon d'accueil s'inscrit en subtilité dans l'environnement naturel, laissant toute la place aux paysages. La marge de recul importante entre le quai et le pavillon d'accueil, en plus de l'abondante végétation, vise à affirmer la primauté de la nature dans les choix d'aménagement du parc.

Élément phare dans la signature paysagère du site, le pavillon d'accueil sera le lieu de convergence du parc. Il abritera des services sanitaires et d'administration du site en plus de constituer un lieu de rassemblement pour les visiteur.euse.s

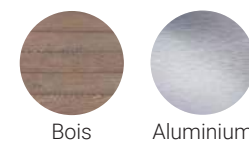
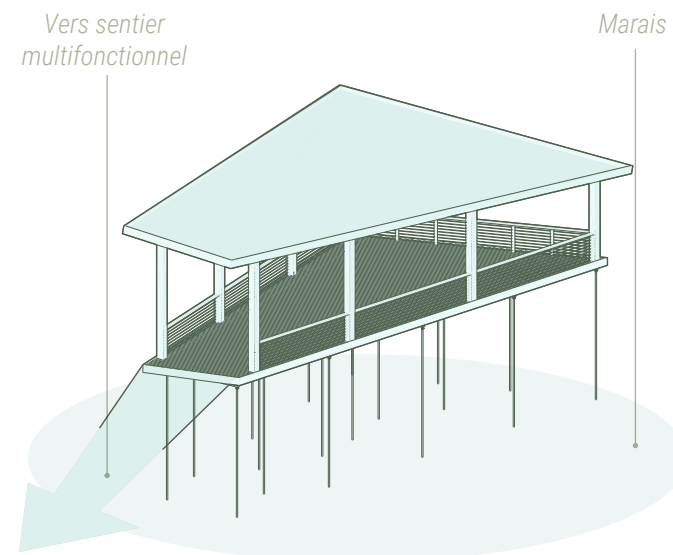
Le matériau de revêtement privilégié pour le pavillon d'accueil est la maçonnerie tandis que les structures légères, telles que l'auvent du pavillon d'accueil et les autres structures de l'île, utilisent le Corten, un matériau durable capable de résister aux conditions atmosphériques particulières de l'île.



TOURS D'OBSERVATION

Les tours d'observation du site seront positionnées à différentes intersections stratégiques. Elles constitueront des points de repère aux visiteurs, en plus de leur offrir des points de vue uniques de l'île, de l'archipel, de Montréal, ainsi que sur les autres tours placées sur l'île.

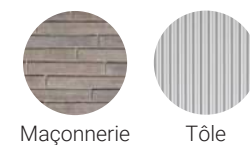
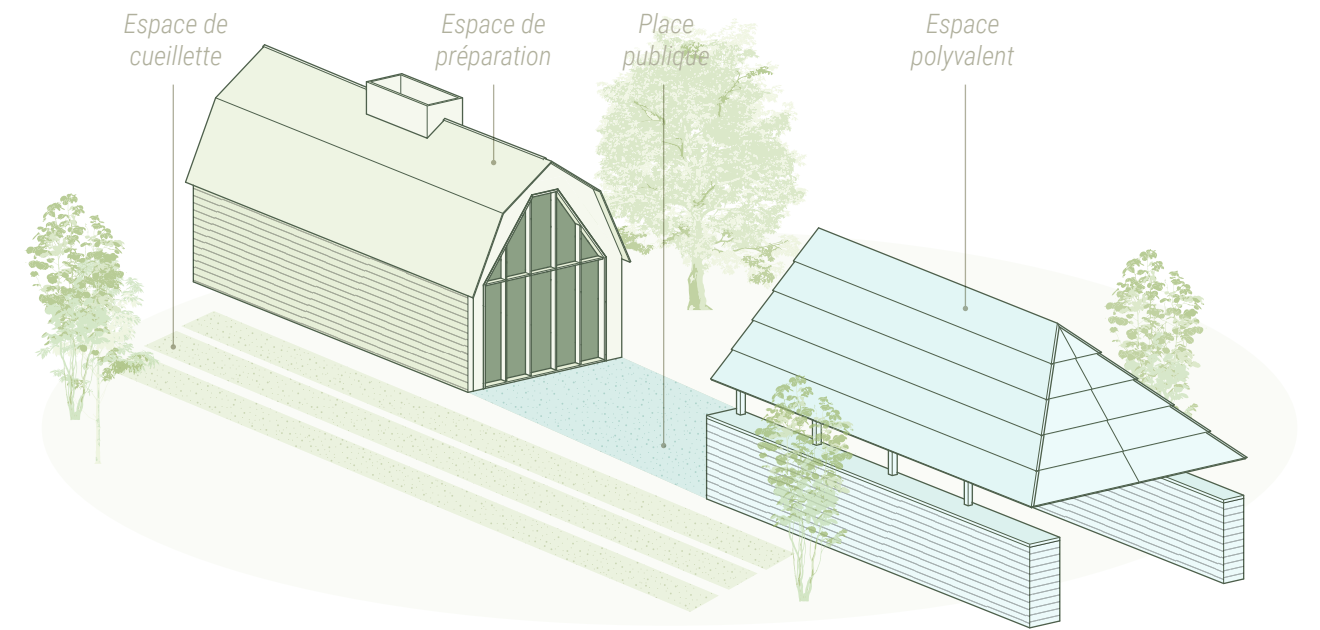
Finalement et afin d'assurer leur intégration au milieu, le matériau principal des tours se caractérise par ses propriétés réfléchissantes afin de renvoyer au paysage environnant.



BELVÈDÈRES

Les belvédères offriront des perspectives intéressantes sur l'île et sur le fleuve Saint-Laurent grâce à leur surélévation. Inversement aux tours d'observation, les belvédères se caractérisent par leur profil horizontal et leurs matériaux qui évoquent les quais.

Ces éléments structuraux d'importance auront une fonction écologique au même titre que récréative puisqu'ils permettront d'accéder à des milieux naturels tout en minimisant les impacts de la présence humaine sur ceux-ci. Effectivement, les belvédères atténueront les problématiques d'érosion, en travaillant contre le courant pour limiter son impact sur les rives de l'île.



GRANGE

La grange, située à proximité du pôle d'agrotourisme, marque l'importance de la vocation agricole du site depuis plus d'un siècle. Afin de répondre à une nouvelle vocation écotouristique, le projet de réhabilitation de la grange inclura la création d'une extension, ou "nouvelle grange", reliée à la grange existante par une place publique.

Cette modernisation d'un bâtiment agricole permettra d'augmenter la capacité d'accueil l'ancienne grange, de solidifier et d'assurer la pérennité de sa structure, en plus de créer une identité visuelle plus forte en lien avec les nouvelles constructions présente sur le site.

La création d'une place publique reliée à la grange consolidera son rôle de lieu rassembleur et créer un lieu communautaire emblématique sur l'île.

La grange maintient sa fonction liée à l'agriculture. En effet, l'ancienne grange pourra accueillir une cuisine et un espace de préparation des produits de la culture maraîchère qui lui est attenante.

MOBILIERS ET AFFICHAGE

APPROCHE

Le respect de l'environnement du site, l'innovation durable et la recherche d'un aspect visuel suscitant l'émerveillement des visiteurs définissent l'approche prônée pour la conception du mobilier et de l'affichage du parc de l'île Sainte-Thérèse.

BANCS ET TABLES DE PIQUE-NIQUE

La promotion de l'autosuffisance actuelle du site et la récupération des ressources naturelles sont à la base de ce que doivent incarner les éléments du mobilier. Conçu pour tirer profit des matériaux déjà présents sur l'île, le mobilier participe à la mise en valeur et à la célébration de la flore de l'île. En effet, certaines composantes clés du mobilier utiliseront; entre autres choses, le bois sain ou peu détérioré d'arbres malades ou morts. Ces éléments pourront être remplacés facilement au fur et à mesure de leur cycle de dégradation, donnant vie au mobilier. Ce fonctionnement permet d'éviter le traitement excessif des surfaces et d'assurer une pérennité des structures à même les ressources disponibles sur l'île.



Acier Corten



Bois de Frêne réutilisé



Bois d'Érable



TYOLOGIE DE TABLE



TYOLOGIE DE BANC

PANNEAU DIRECTIONNEL ET D'INTERPRÉTATION

Le traitement uniforme de la signalétique du site assurera une identité et une image unique et cohérente au parc. À travers l'ensemble des parcours, un éventail d'affiches permettra non seulement de se repérer et de se localiser dans le parc, mais aussi de s'informer sur ses richesses naturelles, historiques et archéologiques.

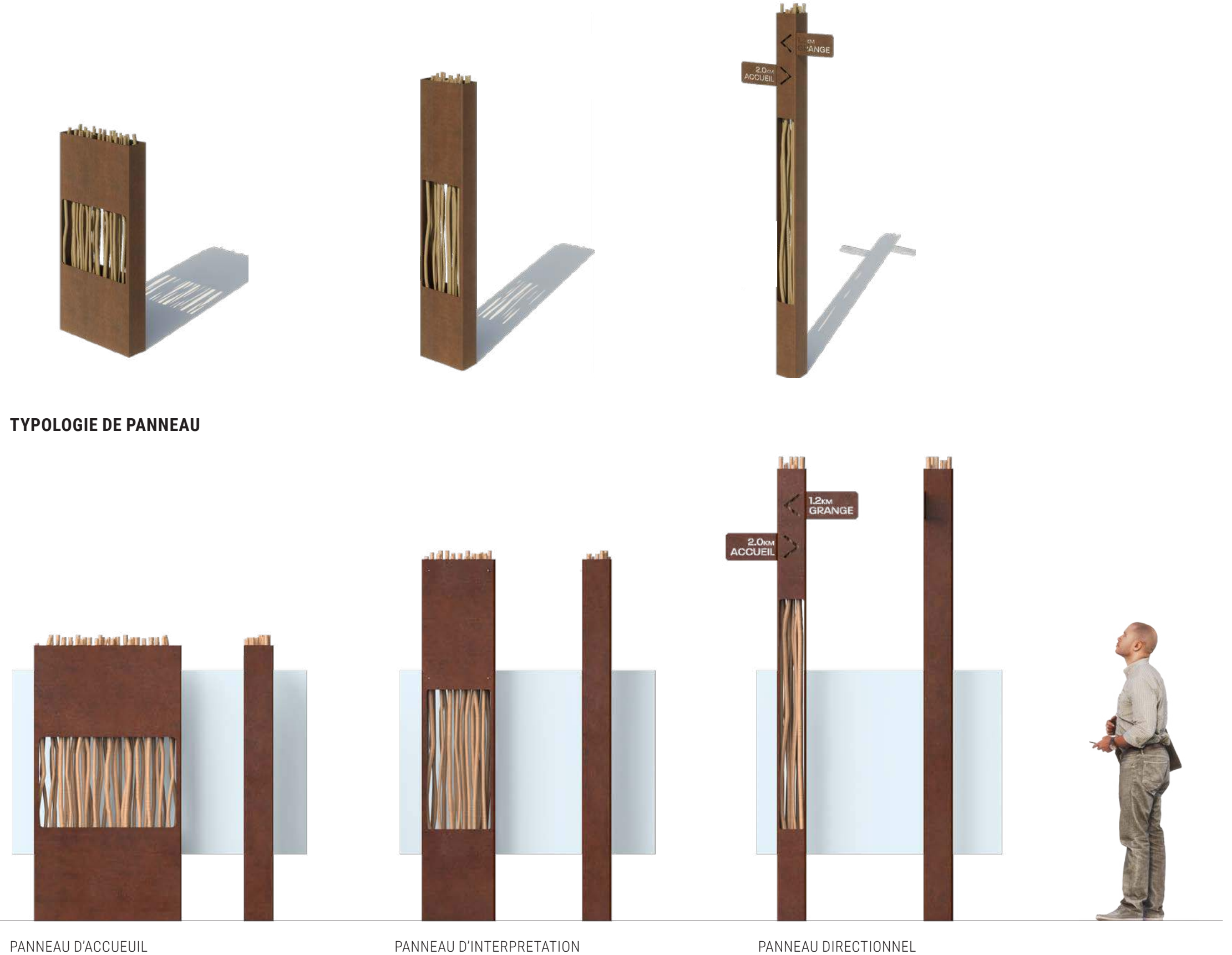
En conservant un style uniforme, les différents types de panneaux varieront selon le type de sentier sur lequel ils se trouvent. Les sentiers principaux et les plus visités comporteront un plus grand nombre d'éléments de signalétique facilement perceptibles, notamment de plus grand gabarit. Quant aux sentiers moins formels et plus sinueux, ceux-ci comprendront moins d'éléments signalétiques qui se distingueront en misant sur la subtilité et un plus petit format de sorte qu'ils soient en parfaite adéquation avec leur lieu d'implantation.



Acier Corten



Bois de Frêne réutilisé



TYOLOGIE DE PANNEAU

PANNEAU D'ACCUEIL

PANNEAU D'INTERPRETATION

PANNEAU DIRECTIONNEL

STRATÉGIE 3

MISE EN VALEUR DU MILIEU NATUREL

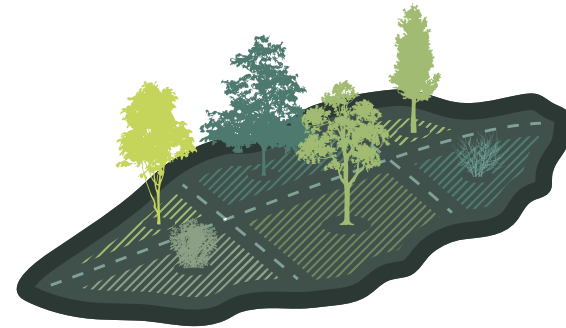
APPROCHE

Le maintien d'un écosystème sain, dynamique et diversifié s'impose pour atteindre la vision et les objectifs identifiés pour l'île Sainte-Thérèse. À cet effet, l'approche écologique vise à protéger les milieux naturels tout en favorisant des interventions liées à la restauration de la faune et de la flore du site.

L'approche touchant la flore propose la renaturalisation des milieux écologiques situés au cœur de l'île comme sur les berges. Cette renaturalisation passe par une compréhension approfondie des caractéristiques propres aux différents milieux, qu'il s'agisse de la composition géologique (nature du sol) ou géographique (zone de rusticité) ou encore de l'exposition aux phénomènes naturels (exposition au soleil et cours d'eau).

Quant à l'approche liée à la faune, celle-ci commence par la reconnaissance des différentes espèces fauniques et de leurs habitats respectifs. Des interventions ponctuelles permettant la protection de la faune et la diffusion de connaissances sur les espèces animales présentes dans le futur parc sont mises de l'avant.

Finalement, ces approches seraient développées davantage suivant des inventaires écologiques détaillés permettant une meilleure compréhension du milieu.

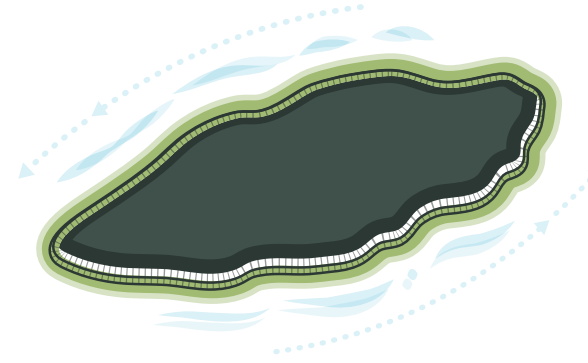


RENATURALISATION DU COEUR DE L'ÎLE

La renaturalisation du cœur de l'île prend en considération les caractéristiques physiologiques présentes sur le site. Par le biais de l'analyse précédente il a été possible de constater trois types de sols distincts soient: argileux, sableux et loameux. Par la suite, les différentes caractéristiques de chaque type de sol ont permis d'établir une liste des plantes les plus propices pour chaque type de sol.

Cette approche de renaturalisation préconise les plantes indigènes, l'exposition au soleil et la zone de rusticité de l'île Sainte-Thérèse. L'approche utilisée pour choisir le type de plantes adaptées a été de combiner «l'existant» et le «proposé». Ainsi, la stratégie propose des espèces végétales dans les zones herbacée, arbustive et arborescente tant dans les milieux exposés au soleil ainsi que dans les milieux ombragés.

Par ailleurs, la SNAP Québec a déjà amorcé le processus de renaturalisation en plantant des milliers d'arbres sur le site.



STABILISATION DES BERGES DE L'ÎLE

La stratégie de renaturalisation des berges considère la force du courant et l'état des berges afin de suggérer des techniques et une végétation adéquates qui pourront améliorer l'état des berges et leur maintien à travers le temps.

Pour les berges qui ont subi une érosion faible à modérée, la stratégie suggère la mise en place d'un matelas de branches et des fagots pour stabiliser les berges dans le contexte d'un courant faible à moyen. Dans les milieux caractérisés par un courant fort et par des berges fortement érodées, la technique de rang de plançon est suggérée puisqu'elle permet de créer un système racinaire contribuant à la stabilisation des berges pour ensuite les renaturaliser.



INTÉGRATION D'HABITATS FAUNIQUES SUR L'ÎLE

La stratégie écologique met l'accent sur les habitats fauniques et leur protection. Elle suggère des interventions ponctuelles selon les différents types d'habitats et la faune qu'ils abritent.

La stratégie proposée pour les aménagements fauniques est de conserver le milieu, mais aussi d'introduire les éléments nécessaires à la satisfaction des besoins fondamentaux des espèces animales.

Des parcours éducatifs seront proposés afin de sensibiliser les visiteurs de l'île à la faune et d'exposer les interventions mises en place pour la protection et la redynamisation des habitats.

RENATURALISATION DU COEUR DE L'ÎLE

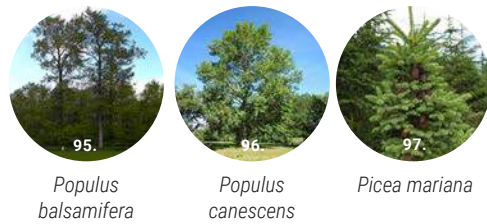
TYPE 1 SOL ARGILEUX

Les caractéristiques principales retenues pour un sol argileux sont: la fraîcheur, son humidité, son alcalinité, sa richesse en nutriments et la lourdeur d'une terre argileuse.

EXPOSITION: SOLEIL

TABLEAU DES PLANTES ADAPTÉES AU MILIEU TYPE

Arbres et conifères	Arbustes	Herbacées
<i>Populus balsamifera</i>	<i>Rhus aromatica</i>	<i>Elymus canadensis</i>
<i>Populus canescens</i>	<i>Salix discolor</i>	<i>Lolium multiflorum</i>
<i>Picea mariana</i>	<i>Potentilla fruticosa</i>	<i>Festuca rubra</i>



ZONE ARBORESCENTE

ZONE ARBUSTIVE

ZONE HERBACÉE

EXPOSITION: MI-OMBRE, OMBRE

TABLEAU DES PLANTES ADAPTÉES AU MILIEU TYPE

Arbres et conifères	Arbustes	Herbacées
<i>Acer saccharinum</i>	<i>Ribes odoratum</i>	<i>Festuca rubra</i>
<i>Betula nigra</i>	<i>Viburnum lentago</i>	<i>Poa pratensis</i>
<i>Abies balsamea</i>	<i>Salix integra</i>	<i>Bromus ciliatus</i>



ZONE ARBORESCENTE

ZONE ARBUSTIVE

ZONE HERBACÉE

TYPE 2
SOL LOAMEUX

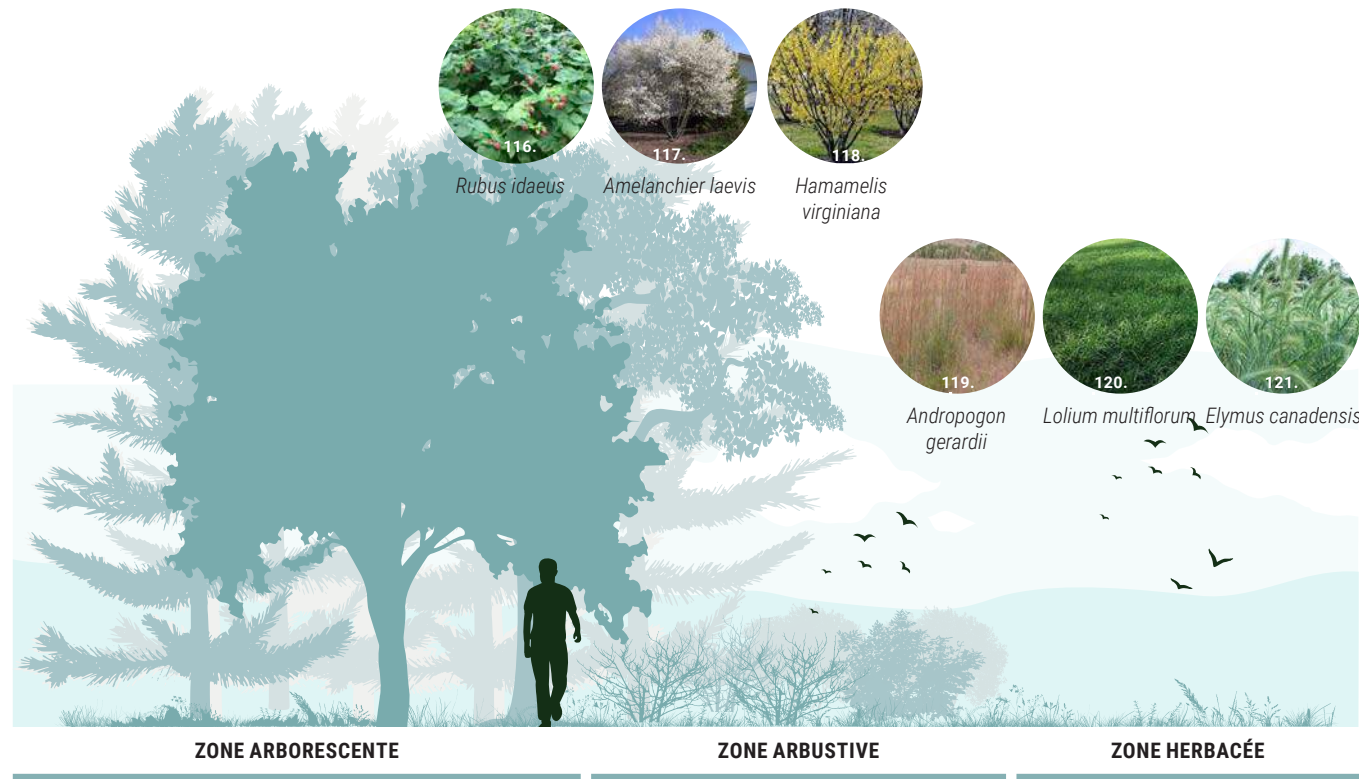
Les caractéristiques principales retenues pour un sol loameux sont: la richesse en nutriments, la neutralité de son pH, sa capacité à drainer et à retenir l'eau de façon adéquate, mais aussi la malléabilité qu'offre la terre d'un sol loameux.

EXPOSITION: SOLEIL

TABLEAU DES PLANTES ADAPTÉES AU MILIEU TYPE



Arbres et conifères	Arbustes	Herbacées
<i>Carya ovata</i>	<i>Rubus idaeus</i>	<i>Andropogon gerardii</i>
<i>Quercus alba</i>	<i>Amelanchier laevis</i>	<i>Lolium multiflorum</i>
<i>Pinus cembra</i>	<i>Hamamelis virginiana</i>	<i>Elymus canadensis</i>

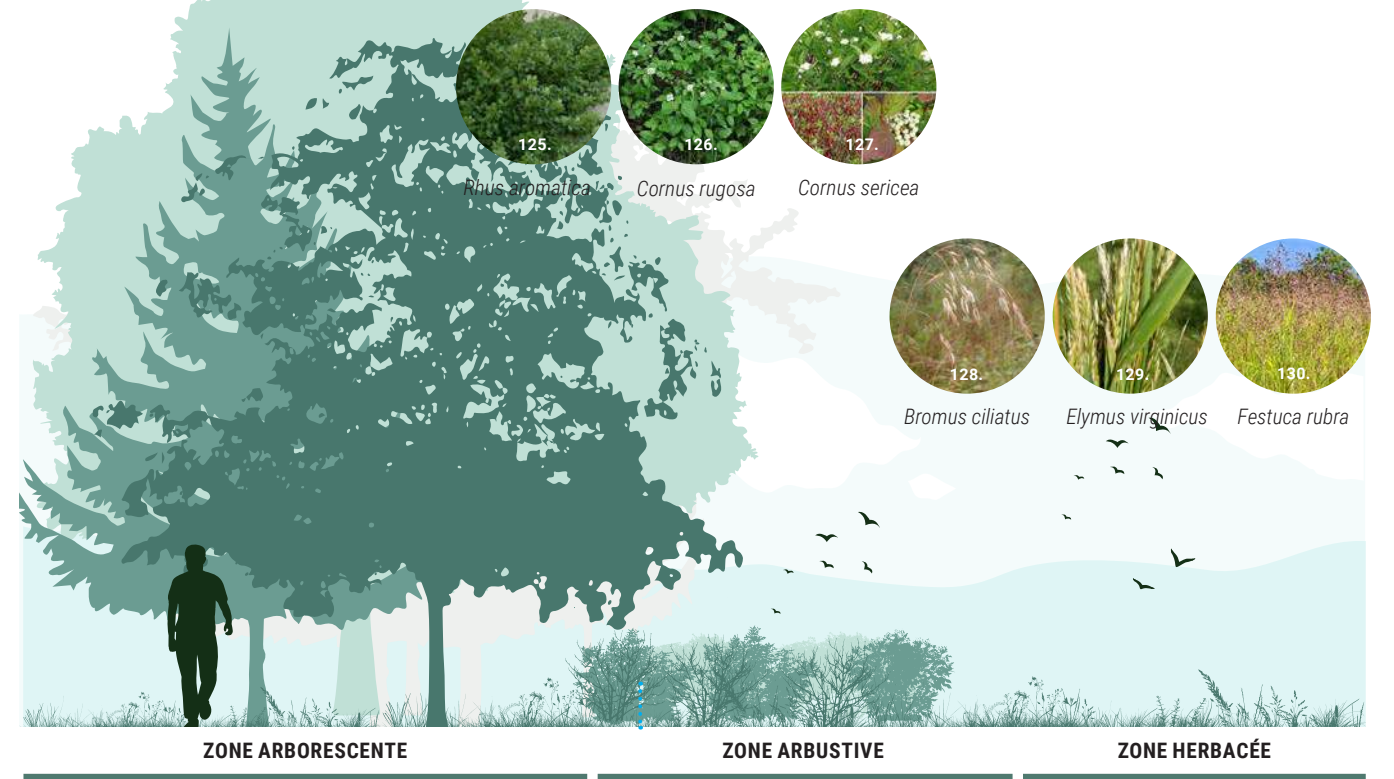
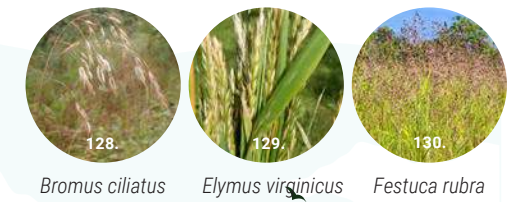


EXPOSITION: MI-OMBRE, OMBRE

TABLEAU DES PLANTES ADAPTÉES AU MILIEU TYPE



Arbres et conifères	Arbustes	Herbacées
<i>Carpinus caroliniana</i>	<i>Rhus aromatica</i>	<i>Bromus ciliatus</i>
<i>Quercus bicolor</i>	<i>Cornus rugosa</i>	<i>Elymus virginicus</i>
<i>Tsuga canadensis</i>	<i>Cornus sericea</i>	<i>Festuca rubra</i>



TYPE 3
SOL SABLEUX

Les caractéristiques principales retenues pour un sol sableux sont: la pauvreté en nutriments, l'acidité du sol, la sécheresse du sol et la légèreté qu'offre la terre d'un sol sableux.

EXPOSITION: SOLEIL

TABLEAU DES PLANTES ADAPTÉES AU MILIEU TYPE

Arbres et conifères	Arbustes	Herbacées
<i>Betula populifolia</i>	<i>Spirea alba</i>	<i>Festuca rubra</i>
<i>Betula papyrifera</i>	<i>Spirea latifolia</i>	<i>Poa alpina</i>
<i>Pinus resiona</i>	<i>Cornus racemosa</i>	<i>Festuca saximontana</i>



ZONE ARBORESCENTE

ZONE ARBUSTIVE

ZONE HERBACÉE

EXPOSITION: MI-OMBRE, OMBRE

TABLEAU DES PLANTES ADAPTÉES AU MILIEU TYPE

Arbres et conifères	Arbustes	Herbacées
<i>Prunus virginiana</i>	<i>Aronia melanocarpa</i>	<i>Festuca rubra</i>
<i>Thuja occidentalis</i>	<i>Cornus racemosa</i>	<i>Elymus virginicus</i>
<i>Picea mariana</i>	<i>Symphoricarpos albus</i>	<i>Bromus ciliatus</i>



ZONE ARBORESCENTE

ZONE ARBUSTIVE

ZONE HERBACÉE

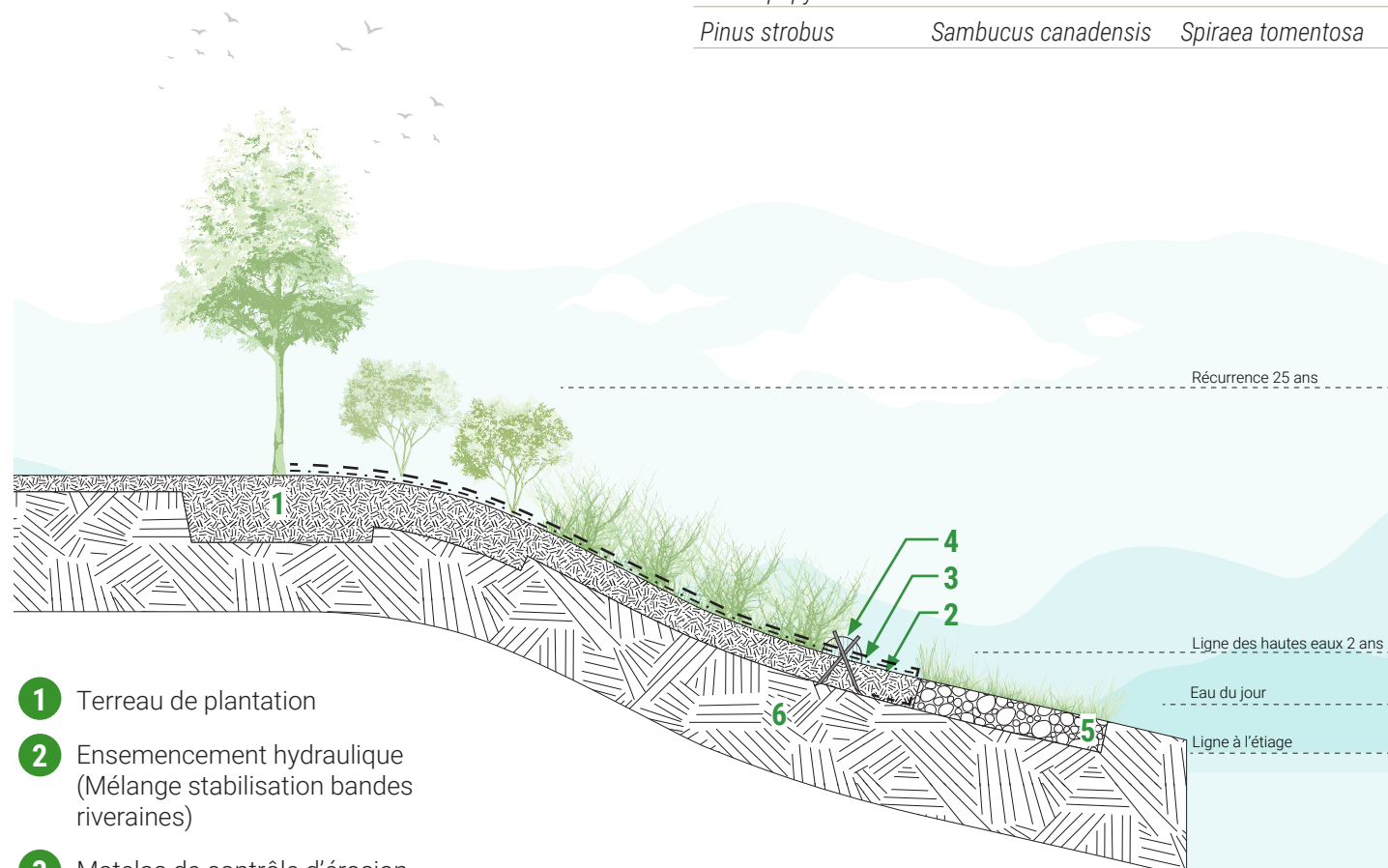
STABILISATION DES BERGES DE L'ÎLE

TYPE 1 COURANT FAIBLE

Ce type d'intervention se sert de la renaturation et de la mise en place des fagots comme outils de stabilisation de la berge. Cette technique convient aux espaces ayant subi une érosion faible à modérée et se trouvant dans les zones exposées au courant faible.

TABLEAU DES PLANTES ADAPTÉES AU MILIEU TYPE

Arbres et conifères	Arbustes	Plants en multicellule
<i>Acer rubrum</i>	<i>Diervilla lonicera</i>	<i>Rubus ideaus</i>
<i>Betula papyrifera</i>	<i>Potentilla fruticosa</i>	<i>Sorbus americana</i>
<i>Pinus strobus</i>	<i>Sambucus canadensis</i>	<i>Spiraea tomentosa</i>



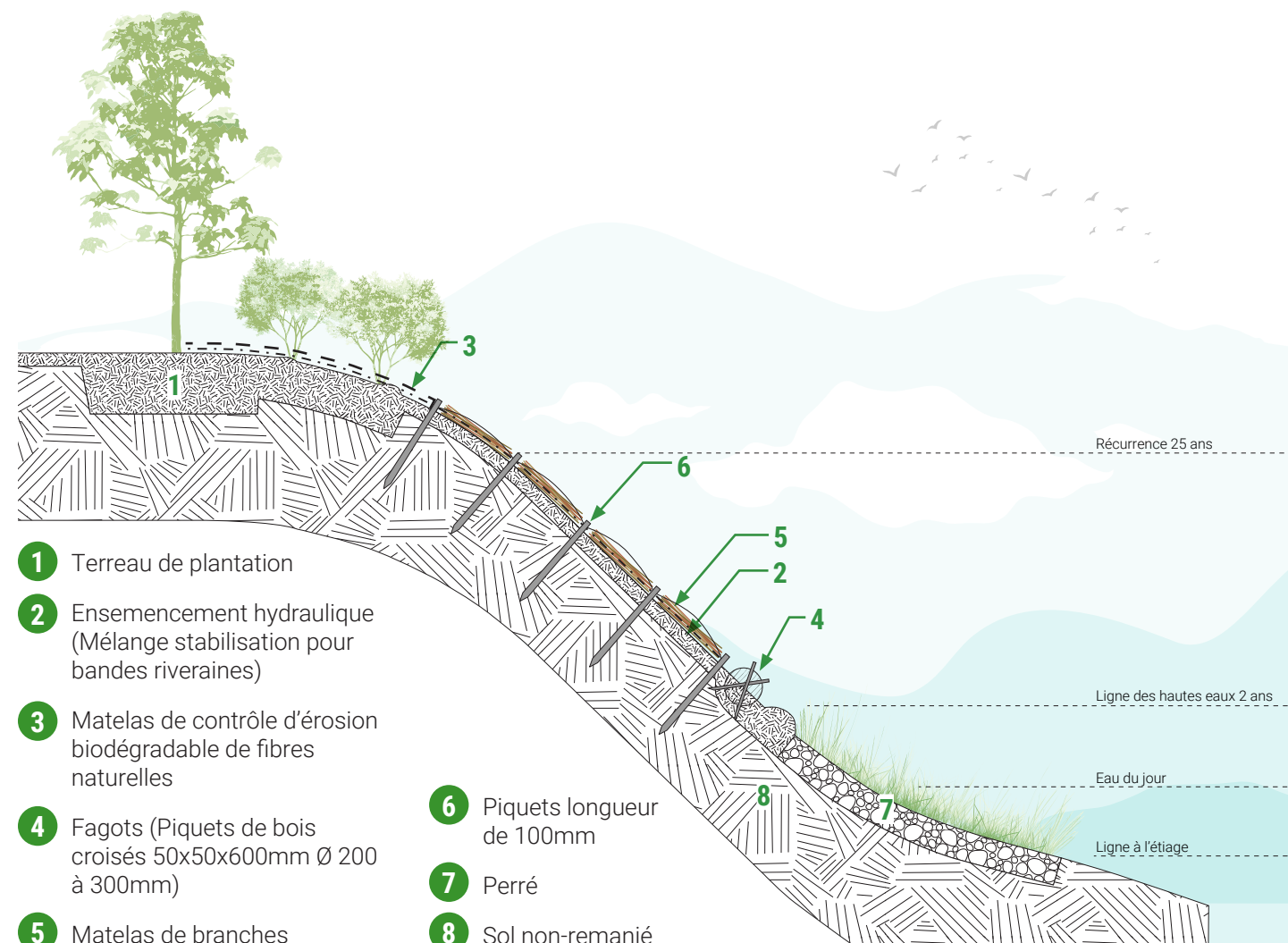
- 1 Terreau de plantation
- 2 Ensemencement hydraulique (Mélange stabilisation bandes riveraines)
- 3 Matelas de contrôle d'érosion biodégradable de fibres naturelles
- 4 Fagots (Piquets de bois croisés 50x50x600mm Ø 200 à 300mm)
- 5 Perré
- 6 Sol non-remanié

TYPE 2 COURANT MOYEN

Intervention combinant les méthodes du matelas de branches et des fagots comme moyen de rétention du sol. Cette typologie de renaturation s'applique aux berges moyennement à sévèrement érodées se trouvant dans les zones de courant moyen. Grâce à son effet protecteur immédiat, cette méthode améliore considérablement la reprise et le renforcement du sol.

TABLEAU DES PLANTES ADAPTÉES AU MILIEU TYPE

Arbres et conifères	Arbustes
<i>Acer rubrum</i>	<i>Diervilla lonicera</i>
<i>Betula papyrifera</i>	<i>Potentilla fruticosa</i>
<i>Pinus strobus</i>	<i>Sambucus canadensis</i>



- 1 Terreau de plantation
- 2 Ensemencement hydraulique (Mélange stabilisation pour bandes riveraines)
- 3 Matelas de contrôle d'érosion biodégradable de fibres naturelles
- 4 Fagots (Piquets de bois croisés 50x50x600mm Ø 200 à 300mm)
- 5 Matelas de branches
- 6 Piquets longueur de 100mm
- 7 Perré
- 8 Sol non-remanié

TYPE 3
COURANT FORT

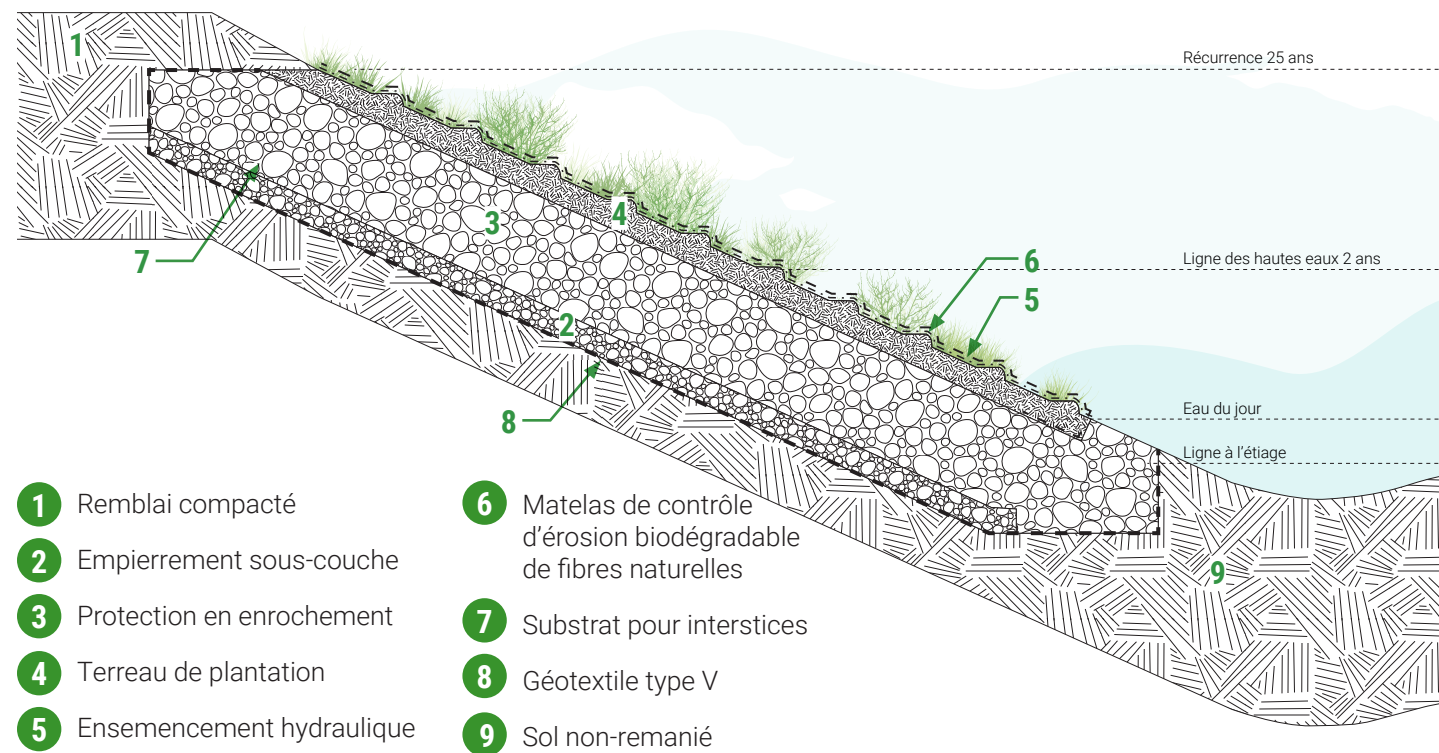
Intervention adaptée aux berges fortement érodées qui sont exposées aux courants forts. La technique de rang de plançons permet de créer un système racinaire capable de stabiliser la surface à renaturaliser. Ainsi la plantation de végétaux en multicellules servira à revégétaliser les zones réhabilitées tout en conservant leur aspect naturel. La stratégie d'enrochement de pierre naturelle est plutôt utilisée aux emplacements où la pente est forte.

TABLEAU DES PLANTES ADAPTÉES AU MILIEU TYPE

Plants en multicellule sous la LHE	Plants en multicellule au dessus la LHE	Plançons
<i>Cornus stolonifera</i>	<i>Rubus ideaus</i>	<i>Alnus rugosa</i>
<i>Salix discolor</i>	<i>Sorbus americana</i>	<i>Populus balsamifera</i>
	<i>Spiraea tomentosa</i>	

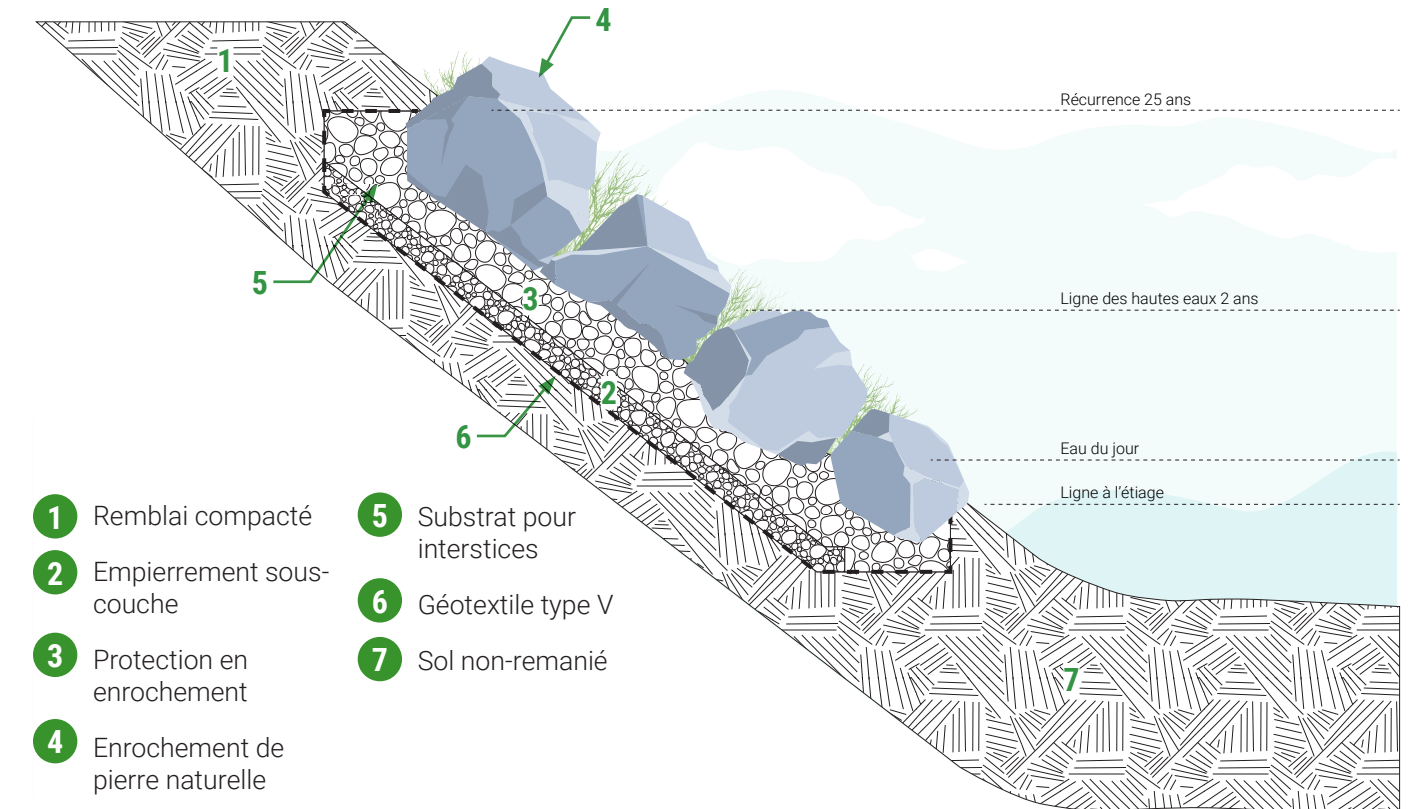
Note : Les exemples fournis sont de nature générique et servent à illustrer les différentes techniques de stabilisation qui peuvent être utilisées. Cependant, il est important de noter qu'une étude détaillée et spécifique sera nécessaire pour déterminer les techniques de stabilisation les plus appropriées à utiliser à divers endroits. Cette étude permettra d'assurer que les techniques choisies sont adaptées aux conditions et aux exigences propres à chaque site.

PENTE MOYENNE



- 1 Remblai compacté
- 2 Empierrement sous-couche
- 3 Protection en enrochement
- 4 Terreau de plantation
- 5 Ensemencement hydraulique
- 6 Matelas de contrôle d'érosion biodégradable de fibres naturelles
- 7 Substrat pour interstices
- 8 Géotextile type V
- 9 Sol non-remanié

PENTE FORTE



- 1 Remblai compacté
- 2 Empierrement sous-couche
- 3 Protection en enrochement
- 4 Enrochement de pierre naturelle
- 5 Substrat pour interstices
- 6 Géotextile type V
- 7 Sol non-remanié

AMÉNAGEMENTS FAUNIQUES

TYPE 1 MILIEUX HUMIDES

Les milieux humides abritent une multitude d'espèces aviaires soit la grande aigrette, le grand héron, le hibou des marais et le troglodyte à bec court. Les oiseaux observés sur l'île proviennent des groupes suivants; les oiseaux de rivage, la sauvagine, les insectivores aériens et les échassiers. Un parcours éducatif pourrait être mis en place au sein de ce type d'habitat pour sensibiliser la population aux enjeux liés aux milieux humides. Les nichoirs à oiseaux sont également des interventions à prioriser. La tortue peinte et la tortue géographique peuvent bénéficier de la mise en place de plateformes de lézardage dans les étendues d'eau. Le castor canadien et le renard roux sont des mammifères qui fréquentent également les marais et/ou marécages.



149.
Ardea alba



150.
Chrysemys picta



151.
Asio flammeus

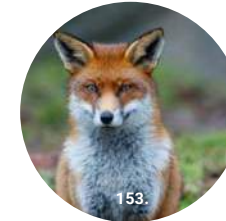


TYPE 2 FRICHE ARBUSTIVE

Les zones de friche regroupent de nombreuses espèces fauniques et surtout des mammifères. On peut y retrouver des cerfs de Virginie, des renards roux ainsi que des coyotes. On y retrouve également un grand nombre d'oiseaux. L'installation de nichoirs et perchoirs fournit des milieux de repos et de nidification pour plusieurs espèces à statut. Les friches sont également un environnement approprié pour la mise en place d'hôtels à insectes et de jardins pour les pollinisateurs. Les couleuvres rayées et brunes apprécient divers milieux autant boisés qu'ouverts. Les hibernacles à couleuvres pourront servir d'abris pendant la période d'hibernation des couleuvres.



152.
Odocoileus virginianus



153.
Vulpes vulpes



154.
Thamnophis sirtalis



**TYPE 3
BOISÉS**

Les boisés existants ainsi que ceux proposés selon la stratégie de renaturalisation servent d'habitat à divers mammifères comme le cerf de Virginie et le renard roux en plus de quelques espèces de reptiles et oiseaux. Tandis que les oiseaux se concentrent aux abords des boisés, les couleuvres, dont la couleuvre rayée, se déplacent à travers les forêts. Des hibernacles à couleuvres peuvent contribuer à établir des milieux appropriés pour l'hivernation. Enfin, les abords des boisés pourront être bordés de nichoirs à chauve-souris. La connexion des boisés ou la reconnexion de ceux-ci par des haies brise-vent est à favoriser pour ces espèces.



155. *Odocoileus virginianus*

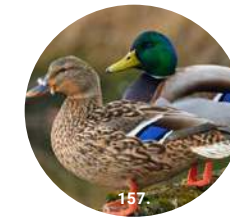


156. *Thamnophis sirtalis*



**TYPE 4
BERGES**

Les berges recueillent de nombreuses espèces aviaires qui profitent des herbiers aquatiques. La grande aigrette, le grand héron et plusieurs espèces sauvagines occupent les berges de l'île. De plus, les hirondelles de rivage, espèce menacée, sont installées dans les parois verticales des berges érodées qui sont du côté est de l'île. Il est recommandé de préserver la végétation existante hétérogène afin de créer (de façon naturelle) des abris pour la petite faune en plus de former des perchoirs pour les espèces de la sauvagine.



157. *Anas platyrhynchos*



158. *Ardea herodias*



159. *Notropis bifrenatus*



STRATÉGIE 4

SENTIERS DE DÉPLACEMENT

APPROCHE

Les parcours proposés doivent inciter à la découverte et à l'exploration de l'île en plus d'offrir une expérience immersive aux visiteur.euse.s. Les déplacements sur l'île doivent être conviviaux et promouvoir la mobilité active tout comme l'accessibilité universelle. Comme les sentiers permettent un accès privilégié aux différents écosystèmes, leur intégration aux milieux et la réduction de leur impact sur l'environnement est au coeur de leur conception.

Les déplacements sur l'île se font à travers des parcours aménagés et hiérarchisés afin d'offrir une expérience diversifiée aux visiteur.euse.s voulant explorer les milieux naturels et paysagers de l'île. Aux abords et dans les terres agricoles, la cohabitation sécuritaire entre les usager.e.re.s et la machinerie agricole sera assurée à l'aide d'une signalétique spécifique.

Les parcours sont de trois types : principal, secondaire et tertiaire.

Le parcours principal ceinture la presque totalité de l'île en plus d'offrir un lien direct entre les berges est et ouest en empruntant le tracé du gazoduc. Ce parcours est accessible via l'entrée principale et permet d'accéder aux sites d'intérêt patrimonial se trouvant à l'ouest de l'île.

Les parcours secondaires et tertiaires permettant d'explorer des milieux naturels et paysagers d'intérêt, notamment les milieux humides, les boisés et les terres cultivées dans le respect des aspects sensibles du milieu. Plus étroits, les sentiers qui forment ces parcours présentent une complexité d'aménagement plus grande.

L'aménagement des sentiers prend en considération la topographie, l'aspect géotechnique du sol ainsi que les caractéristiques écologiques du milieu. Ainsi, la stratégie d'aménagement comprend quatre types de sentier lesquels sont présentés plus en détail aux pages suivantes.

TYPE 1 PISTE MULTIFONCTIONNELLE EN POUSSIÈRE DE PIERRE STABILISÉE



La piste multifonctionnelle, de par sa largeur, favorise les déplacements en transport actif tout au long de l'année et permet un partage de la piste entre les usager.e.re.s. Elle forme un parcours reliant les différentes zones d'intérêt et les services de façon facile et directe. La surface consiste en un revêtement de poussière de pierre stabilisée d'une largeur maximale de 3m. Un véhicule motorisé peut l'emprunter au besoin.

- 1 Poussière de pierre compactée à 95% p.m. Épaisseur 75 mm
- 2 Mg-20 compacté à 95% p.m. Épaisseur 300mm
- 3 Terre végétale épaisseur 150 mm
- 4 Remblai compacté à 95% p.m.
- 5 Géotextile m.t.q. Type iii ou iv certifié b.n.q.
- 6 Sol non remanié ou remblai compacté à 95% p.m.

TYPE 2 SENTIER SUR REMBLAIS EN MILIEU PLAT AVEC BORDURE EN BOIS



D'une largeur maximale de 1.2m, le sentier sur remblai permet une circulation piétonnière seulement et qui a pour but l'exploration et la découverte des milieux naturels.

La variation des formes est à prioriser afin d'offrir un parcours dynamique au visiteur.

- 1 Gravier de finition compacté
- 2 Barre d'armature 15mm ø min
- 3 Sol existant
- 4 Membrane géotextile (lorsque requis)
- 5 Fondation granulaire de base
- 6 Bordure en bois

TYPE 3
SENTIER EN BOIS SUR PIEUX VISSÉS EN MILIEU PLAT

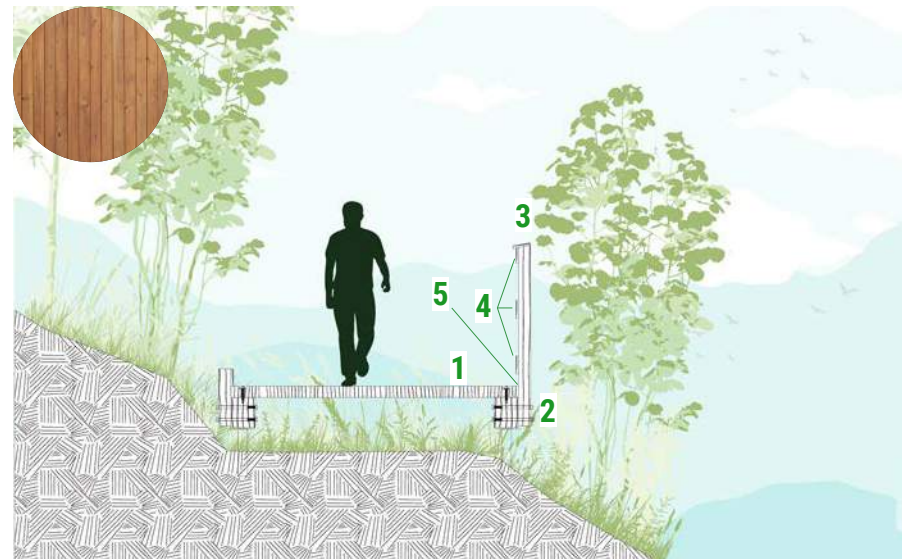


Sentier étroit d'une largeur maximale de 1.2m, il favorise l'interprétation des vestiges historiques et naturels en surélevant légèrement l'utilisateur. ce qui lui permet de surplomber le paysage.

La mise en place de cette structure permet de minimiser l'impact sur l'écosystème tout en permettant aux visiteurs d'explorer les milieux sensibles, notamment dans les marais ou autres milieux humides pour ne nommer que ceux-ci.

- 1** Sentier de bois sur pilotis et sa structure
- 2** Deux (2) tiges filletées galvanisées 13 mm dia. avec rondelles galvanisées
- 3** Bois 19 x 140 x 1 000 mm de long

TYPE 4
SENTIER SUR PIEUX VISSÉS EN BOIS EN FLANC DE PENTE



Similairement au sentier sur pieux vissés en milieu plat, ce type de sentier vise un impact minimal sur l'environnement dans lequel il s'insère, notamment lorsque le relief et l'érosion constituent des enjeux aux déplacements.

De même, il offre à l'utilisateur une multitude de points de vue uniques en permettant l'exploration d'espaces difficilement accessibles tout en assurant la protection des milieux.

- 1** Sentier de bois sur pilotis et sa structure
- 2** Deux (2) tiges filletées galvanisées 13 mm dia. avec rondelles galvanisées
- 3** Bois 89 x 89 x 1 400 mm espacement @ 1 000 mm c/c
- 4** Bois 19 x 140 x 1 000 mm de long
- 5** Encocher le platelage localement pour le 89 x 89 mm typ.



5

PROPOSITIONS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT

6 PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT VISANT LA MISE EN OEUVRE DU CONCEPT ET DES STRATÉGIES D'AMÉNAGEMENT

PROPOSITION
D'AMÉNAGEMENT
1



PÔLE D'ACCUEIL

P. 77

PROPOSITION
D'AMÉNAGEMENT
2



PÔLE D'AGROTOURISME

P. 81

PROPOSITION
D'AMÉNAGEMENT
3



CORRIDOR BOISÉ

P. 85

PROPOSITION
D'AMÉNAGEMENT
4



RÉSEAU D'ÉTANGS

P. 88

PROPOSITION
D'AMÉNAGEMENT
5



POINTE NORD

P. 91

PROPOSITION
D'AMÉNAGEMENT
6



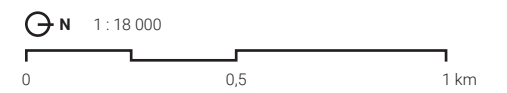
POINTE SUD

P. 95



PLAN 15
LES PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT

Site
 Proposition d'aménagement



PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT 1

PÔLE D'ACCUEIL

Entrée principale du futur parc métropolitain, le pôle d'accueil marque l'arrivée des visiteur.euse.s sur l'île. Lieu de convergence des divers parcours récréatifs, on y retrouve une place publique et un pavillon.

Le pôle d'accueil, de par son rôle de porte d'entrée principale, se doit de marquer l'espace et agir comme un point focal de l'île Sainte-Thérèse. Ainsi, l'édification d'un pavillon d'accueil permet de centraliser les services de l'île et de participer à la convergence des principaux parcours riverains et terrestres. D'ailleurs, ce pavillon permet la location de différents équipements sportifs pour les activités terrestres (vélos, bâtons de marche, etc.) et des embarcations nautiques (canots, kayaks, etc.) afin de parcourir les eaux environnantes de l'île.

Un grand quai fait aussi partie de l'aménagement du pôle d'accueil. Il permet d'accueillir les visiteur.euse.s provenant de la navette fluviale et d'encadrer leurs départs de l'île. Le quai agit aussi comme point de repère pour les adeptes de sports nautiques circulant dans les parcours riverains autour de l'île.

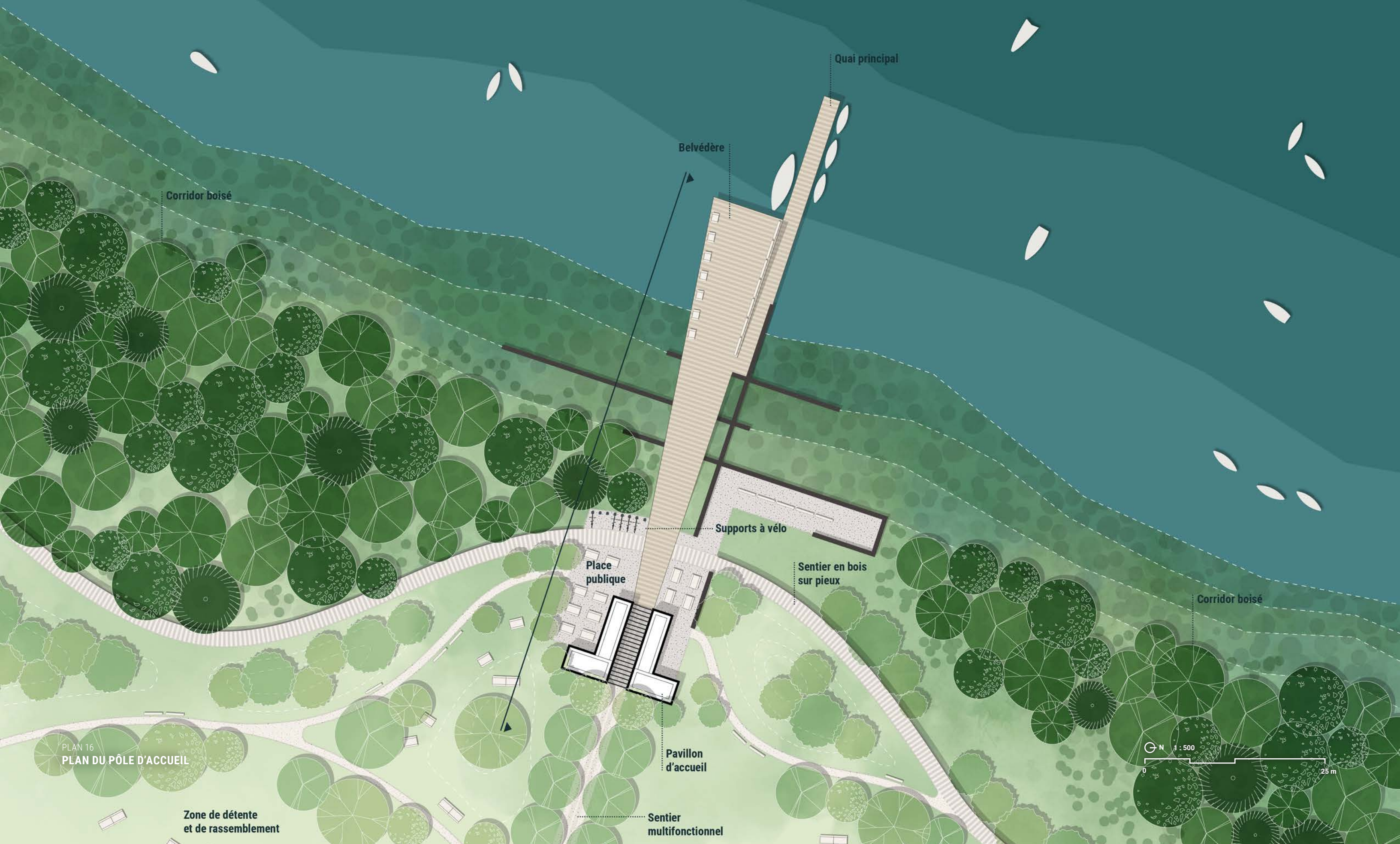
L'île étant accessible par vélo (en empruntant la navette fluviale), divers parcours cyclables débutent au pôle d'accueil et permettent de visiter l'île sur deux roues. Un stationnement à vélo permet de poursuivre la visite de l'île à pied pour les cyclistes qui le désirent.



CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT

- 1 Marquer le pôle d'accueil comme porte d'entrée principale à l'île, en aménageant notamment un quai principal
- 2 Créer une place publique à l'intersection du grand quai, le départ des sentiers et le pavillon d'accueil afin de renforcer son rôle rassembleur
- 3 Assurer la connectivité des différents sentiers tout en permettant une interaction sécuritaire entre les différents usagers, notamment les piétons et les cyclistes
- 4 Protéger et mettre en valeur les percées visuelles donnant sur l'île en provenance du fleuve, en assurant une importante marge de recul et une composition architecturale horizontale au pavillon d'accueil
- 5 Opter pour une construction qui s'inscrit dans le développement durable et qui utilise des matériaux s'harmonisant avec le paysage de l'île
- 6 Prévoir une aire d'attente confortable pour les différents usagers de la navette fluviale pouvant accommoder un grand nombre de personnes sans encombrer les différentes aires du quai
- 7 Prévoir une aire de stationnement végétalisée pour les vélos
- 8 Prévoir la création d'un espace convivial pour la détente et la contemplation offrant une vue intéressante sur le fleuve Saint-Laurent et l'arrondissement de RDP-PAT
- 9 Privilégier un mobilier urbain harmonisé pour l'ensemble du site et compatible à son contexte d'insertion, c'est-à-dire en réutilisant des matériaux naturels et trouvés sur place
- 10 Prévoir des aménagements paysagers mettant en valeur la flore de l'île et de la région et contribuant à la renaturalisation des berges de l'île





PLAN 16
PLAN DU PÔLE D'ACCUEIL

Zone de détente
et de rassemblement





PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT 2

PÔLE D'AGROTOUTURISME

Le pôle d'agrotourisme contribue à la mise en valeur de la vocation historique et identitaire de l'île Sainte-Thérèse, soit la vocation agricole. La conservation de la grange, la création d'une nouvelle extension de la grange et d'une place publique contribuent à renforcer le rôle du pôle d'agrotourisme dans le futur parc métropolitain.

Situé sur le parcours principal de l'île, entre des terres agricoles et un corridor boisé, le pôle d'agrotourisme regroupe la grange et sa nouvelle extension, entre lesquelles est aménagée une place publique. La conservation de la grange et sa réhabilitation dans le

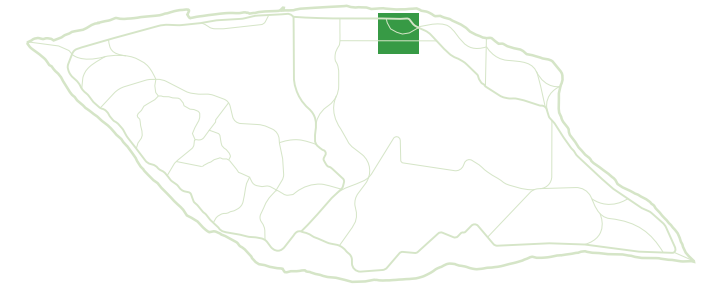
pôle agrotouristique soulignent le passé agricole de l'île en plus de mettre de l'avant la valeur patrimoniale du bâtiment. Axé sur les thématiques de l'agriculture et de la gastronomie, notamment de la culture maraîchère, le pôle d'agrotourisme constitue un lieu de convergence pour les visiteurs et un lieu emblématique du parc métropolitain.

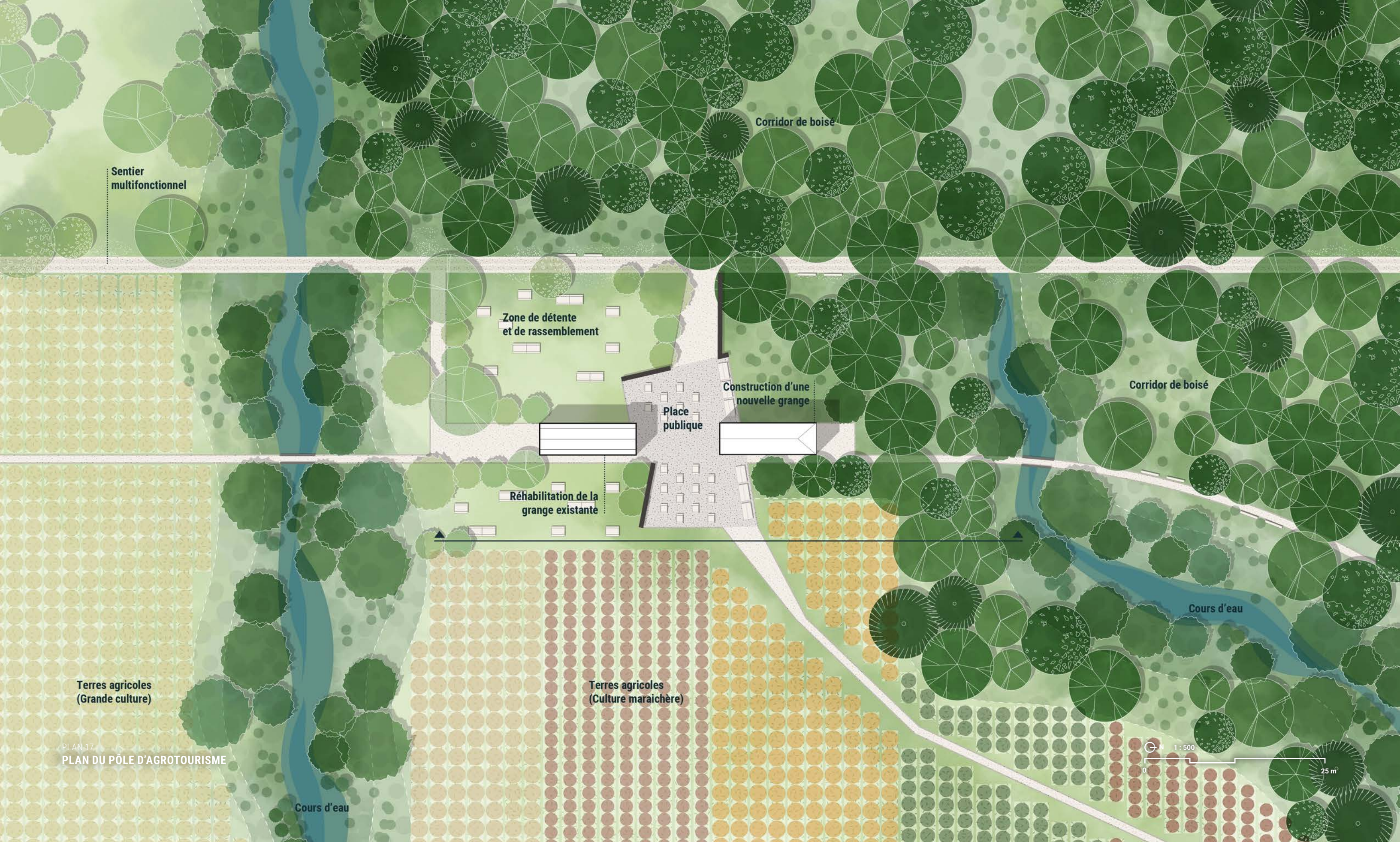
Dans cet esprit, on y trouve également une zone de cueillette qui rapproche la vocation agricole de l'île des visiteurs en leur permettant de goûter des produits de la région. Une aire à pique-nique complète cet espace.

Finalement, le pôle d'agrotourisme est connecté aux autres lieux rassembleurs de l'île par un sentier multifonctionnel, ce qui en fait une destination incontournable du parc métropolitain.

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT

- 1 Réhabiliter la grange dans le respect de ses caractéristiques d'origine afin de permettre une utilisation adaptée qui contribue à l'attractivité du parc métropolitain
- 2 Ériger un nouveau bâtiment complémentaire à la grange existante dans l'axe de celle-ci afin de favoriser une plus grande capacité d'accueil
- 3 Créer un espace de rassemblement, sous forme d'une place publique, mettant en valeur la grange et le nouveau bâtiment et qui est accessible par le sentier multifonctionnel
- 4 Favoriser l'apprentissage et l'éducation sur l'agriculture, notamment par l'aménagement d'une zone de plantation et de cueillette
- 5 Aménager une aire de pique-nique permettant de consommer les produits tirés de l'agrotourisme
- 6 Prévoir une intersection sécuritaire entre les sentiers, pistes et lieux de déambulation
- 7 Aménager des espaces de détente pour l'appréciation la diversité du paysage au pôle d'agrotourisme
- 8 Prioriser un mobilier urbain harmonisé pour l'ensemble du site et compatible à son contexte d'insertion, c'est-à-dire en réutilisant des matériaux naturels et trouvés sur place





Sentier multifonctionnel

Corridor de boisé

Zone de détente et de rassemblement

Construction d'une nouvelle grange

Place publique

Corridor de boisé

Réhabilitation de la grange existante

Cours d'eau

Terres agricoles (Grande culture)

Terres agricoles (Culture maraîchère)

Cours d'eau

PLAN 17
PLAN DU PÔLE D'AGROTOURISME







PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT 3

CORRIDOR BOISÉ

Situé au cœur du parc métropolitain, le corridor boisé offre divers sentiers connectant ensemble les différents écosystèmes boisés, permettant la découverte et l'exploration de la richesse floristique et faunique de l'île.

Le corridor boisé est sillonné de sentiers en gravier s'insérant dans l'environnement sans nécessiter la coupe d'arbres afin d'assurer le respect des milieux boisés et la conservation de leur intégrité écologique. Ces sentiers s'inscrivent dans le réseau du site afin d'assurer la continuité dans l'exploration des différents milieux de l'île.

De grandes zones de reboisement sont aménagées dans le corridor boisé afin de renaturaliser les communautés

de frênes morts. Les sentiers sillonnent aussi ces zones, créant une opportunité d'apprentissage pour les visiteur.euse.s sur la renaturalisation et les méthodes de reboisement. À des endroits stratégiques, les frênes morts sont conservés afin de permettre une régénération naturelle.

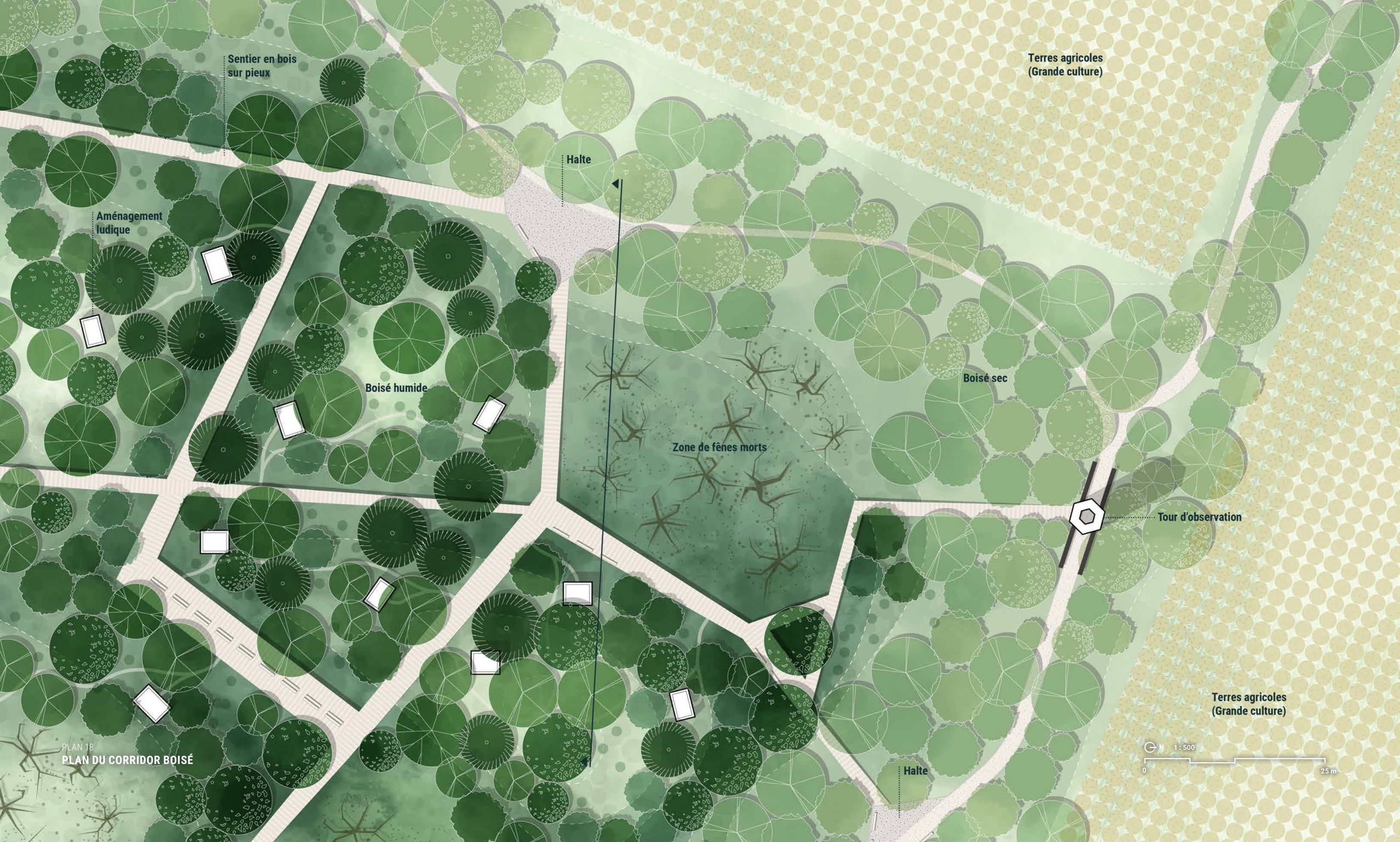
Le parcours sinueux est parsemé de petites cabanes qui fournissent aux visiteur.euse.s un espace de contemplation et d'immersion dans la nature. De formes différentes, ces cabanes renforcent l'aspect ludique et participent à la dynamisation du parcours. Le bois des frênes morts est utilisé pour la construction de ces installations.

Enfin, des tours d'observation s'insèrent ponctuellement au long des sentiers afin de compléter l'expérience du corridor boisé en agissant comme repères et éléments paysagers propre au parc métropolitain.

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT

- 1 Prévoir des aménagements piétons accessibles offrant divers parcours à travers le corridor de boisé
- 2 Aménager des sentiers sinueux en gravier dans les milieux boisés secs
- 3 Aménager des sentiers en bois sur pieux dans les milieux boisés humides
- 4 Favoriser un traçage de sentiers qui est respectueux de l'intégrité de la végétation existante et qui favorise la découverte du lieu et la diversification de l'expérience des visiteur.euse.s
- 5 Prévoir des espaces de repos et de contemplation au long du corridor boisé
- 6 Assurer la pérennité des écosystèmes existants, notamment par des zones de reboisement et des mesures de préservation du boisé
- 7 Prévoir des installations ludiques encourageant l'apprentissage et les activités pédagogiques
- 8 Encourager la participation du public et des groupes ciblés au reboisement comme dans les projets de la SNAP
- 9 Documenter le reboisement actuel et futur à des fins d'accumulation d'expérience et pour l'interprétation





Sentier en bois sur pieux

Terres agricoles (Grande culture)

Aménagement ludique

Halte

Boisé humide

Boisé sec

Zone de fênes morts

Tour d'observation

Terres agricoles (Grande culture)

Halte



PLAN 18
PLAN DU CORRIDOR BOISÉ



PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT 4

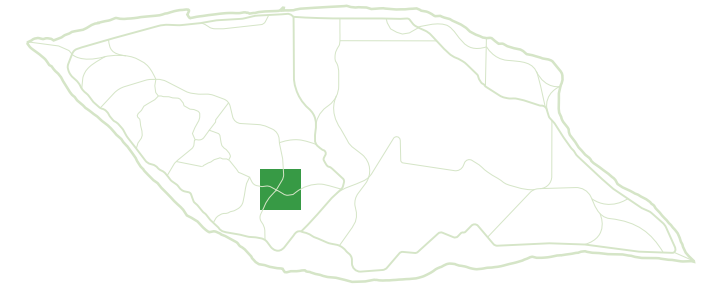
RÉSEAU D'ÉTANGS

Le réseau d'étangs représente un attrait majeur du parc métropolitain. Il est bonifié par l'ajout de nouveaux étangs permettant d'augmenter la qualité des milieux humides, de renforcer la biodiversité contribuant au maintien de l'écosystème de l'île Sainte-Thérèse.

L'observation de ce milieu se fait par un réseau de sentiers en bois sur pieux permettant de circuler entre les marais. L'utilisation des pieux permet une immersion respectueuse tout en assurant la protection des milieux sensibles qui peuvent être impactés par la présence et la circulation des visiteur.euse.s. Ce réseau sur pieux se connecte avec les autres sentiers de l'île, renforçant les liens entre les différentes destinations de l'île.

Des bandes de graminées sont aménagées autour des étangs artificiels afin deensemencer la flore qui a été déplacée pour leur création. Cette pratique participe à la renaturation du site.

Des aires de détente et de contemplation sont aménagées au cœur des étangs. Afin de profiter pleinement du paysage, un belvédère permet d'obtenir des vues surélevées sur les étangs et leurs environs.



CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT

- 1 Prévoir l'aménagement de nouveaux étangs
- 2 Aménager des bandes de graminées autour des nouveaux étangs à des fins de renaturation
- 3 Protéger les étangs et les milieux humides, notamment en aménageant des sentiers sur pieux
- 4 Prévoir des espaces dédiés à l'éducation des visiteur.euse.s sur les richesses et l'importance des milieux humides, notamment avec l'implantation de panneaux informatifs
- 5 Prévoir des espaces de repos et de contemplation du paysage
- 6 Privilégier les aménagements particuliers servant à bonifier l'expérience des visiteur.euse.s dans ce milieu, notamment un belvédère surplombant les étangs





PLAN 19
PLAN DU RÉSEAU D'ÉTANGS



PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT 5

POINTE NORD

La pointe nord permet de profiter des berges grâce aux nouveaux aménagements comprenant des lieux de contemplation offrant des vues sur les îles de l'archipel et sur les villes partenaires, notamment Varennes, Repentigny et Montréal. La pointe nord est accessible par le sentier multifonctionnel et ses embranchements. Elle permet d'accéder aux quais secondaires dédiés à la pratique d'activités nautiques.

Le sentier multifonctionnel principal dessert la pointe nord et la scinde en deux espaces distincts. Au sud, on trouve un aménagement ludique permettant la tenue d'activités récréatives et pédagogiques. Au nord, les sentiers secondaires sur pieux traversent le corridor boisé pour se rendre aux berges. On trouve une tour d'observation à l'intersection du sentier multifonctionnel principal avec des deux espaces qui offre une vue panoramique sur l'intérieur de l'île, les îles de l'archipel de Varennes, en plus des rives de Varennes et de l'arrondissement de RDP-PAT. La tour d'observation permet d'autant plus de marquer la pointe nord de l'île en jouant un rôle de repère visuel.

La proximité de la pointe nord des autres îles permet de rejoindre plusieurs circuits nautiques sillonnant les îles de l'archipel de Varennes. À cet effet, des zones de mise à l'eau sont aménagées et constituent des accès secondaires à l'île. Enfin, une grande zone de rassemblement sous forme de gradins permet une transition vers le quai et un espace de détente à proximité de l'eau.



CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT

- 1 Intégrer la stabilisation des berges dans les choix d'aménagement en rive
- 2 Aménager un accès secondaire comportant une aire de repos confortable offrant un point d'accostage aux usagers.ères.s d'embarcations non motorisées
- 3 Prévoir la création d'une grande zone de rassemblement et de contemplation sur les berges de l'île
- 4 Renaturaliser les espaces naturels et mettre en place des mesures de conservation et d'entretien
- 5 Aménager un réseau de passerelles en bois connectant les différentes attractions de la pointe nord et permettant les déplacements dans les milieux renaturalisés
- 6 Signaler la pointe nord par la construction d'une tour d'observation qui offre des vues étendues vers le cœur de l'île, les îles de l'archipel, ainsi que Varenne et Montréal
- 7 Encourager des constructions et des aménagements qui promeuvent le développement durable en priorisant, notamment, les matériaux déjà présents sur l'île
- 8 Créer un espace ludique convivial pour dynamiser la pointe nord
- 9 Privilégier un mobilier urbain harmonisé pour l'ensemble du site et compatible à son contexte d'insertion





Zone de détente
et de rassemblement

Aménagement ludique

Corridor boisé

Quai secondaire

Tour d'observation

Location de
kayaks et de canots

Sentier
multifonctionnel

Halte

Corridor boisé

Stabilisation des berges

Belvédère

PLAN 20
PLAN DE LA POINTE NORD

N 1 : 500
0 25 m





PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT 6

POINTE SUD

La pointe sud se distingue par son caractère naturel. En effet, la présence de belvédères, des tours d'observation et des espaces ludiques participent à faire de la pointe sud une destination récréative et pédagogique.

Située à l'extrémité sud de l'île, la pointe sud se distingue par ses nombreux sentiers et la tour localisée à l'intersection du sentier multifonctionnel ainsi que le belvédère. En plus de servir de points de repère, la tour permet d'observer les monts Saint-Bruno et Saint-Hilaire, ainsi que les gratte-ciel du centre-ville de Montréal et la tour emblématique du Stade olympique.

Des sentiers sur pieux traversent des zones de renaturation afin de minimiser l'impact sur l'écosystème et garantir sa pérennité. Ces sentiers, dont le sentier multifonctionnel, connectent la pointe sud aux autres destinations d'intérêts de l'île.

L'aménagement d'espaces ludiques marque la pointe sud et en fait une destination naturelle. Des activités pédagogiques pourront aussi s'y dérouler tout au long de l'année. Une zone de détente et de rassemblement plus calme et familiale est intégrée afin de compléter la programmation de la pointe sud.

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT

- 1 Intégrer la stabilisation des berges dans les choix d'aménagement en rive
- 2 Renaturaliser les espaces naturels vulnérables et mettre en place des mesures assurant leur conservation et leur entretien
- 3 Protéger les milieux renaturalisés en aménageant un réseau de passerelles en bois connectant les différentes attractions de la pointe sud
- 4 Aménager des belvédères permettant d'accéder à l'eau et d'avoir une expérience sensorielle unique
- 5 Intégrer une tour d'observation permettant l'observation des paysages d'intérêt à la pointe sud ainsi que dans l'île et les rives voisines
- 6 Encourager des constructions et des aménagements qui s'inscrivent dans les principes du développement durable, notamment en priorisant les matériaux déjà présents sur l'île
- 7 Prévoir la création d'espaces conviviaux pour la détente, le rassemblement et la contemplation des vues d'intérêt sur l'île
- 8 Prévoir des aménagements ludiques permettant la tenue d'activités récréatives interactives et pédagogiques
- 9 Privilégier un mobilier urbain harmonisé pour l'ensemble du site et compatible à son contexte d'insertion





PLAN 21
PLAN DE LA POINTE SUD

Île au Veau





6 PLAN D'ACTION

PLAN D'ACTION

Le Plan directeur de l'île Sainte-Thérèse propose des interventions diverses issues de discussion avec les parties prenantes, les partenaires et les spécialistes en environnement et en aménagement. Un plan d'action a été réalisé, identifiant des mesures, des études et des projets spécifiques pour réaliser ces interventions.

Les mesures, études et projets à réaliser dans les 3 à 9 ans à venir sont répartis dans les tableaux suivants.

Un niveau de priorité est attribué à chaque élément : priorité 1 étant le plus important.

EN CONTINU

PROCESSUS

	MESURE	PRIORITÉ 1	PRIORITÉ 2	PRIORITÉ 3
Considérer des partenariats avec des organismes publics et privés afin d'encourager le financement des projets en environnement.				
Partager l'état d'avancement du projet avec le public				
Intégrer la communauté autochtone dans le processus afin d'assurer la bonne représentation du patrimoine autochtone dans les aménagements autour des sites patrimoniaux et archéologiques.				

AIDE FINANCIÈRE

Définir un programme d'intégration des arts dans les aménagements de l'île dans le but de bénéficier des aides financières du Ministère de la Culture et des Communications.	MESURE			
--	--------	--	--	--

CADRE DE GESTION

Identifier les synergies entre la société de gestion et les gouvernements du Québec et du Canada dont le rôle stratégique consiste à positionner le parc de l'île Sainte-Thérèse.	MESURE			
Inviter les citoyens, les Premières Nations, les OBNL et les entrepreneurs sociaux à des tables de discussion pour stimuler l'innovation qui se base sur les tendances d'aujourd'hui en matière de programmation et de protection du patrimoine architectural, archéologique et environnemental.	MESURE			
Identifier les indicateurs de performance qui permettent de suivre et évaluer la progression des projets du parc.	MESURE			

HISTOIRE

Assurer l'entretien et l'actualisation des parcours et de la signalétique historique.	MESURE			
---	--------	--	--	--

PAYSAGE

Supporter des initiatives d'art public et de création artistique au coeur des espaces identifiés au Plan directeur.	MESURE			
---	--------	--	--	--

ENVIRONNEMENT

Développer des partenariats avec les organismes appropriés pour le maintien des ressources écologiques du milieu, notamment Canard Illimité, Conservation Nature Canada et SNAP Québec.	MESURE			
---	--------	--	--	--

MOBILITÉ

Former le personnel nécessaire pour l'entretien des sentiers, des installations et structures de l'île.	MESURE			
---	--------	--	--	--

HORIZON 0-3 ANS

PROCESSUS

		PRIORITÉ 1	PRIORITÉ 2	PRIORITÉ 3
Prévoir une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de pouvoir aménager des parties de l'île à des fins autres qu'agricoles.	MESURE	■		
Réaliser un avant-projet pour le Ministère de l'Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs afin d'identifier les interventions sur les milieux naturels nécessitant une déclaration de conformité et/ou une demande de certificat d'autorisation.	ÉTUDE	■		
Identifier les interventions qui relèvent du Ministère de l'Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs afin de soumettre les demandes d'autorisation nécessaires, notamment celles en lien avec les berges et les habitats fauniques au coeur de l'île.	MESURE	■		
Soumettre une demande d'autorisation à Pêches et Océans Canada pour l'installation des quais dans le littoral et de jetée temporaire pour la réalisation du projet.	MESURE	■		
Débuter les démarches avec Hydro-Québec pour électrification de l'île.	MESURE	■		
Prévoir une demande de permis de recherche archéologique au Ministère de la Culture et des Communications afin de mener des fouilles archéologiques et autres interventions connexes sur l'île.	MESURE	■		

AIDE FINANCIÈRE

Identifier les programmes du Ministère de l'Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs pour obtenir des subventions pour la restauration et la création de milieux naturels.	MESURE	■		
Identifier les opportunités de financement possibles du Ministère de l'Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs pour les interventions visant de protéger les habitats fauniques.	MESURE	■		

CADRE DE GESTION

Former un comité mixte incluant les instances gouvernementales et les villes concernées, notamment Varennes, Montréal et Repentigny, afin d'assurer la réalisation du Plan directeur.	MESURE	■		
Élaborer un modèle d'affaires qui permet de générer des revenus autonomes qui peuvent être utilisés dans le maintien des actifs et la réalisation des ambitions du Plan directeur.	ÉTUDE	■		
Réaliser une analyse comparative des modèles de gouvernance et de reconnaissance de l'île dans le but d'identifier le modèle optimal qui correspond le mieux au modèle d'affaires anticipé.	ÉTUDE	■		
Considérer la création d'une société de gestion des actifs du parc métropolitain de l'île Sainte-Thérèse qui vise à baliser le processus de gouvernance et de gestion des actifs du nouveau parc métropolitain.	MESURE	■		

HISTOIRE

Prévoir des concours pour la réhabilitation et la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux présents sur le site.	ÉTUDE	■		
Effectuer un inventaire archéologique faisant suite aux études préalablement réalisées. Mettre en place les mesures nécessaires pour la préservation des ressources archéologiques.	ÉTUDE	■		
Élaborer une stratégie de conservation pour chacun des bâtiments historiques afin d'assurer une réhabilitation qui respecte les principes du Plan directeur.	ÉTUDE	■		

ENVIRONNEMENT

Effectuer une étude de caractérisation environnementale incluant des relevés floristique et faunique dans le but de bien comprendre les enjeux environnementaux et d'intégrer des panneaux identifiant les espèces au parcours éducatif.	ÉTUDE	■		
Faire des analyses de sols: géotechnique et caractérisation environnementale.	ÉTUDE	■		
Effectuer une étude de caractérisation des milieux humides et des berges	ÉTUDE	■		

MOBILITÉ


Soutenir le développement d'un partenariat avec les Villes de Montréal et Varennes et les organismes partenaires afin d'offrir une meilleure accessibilité à l'île Sainte-Thérèse (vélos en libre service et autopartage).	MESURE	■		
Poursuivre des échanges avec la STM et Exo pour améliorer l'offre en transport en commun aux points de départ de la navette fluviale.	MESURE	■		
Réaliser une étude de faisabilité pour l'aménagement d'un lien physique pour le déplacement actif entre l'île Sainte-Thérèse et Montréal (explorer les possibilités d'avoir un lien permanent ou temporaire)	ÉTUDE	■		

HORIZON 3-6 ANS

PROCESSUS


Soumettre une demande d'un permis d'abattage d'arbre à la municipalité pour l'abattage des frênes morts identifiés sur l'île. MESURE 

AIDE FINANCIÈRE


Considérer de poursuivre un agrément du Ministère de la Culture et des Communications pour la création d'un musée dans l'île qui profite d'une reconnaissance gouvernementale et de l'admissibilité à des services et des programmes d'aide financière du Québec et de ses partenaires. MESURE 


CADRE DE GESTION

Développer des partenariats avec les associations environnementales et culturelles dans le but de supporter l'animation, la promotion et la programmation du nouveau parc. MESURE 

Considérer des partenariats avec des organismes spécialisés pour la mise en place du pôle agrotouristique, notamment CETAB+. MESURE 

HISTOIRE


Prévoir une programmation de mise en valeur de l'histoire du lieu et de ses composantes patrimoniales et archéologiques. MESURE 

Réaliser une étude visant la création de parcours éducatif visant la présentation de l'historique des lieux et de ses composantes patrimoniales et archéologiques. ÉTUDE 

Prévoir des discussions avec les Premières Nations dans le but d'incorporer les éléments archéologiques qui lui sont liés aux parcours éducatifs dans le respect de leur histoire et leur culture. MESURE 

Lancer des appels d'offres pour la conception et la réalisation des projets en lien avec l'histoire et l'archéologie, notamment la réhabilitation de la grange et la construction de son extension, la maison villageoise et le balisage des sites archéologiques. PROJET 


PAYSAGE


Élaborer un plan signalétique pour l'ensemble de l'île Sainte-Thérèse qui s'harmonise avec son identité architecturale et paysagère. ÉTUDE 

Prévoir des concours d'architecture pour la conception et la réalisation de nouveaux bâtiments, notamment le pavillon d'accueil, les tours d'observation et les installations ludiques. MESURE 

PRIORITÉ 1
PRIORITÉ 2
PRIORITÉ 3

ENVIRONNEMENT

Élaborer une étude de conception des nouveaux bassins/marais à retenue permanente, avec bilan hydrique, étude de qualité, et autres paramètres nécessaires au maintien de la qualité écologique des milieux naturels. PROJET 

Identifier les berges à risque d'érosion et mettre en place des mesures de stabilisation. PROJET 

Identifier les aires de renaturation, notamment le corridor boisé et les berges. MESURE 


MOBILITÉ

Considérer le développement d'un stationnement public autour des points de départ de la navette fluviale pour les visiteurs de l'île. MESURE 

PRIORITÉ 1
PRIORITÉ 2
PRIORITÉ 3

HORIZON 6-9 ANS

CADRE DE GESTION

Élaborer un plan de gestion pour l'exploitation de l'ensemble du site qui associe les instances gouvernementales, le public et les partenaires dans un processus décisionnel cohérent. ÉTUDE 

Élaborer des plans opérationnels pour chacun des services participant à la gestion du parc. ÉTUDE 

Se doter d'une plateforme web et d'outils de communication visant la promotion de l'île et le partage d'informations au grand public concernant la programmation, la tarification, les innovations et les projets des acteurs oeuvrant sur le territoire de l'île. PROJET 

MOBILITÉ

Élaborer une stratégie d'urgence et d'évacuation de l'île Sainte-Thérèse avant d'accueillir le public. ÉTUDE 

ENVIRONNEMENT

Prévoir des mesures de sensibilisation et de valorisation des activités de chasse et s'assurer de la cohabitation harmonieuse entre celles-ci et les autres activités ouvertes au public au sein de l'île. MESURE 

PRIORITÉ 1
PRIORITÉ 2
PRIORITÉ 3

LISTES DES FIGURES

1. Plan de localisation de l'Île Sainte-Thérèse, Google Earth, 2023	4	42. Pointe Nord de l'Île, extrait drone, CMM, 2022	24	83. Berges de Varennes, Stantec, 2022 Friche et boisé, Stantec, 2022	36	124. Carpinus caroliniana, What Grows There, 2016	66
2. Pointe de l'Île Sainte-Thérèse, extrait drone, CMM, 2022	5	43. Étang bordé par des marais, Stantec, 2022	26	84. Mont Saint-Bruno, Stantec, 2022	36	125. Rhus aromatica, Sylvan Gardens Landscape Contractors, 2023	66
3. Photo aérienne des activités nautiques, extrait drone, 2022	7	44. Zone d'érosion forte sur la berge, Stantec, 2022	26	85. Friche et boisé, Stantec, 2022	36	126. Cornus rugosa, Flora of Newfoundland and Labrador, 2019	66
4. Plage de l'Est, extrait drone, CMM, 2021	7	45. Cours traversant l'île, Stantec, 2022	26	86. Étang, Stantec, 2022	36	127. Cornus sericea, Stantec, 2018	66
5. Parc-nature Pointe-aux-Prairies, STM, 2021	7	46. Berges vers l'archipel, Stantec, 2022	26	87. Paquebot de livraison, ToGetAir, 2023	39	128. Bromus ciliatus, Prairie Restorations, 2023	66
6. Parc de la Commune, Conservation de la Nature du Canada, 2023	7	47. Vues sur l'Île, extrait drone, CMM, 2022	28	88. Navette fluviale, Ville de Varennes, 2023	39	129. Elymus virginicus, North Carolina Gardener Plant Toolbox, 2023	66
7. Étang, Stantec, 2022	9	48. Machines pour l'agriculture, Stantec, 2022	28	89. Activité nautique, Ville de Montréal, 2023	39	130. Festuca rubra, Gardenia, 2023	66
8. Exemple du type d'occupation privée, Stantec, 2022	9	49. Mais, Stantec, 2022	28	90. Route de terre, Stantec, 2022	42	131. Betula populifolia, NVK Nurseries, 2022	67
9. Exemple de friche arbustive, Stantec 2022	9	50. Amélanchier du Canada, Pépinière Cramer, 2023	29	91. Sentiers, Stantec, 2022	42	132. Betula papyrifera, Aiglon Indigo, 2023	67
10. Couvert forestier, extrait drone, CMM, 2022	12	51. Rubus idaeus, Jardins-Secrets, 2022	29	92. Chemins informels, Stantec, 2022	42	133. Pinus resinosa, Centre Jardin Lac Pelletier, 2023	67
11. Camp des troupes de l'armée du gouverneur général en 1761, BAnQ, 1981	15	52. Sorbus americana, Hydro-Québec, 2023	29	93. Zones agricoles et maritimes, extrait drone, CMM, 2022	47	134. Spirea alba, Naturals Landscapes Nursery Laurels, 2023	67
12. Plan officiel de la paroisse de Varennes, comté de Verchères, BAnQ, 1931	15	53. Rhus typhina, CanalBlog, 2023	29	94. Zones agricoles, extrait drone, CMM, 2022	55	135. Spirea latifolia, Wikipedia, 2023	67
13. Éolienne, L'actualité, 2008	16	54. Pathenocissus quiquefolia, Clemson University, 2023	29	95. Populus balsamifera, Stantec, 2019	65	136. Cornus racemosa, Gardenia, 2023	67
14. Phare situé à l'avant de l'Île Sainte-Thérèse, L'actualité, 2008	16	55. Asclepias syrica, Wikipedia, 2023	29	96. Populus canadensis, Midwest Groundcovers, 2023	65	137. Festuca rubra, Gardenia, 2023	67
15. La famille Durocher en route vers la messe, L'actualité, 2008	16	56. Reynoutria japonica, Stantec, 2022	29	97. Picea marianiana, Blue Thumb, 2023	65	138. Poa alpina, Wikipedia, 2023	67
16. La ferme de la famille Durocher, L'actualité, 2008	16	57. Lythrum salicaria, Wikipedia, 2023	29	98. Rhus aromatica, Sylvan Gardens Landscape Contractors, 2023	65	139. Festuca saximontana, Wikipedia, 2023	67
17. Plage Bissonnette vers 1945, L'actualité, 2008	16	58. Zone agricole, Stantec, 2023	29	99. Salix discolor, Balcony Garden Web, 2023	65	140. Prunus virginiana, Un arbre pour mon quartier, 2023	67
18. Chalet vers 1981, BAnQ, 1981	17	59. Asio flammeus, eBird, , Wikipedia, 2023	31	100. Potentilla fruticosa, Jardin2m, 2023	65	141. Thuya occidentalis, BAnQ, 2006	67
19. Camp d'été vers 1945, BAnQ, 1945	17	60. Riparia riparia Wikipedia, 2023	31	101. Elymus canadensis, Midwest Groundcovers, 2023	65	142. Pinus nigra, Wikipedia, 2023	67
20. Les insulaires ont leur propre quai et leur propre embarcation, BAnQ, 1981	17	61. Ardea Alba, Wikipedia, 2023	31	102. Lolium multiflorum, PicClick FR, 2023	65	143. Aronia melanocarpa, Passion Jardins, 2023	67
21. Plage, L'actualité, 2008	17	62. Thamnopolis sirtalis, iNaturalist, 2023	31	103. Festuca rubra, Gardenia, 2023	65	144. Cornus racemosa, Gardenia, 2023	67
22. Une navette pour amener les montréalais sur l'île, BAnQ, 1981	18	63. Ardea herodias, eBird, 2023 Chrysemys picta, iNaturalist, 2023	31	104. Acer saccharinum, Wikipedia, 2023	65	145. Symphoricarpos albus, Oregon Stante Landscape Plants, 2023	67
23. Balançoire, BAnQ, 1981,	18	64. Chrysemys picta, iNaturalist, 2023	31	105. Betula nigra, Wikipedia, 2023	65	146. Festuca rubra, Gardenia, 2023	67
24. Chalets, BAnQ, 1980	18	65. Odocoileus virginianus, Georgia Outdoor News, 2023	31	106. Abies balsamea, Wikipedia, 2023	65	147. Elymus virginicus, North Carolina Gardener Plant Toolbox, 2023	67
25. Plantations de la SNAP, SNAP, 2021	18	66. Vulpes vulpes, Wikipedia, 2023	31	107. Ribes odoratum, Echter's Nursery & Garden Center, 2023	65	148. Bromus ciliatus, Prairie Restorations, 2023	67
26. Ruines à côté d'un chemin, 1980, BAnQ, 1980	18	67. Paysage agricole, Stantec, 2022	33	108. Viburnum lentago, North Carolina Gardener Plant Toolbox, 2023	65	149. Ardea alba, Wikipedia, 2023	70
27. Chalets, BAnQ, 1981	18	68. Marais, Stantec, 2022	33	109. Salix integra, Pépinière Locas, 2023	65	150. Chrysemys picta, iNaturalist, 2023	70
28. Carte BkFi-27, Varennes, 2020	19	69. Friche arbustive, Stantec, 2022	33	110. Festuca rubra, Gardenia, 2023	65	151. Asio flammeus, eBird, 2023	70
29. Ruines de la maison Reeves, EMM, 2021	19	70. Boisé, Stantec, 2022	33	111. Poa pratensis, Wikipedia, 2023	65	152. Odocoileus virginianus, Georgia Outdoor News, 2023	70
30. Ruines d'une maison, EMM, 2021	19	71. Zone herbacée aquatique, Stantec, 2022	34	112. Bromus ciliatus, Prairie Restorations, 2023	65	153. Vulpes vulpes, Wikipedia, 2023	70
31. Maison villageoise, EMM, 2021	20	72. Berges accessibles, Stantec, 2022	34	113. Pinus cembra, Wikipedia, 2023	66	154. Thamnopolis sirtalis, iNaturalist, 2023	70
32. Maison patrimoniale, Stantec, 2022	20	73. Berge forestière, Stantec, 2022	34	114. Quercus alba, Wkipedia, 2023	66	155. Odocoileus virginianus, Georgia Outdoor News, 2023	71
33. Phares, Stantec, 2022	20	74. Berge érodée, Stantec, 2022	34	115. Carya ovata, Halka Nurseries, 2023	66	156. Thamnopolis sirtalis, iNaturalist, 2023v	71
34. Grange, EMM, 2021	20	75. Marina, Stantec, 2022	35	116. Rubus idaeus, Jardins secrets, 2022	66	157. Anas platyrhynchos, American Bird Conservancy, 2023	71
35. Plage Bissonnette, L'actualité, 2008	20	76. Parc Bellerive, Google Earth, 2023	35	117. Amelanchier laevis, Bioconcentric, 2023	66	158. Ardea herodias, eBird, 2023	71
36. Camp d'été, L'actualité, 2008	20	77. Église Sainte-Anne de Varennes, Google Earth, 2023	35	118. Hamamelis virginiana, Wikipedia, 2007	66	159. Notropis bifrenatus, Zoo Ecomuseum, 2023	71
37. Monument commémoratif, Stantec, 2022	20	78. Île aux Canards, Stantec, 2022	35	119. Andropogon gerardii, Wikipedia, 2023	66	160. Friche arbustive vue de haut, extrait drone, CMM, 2022	74
38. Typologie des sols, extrait drone, CMM, 2022	23	79. Parc Pierre-Payet, Google Earth, 2023	35	120. Lolium multiflorum, PicClick FR, 2023	66	161. Zone agricole vue de haut, extrait drone, CMM, 2022	98
39. Boisé, Stantec, 2022	23	80. Quai du Parc de la Commune, Google Earth, 2023	35	121. Elymus canadensis, Midwest Groundcovers, 2023	66	162. L'Île Sainte-Thérèse vue de haut, extrait drone, CMM 2022	104
40. Sol argileux, Stantec, 2022	23	81. Port de Montréal et le Stade Olympique, Stantec, 2022	36	122. Quercus bicolor, Arbor Day Foundation, 2023	66		
41. Rive Ouest, extrait drone, CMM, 2022	24	82. Berges de Montréal (RDP-PAT), Stantec, 2022	36	123. Tsuga canadensis, Johnson's Nursery, 2023	66		

